
**LES DIMENSIONS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS,
DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES ET DES GROUPES RACISÉS
AU QUÉBEC**

Document de travail

**Présenté à la
Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées
aux différences culturelles (CCPARDC), Québec**

Par

Micheline Labelle

Professeure, Département de sociologie
et directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté

Ann-Marie Field

Coordonnatrice, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté

Jean-Claude Icart

Coordonnateur, Observatoire international sur le racisme et les discriminations

31 août 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
1. Les aspects paradoxaux de l'intégration	9
1.1. Les définitions classiques de l'assimilation et de l'intégration	10
1.2. Les théories du pluralisme et du multiculturalisme	15
1.3. Les théories sur l'assimilation segmentée et le transnationalisme.....	17
1.4. La perspective québécoise de l'intégration.....	19
1.5. Une perspective française de l'intégration	19
1.6. Une perspective issue du terrain	20
2. La dimension économique de l'intégration.....	20
2.1. Intégration au marché du travail	21
2.2. Quelques éléments explicatifs.....	34
2.3. Constat analytique.....	43
3. La dimension civique et politique de l'intégration.....	43
3.1. La participation civique	43
3.2. L'acquisition de la citoyenneté	46
3.3. La participation politique.....	52
3.4 L'État et la société civile face aux enjeux de la catégorisation identitaire	56
3.5. Constat analytique.....	61
4. La dimension culturelle et linguistique de l'intégration.....	64
4.1. La connaissance du français.....	65
4.2. Les pratiques culturelles	73
4.3. Constat analytique.....	75
5. Le racisme et la discrimination.....	75
5.1. Les préjugés	78
5.2. La discrimination et le profilage à caractère raciste	78
5.3. La ségrégation résidentielle	81

5.4. La violence et les crimes haineux	88
5.5. Constat analytique.....	89
Annexe A. La catégorisation identitaire	92
Bibliographie	115

INTRODUCTION

À titre de société globale et de communauté politique moderne aspirant à la justice sociale et à la reconnaissance de son identité nationale sur la scène internationale, le Québec a été amené, au cours des 30 dernières années, à composer avec les diverses expériences historiques, les diverses mémoires et les manifestations de la diversité sur son territoire. La société québécoise a été un lieu intense de débats sur le rôle de l'État et des institutions publiques dans la prise en compte de la diversité, sur la redéfinition de la nation, de même que sur les implications afférentes à la notion de citoyenneté québécoise, débat qui se poursuit. Cette dynamique a modifié l'univers symbolique des identités et des conceptions de l'intégration.

Le Québec a maintenant un des plus hauts taux d'immigration au monde. Un immense progrès a été fait en matière de relations interculturelles et de perspectives citoyennes, depuis la Révolution tranquille. Cependant le Québec subit les contrecoups de l'air du temps qui caractérise les années 2000 : néo-conservatisme, rappel à l'ordre des revendications identitaires, maintien des inégalités et des discriminations et résurgence du racisme. Il fait donc face à de nombreux défis en matière de prise en compte de la diversité et d'intégration.

Ce document de travail porte sur diverses dimensions de l'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles. Or, il faut se rappeler que l'immigration est un cas particulier de l'intégration à la nation, question qui concerne toutes les composantes de la société. L'immigration internationale est hautement bipolarisée au Québec et ce, depuis longtemps. À un extrême, on trouve des immigrants très scolarisés, surqualifiés qui, aux recensements de 1981, de 1986 et de 1991, affichent des taux de chômage inférieurs à ceux de la population native, et des revenus supérieurs. De même, certaines minorités ethnoculturelles dans l'ensemble du Canada ont déjà été en tête de l'échelle des revenus. En ce sens, nous ne voudrions pas donner l'impression d'être trop critiques ou de proposer une image misérabiliste et débilante de la situation des immigrants et des minorités. Mais, nous devons examiner les faits à leur juste face afin de ne pas reculer sur les acquis réalisés par le Québec en matière d'aménagement de la diversité ethnoculturelle.

Une première section de ce document de travail présente une réflexion sur les théories de l'intégration. À la demande de la Commission Bouchard-Taylor, nous avons relevé les débats entourant ce concept. Pour ce faire, nous avons procédé à une revue de la perspective classique de l'assimilation linéaire et de l'intégration, de même qu'à une revue des critiques dont elle a fait

l'objet chez les théoriciens du pluralisme, du multiculturalisme, de l'assimilation segmentée et du transnationalisme. L'objectif de cette section est de démontrer les «aspects paradoxaux» des concepts d'assimilation et d'intégration, la confusion, les agendas idéologiques cachés, les difficultés d'appréhender des indicateurs de mesure et les difficultés d'interprétation qui caractérisent la réflexion sociologique dans ce domaine d'études sur les relations interculturelles et les rapports entre citoyens.

Les sections qui suivent recensent les données empiriques disponibles sur les dimensions identifiées par la Commission Bouchard-Taylor, soit les dimensions économique, civique et politique, linguistique et culturelle de l'intégration. Nous avons aussi abordé la question du racisme.

Cette étude¹, effectuée entre 26 avril et le 31 août 2007, a été réalisée à partir des corpus suivants:

1. Des données primaires : statistiques et sondages. Par exemple, *l'Enquête sur la diversité ethnique* (2003), *l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada* (2005), le Recensement de 2001, *l'Enquête sur les pratiques culturelles des Québécois* du ministère de la Culture et des Communications du Québec, le sondage IPSOS-Reid sur les incidents à caractère raciste, les sondages de l'Association d'études canadiennes, etc.
2. Des données secondaires : analyses qualitatives de type universitaire et documents officiels. Par exemple, des rapports et des avis du Conseil des relations interculturelles du Québec, le rapport du Canada aux Nations Unies, le rapport de la mission au Canada du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, etc.
3. Analyse de débats autour de l'interprétation des données.

À noter, ce document a le statut d'un outil de travail, d'un outil documentaire, selon le mandat qui a été donné aux chercheurs par la Commission. Il ne présente pas une analyse intégrée des diverses dimensions de l'intégration. Il dresse plutôt un bilan des études quantitatives et qualitatives selon les dimensions retenues et disponibles au 31 août 2007, ce qui inclut les données de recensement traitées à cette date. Un bref constat analytique clôt chacune des sections, permettant d'identifier, s'il y a lieu, les limites des données disponibles.

¹ Nous remercions les assistantes de recherche qui ont contribué à la préparation de ce rapport: Kim O'Bomsawin, Marie-Pier Dostie et Carole Gesseney.

D'entrée de jeu, nous présentons quelques définitions de notions utilisées dans ce document, la terminologie identitaire au Québec et au Canada étant elle-même un enjeu de l'intégration à la nation québécoise.

Définitions

Le gouvernement du Québec a utilisé depuis les années 1980 le terme de «communautés culturelles», avec la création du *Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec* en 1981. Cette acception est unique à la société québécoise et englobe historiquement diverses catégories de population pour désigner les membres des minorités ou groupes ethniques. Le terme de «minorité visible», utilisé par les instances fédérales pour la gestion des programmes d'équité en emploi, n'a été que récemment introduit dans le lexique administratif du gouvernement du Québec.

Communauté culturelle:

La définition donnée par le gouvernement du Québec date de la décennie 1980.

«Les membres des communautés culturelles se reconnaissent par l'un ou l'autre des critères suivants:

1. Lieu de naissance à l'extérieur du Canada, ou lieu de naissance de l'un des parents à l'extérieur du Canada et connaissance de la langue de la communauté d'origine ou connaissance de la langue (autre que le français) de la communauté d'origine;
2. Langue maternelle autre que le français;
3. Appartenance à une communauté visible;
4. Appartenance à un groupe ethnique ou culturel, le groupe étant défini comme un ensemble caractérisé par des traits ethniques ou culturels communs» (Comité d'implantation du Plan à l'intention des communautés culturelles, 1982).

Selon l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 :

«L'expression «Québécois des communautés culturelles» pour désigner les Québécois d'origine autre que française, britannique ou autochtone, maintenant d'usage largement répandu au Québec, suscite parfois des questionnements parce qu'on y voit une mise en relief des différences ou une tentative de marginalisation.

Il importe donc de rappeler ici que, dans une société démocratique, le choix de s'identifier ou non à son groupe d'origine appartient à chaque individu et, qu'anthropologiquement parlant, toutes les communautés du Québec pourraient être qualifiées de «culturelles». Cependant, à défaut d'une autre qui soit plus satisfaisante, l'expression «Québécois des communautés culturelles» continuera d'être utilisée dans le présent Énoncé. Cette notion permet en effet de cerner deux réalités sociologiques importantes: d'une part, le maintien chez beaucoup d'individus d'un sentiment d'attachement à leur culture d'origine et de participation à la vie de leur communauté particulière; d'autre part, la persistance de problèmes spécifiques de pleine participation à notre société liés, en tout ou en partie, à l'origine ethnique» (MCCI, 1990a, p. 2).

Commentaire:

La politique québécoise du développement culturel (Québec, 1978), conçue par Camille Laurin, Guy Rocher, Fernand Dumont et Jacques-Yvan Morin, propose la notion de convergence culturelle. Gérard Godin, ministre de l'Immigration (1980-1981), puis ministre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1981-1985) l'appuie dans son principe général. Elle sert de base au document qu'il livre en 1981: *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*, à titre de ministre de l'immigration (MCCI, 1981). Le peuple québécois y est présenté comme formant une nation. La culture d'expression française ou la culture québécoise agit comme un foyer de convergence des autres cultures, elle en est le moteur principal.

Sous sa tutelle, le nouveau ministère de l'Immigration devient le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), parce que Gérard Godin tient pour différentes les problématiques qui concernent les immigrants au sens propre et les dites «communautés culturelles» dont la définition sera confiée à divers comités de travail. Il agit alors sous l'influence d'intellectuels et de leaders associatifs, issus des minorités ethniques elles-mêmes, qui plaident en faveur d'une reconnaissance spécifique et contre toute velléité d'assimilation.

Depuis ce temps, la notion de «communautés culturelles» a été critiquée à partir de points de vue divers. Certains intellectuels ont commenté durement l'institutionnalisation juridique des «communautés culturelles» qui a accompagné le changement de désignation du MCCI et l'ont présentée comme une tentative d'essentialisation de l'altérité. Selon eux, le ministère instaurait une dichotomie définitive entre les Québécois et les communautés culturelles, aux dépens d'une citoyenneté commune. D'autres se serviraient aisément de l'initiative du gouvernement péquiste

au pouvoir en 1981 pour tenter de démontrer la «nature» prétendument xénophobe des Québécois d'origine canadienne française.

D'autres salueront l'utilisation de ce terme qui distingue les minorités des nouveaux arrivants, au nom de la prise en compte du pluralisme. Le débat n'a pas cessé depuis.

Quoiqu'il en soit, le grand public perçoit souvent le terme «communauté culturelle» comme référant à un groupe homogène partageant le même bagage culturel, les mêmes valeurs et les mêmes options politiques, qui s'identifie d'abord et avant tout en tant que «communauté» et qui, à la limite, ne souhaite pas s'intégrer. Ceci représente un effet pervers de la politique publique québécoise sur laquelle il faut s'arrêter.

Pour cette raison, nous pensons qu'il est préférable d'utiliser l'expression «Québécois d'origines diverses» dans le but de briser la dichotomie qui s'est structurée dans l'espace public - «Québécois/communautés culturelles»-, cette dichotomie ayant un impact négatif sur le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Lorsque nous référons aux personnes issues de minorités démographiques, nous préférons utiliser les expressions de «groupes ethnoculturels», de «minorités ethnoculturelles», de «Québécois issus de l'immigration» (ce dernier terme devrait être utilisé avec prudence, puisqu'il réfère surtout aux immigrants de première génération), pour se distancer de l'idée de «communauté».

Minorité visible :

«Personnes autres que les Autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche et qui se reconnaissent comme telles auprès de leur employeur» (Canada, 1995).

«Les groupes définis comme minorités visibles par la loi sont les Noirs et/ou les Antillais, les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Arabes et les Ouest-Asiatiques, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-Américains et les individus originaires des îles du Pacifique» (Multiculturalisme et Citoyenneté, 1989).

Commentaire :

La référence à la «race» et à des considérations raciologiques ressort clairement de ces définitions et est susceptible d'avoir un impact négatif, en encourageant une «identité désignée» chez différentes catégories de Québécois. Or, même si ces catégories sont utilisées par le Recensement ou même si elles sont nécessaires à l'application de la Loi sur l'équité en emploi, compte tenu de l'objectif de redressement des inégalités et des discriminations, leur usage pourrait

être réservé à l'administration. Le discours public devrait s'en dissocier étant donné l'impact de la catégorisation sur le sentiment d'appartenance des personnes et des groupes concernés. Il est possible et préférable d'avoir recours à des expressions telles que: «groupes racisés», «personnes d'origine non-européenne» (catégorisation utilisée par les villes de Toronto et de Stockholm, à titre d'exemple). John Anderson du Conseil canadien de développement social utilise l'expression «groupes racisés». Grace Edward Galabuzzi utilise dans *Canada's Economic Apartheid*, l'expression «groupe racisé». C'est aussi le cas de chercheurs canadiens comme Lloyd Wong ou Vic Satzewich.

Groupe racisé :

«La notion de «groupe racisé» nous semble préférable à celles de «groupe racial», de «race» ou de «minorité visible». Le processus de racisation signifie ici «l'extension d'une signification raciale à des relations non-classifiées ou catégorisées en termes raciaux dans une phase antérieure» (Omi et Winant, 1986, p. 69). Ainsi, le groupe racisé renvoie aux groupes porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme» (Labelle, 2006a, p. 14).

Commentaire :

Ce terme a l'avantage de mettre en évidence le processus construit de la biologisation de l'altérité. Dans ce document, nous utiliserons des guillemets lorsque l'expression «minorité visible» est utilisée dans la littérature examinée, afin de marquer notre propre distanciation.

Dans divers rapports produits pour l'UNESCO et pour le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, nous avons suggéré de résister à l'utilisation d'expressions raciologiques ou racisantes, telles que «Noirs/Blancs», «Blancs/Autochtones» dans le discours gouvernemental s'adressant au public. Rappelons qu'il faut distinguer le discours public et politique de la catégorisation administrative nécessaire à la réalisation des politiques publiques.

1. LES ASPECTS PARADOXAUX DE L'INTÉGRATION

Le recours aux notions d'assimilation, d'intégration et de cohésion sociale est un phénomène récurrent tout au cours du 20^{ième} siècle. Des contextes historiques et nationaux particuliers ont modelé les idées et les idéaux inscrits dans ces notions. Ces notions sont apparues en général lorsque les sociétés occidentales ont connu des transformations sociales accélérées qui mettaient en cause l'ordre existant.

Ces notions comportent donc des éléments qui sont à la fois descriptifs et normatifs, empiriques et idéologiques, ethnographiques et ethnocentriques (Rumbault, 1998, p. 484). C'est pourquoi elles ne font pas l'unanimité.

Trois périodes marquent les modèles théoriques qui cherchent à cerner l'intégration des immigrants en Amérique du Nord: 1) l'assimilation et l'intégration; 2) le multiculturalisme; 3) l'assimilation segmentée et le transnationalisme.

1.1. Les définitions classiques de l'assimilation et de l'intégration²

Au cours de la première période, la perspective assimilationniste domine la sociologie de l'immigration et des relations ethniques. Aux États-Unis, l'apogée de l'idéologie de l'assimilation se situe après la Deuxième guerre mondiale et reflète le besoin d'unité nationale et la tendance à interpréter l'histoire américaine «*as a narrative of consensus rather than conflict*» (Rumbault, 1998, p. 484), face au bloc communiste. Au cours des années 1950 et 1960, l'école du consensus ou l'école fonctionnaliste américaine associée au nom de Talcott Parsons est hégémonique en sociologie et en science politique.

L'assimilation unilinéaire (straight line assimilation theory) de Milton Gordon

C'est dans ce contexte que Milton Gordon publie *Assimilation in American Life* (1964), dans lequel il élabore une typologie qui fera école. L'assimilation des immigrants est un processus complexe que l'on peut mesurer à l'aide de sept dimensions qui sont aussi des stades: 1) l'assimilation culturelle (acculturation) qui suppose l'adoption de la langue, de la religion ou d'autres caractéristiques culturelles de la société d'accueil; 2) l'assimilation structurelle qui signifie l'interaction au sein des réseaux informels et formels et des institutions de la société d'accueil; 3) l'assimilation maritale, suite à l'exogamie des groupes; 4) l'assimilation par identification, lorsque les immigrants développent un sentiment d'appartenance au peuple de la société d'accueil et modifient leur identité en conséquence; 5) l'assimilation grâce aux attitudes réceptives de la société d'accueil, possible lorsque les immigrants ne se butent pas à des préjugés; 6) l'assimilation grâce aux comportements réceptifs de la société d'accueil, réalisée

² Plusieurs passages de cette section s'inspirent directement de l'article de Micheline Labelle et de Azzeddine Marhraoui (2002), «Les enjeux de la citoyenneté et le transnationalisme: multiplicité des identités et des pratiques dans un contexte de double appartenance », dans M. Seymour (dir.), *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p.353-367.

lorsque les immigrants ne font plus l'objet de pratiques discriminatoires; 7) l'assimilation civique, accomplie lorsqu'il n'y a pas de conflits entre majorités et minorités sur des questions politiques, lorsque les immigrants participent et s'engagent dans les affaires publiques et acquièrent la citoyenneté.

Selon Gordon, l'assimilation culturelle pouvait se produire sans que les autres formes suivent. Changer ses valeurs, sa langue, son mode de vie, n'était pas une condition pour pénétrer les institutions et les groupes primaires de la «sous-société» WASP (*White Anglo-Saxon Protestant*). Par contre, une fois que l'assimilation structurelle avait eu lieu, les autres formes d'assimilation étaient inévitables. Gordon concluait qu'il n'y avait jamais eu de *melting pot* aux États-Unis mais une situation pérenne de pluralisme culturel et structurel (par opposition à la notion d'assimilation), fondée sur des inégalités et le double effet de la stratification sociale (de classe) et de la stratification ethnique.

Gordon était lucide quant au caractère idéologique de la notion d'assimilation. En effet, l'assimilation était pour lui l'un des trois types de philosophies ou de *goal-systems* qui avaient prévalu dans la société américaine, remplaçant la philosophie de l'anglo-conformité qui avait prévalu aux États-Unis au début du 20^e siècle, et le mouvement minoritaire du pluralisme culturel, l'ancêtre du multiculturalisme. Dans le cas canadien, les trois philosophies comparables seront respectivement: la britannisation, la mosaïque culturelle, le multiculturalisme.

De nombreuses études empiriques vont s'inspirer de ce modèle et discuter du contenu des dimensions, de la possibilité de les mesurer, de vérifier le processus linéaire, etc. Jugée ethnocentrique, la notion d'assimilation disparaît avec le temps au profit de la notion d'intégration. Mais la recherche contemporaine ne cesse de s'inspirer des dimensions élaborées par Gordon et continue d'être en quête d'indicateurs valables pour mesurer l'intégration effective des immigrants, comme on le verra dans l'oeuvre du philosophe Will Kymlicka.

L'étude de Nadia Brédimas-Assimopoulos (1975) sur les Grecs de Montréal demeure un exemple classique de la critique du modèle unilinéaire de Milton Gordon. L'étude réalisée auprès de 317 personnes en 1972 démontre que les dimensions de l'intégration sont partielles chez les Grecs de Montréal. Elle note : 1) une faible intégration culturelle: 42% des Grecs parlent peu l'anglais, et 84% parlent peu le français. Ils ont leurs journaux, leurs églises, leurs associations ethniques, en grec; 2) une forte intégration civique, mesurée par acquisition de la citoyenneté : 64% des Grecs ont la citoyenneté canadienne, non pour participer à la vie politique mais pour se protéger.

Par ailleurs, les critiques de la théorie et de la méthode de Gordon peuvent se résumer ainsi:

- La notion de *core society* et de *core-culture* par rapport à laquelle les immigrants doivent s'ajuster est ethnocentriste, puisque les minorités de vieille souche font également partie de la société dite d'accueil.
- Si l'assimilation structurelle est réussie, le reste devrait suivre, soit les mariages mixtes, l'absence de discrimination directe et systémique, etc. Or ceci est faux. Une personne ou un groupe peut pénétrer le réseau du groupe majoritaire mais continuer à faire face aux préjugés et à la discrimination directe ou systémique. De plus, la théorie ne pose pas le problème de l'entrée dans les réseaux non pas du *core group* mais dans ceux des minorités elles-mêmes (ce que signalent les travaux d'Alba et de Nee).
- L'idée de l'abandon de l'identité ethnique est fautive. Voir les travaux de Stanley Lieberson et surtout de Mary C. Waters qui démontrent que la majorité des Américains se réclament encore d'une identité ethnique ou *hyphenated* (à trait d'union).

L'intégration individuelle et collective chez Milton Yinger

La théorie de Milton Yinger sur l'assimilation et l'intégration (1981) complexifie la façon d'envisager les processus dynamiques de l'intégration.

Milton Yinger définit l'assimilation comme suit :

«un processus de réduction des frontières qui se produit quand les membres de deux sociétés ou de deux groupes culturels se rencontrent. Si on l'examine comme processus complété, c'est le mélange dans l'un des groupes socioculturels antérieurement identifiables. Si on l'examine comme une variable, l'assimilation varie des plus petits éléments d'interaction et d'échange culturel à la fusion totale des groupes» (1981, p.251).

Yinger identifie quatre sous-processus indépendants:

1) L'acculturation, soit un processus de changement vers une plus grande similarité culturelle, amenée par le contact entre deux ou plusieurs groupes.

Notre commentaire sur ce processus :

- L'acculturation est plus grande chez les immigrants volontaires que chez les populations réfugiées ou conquises. Ex. les Italiens amenés au Québec versus les descendants d'esclaves en provenance de l'Afrique, sous le Régime français ou anglais.

- Les éléments de la culture matérielle sont plus rapidement acquis que les éléments de la culture symbolique comme les valeurs de base. Ex. les modèles de consommation versus les valeurs familiales.

2) L'identification, soit un processus psychologique qui réfère aux changements dans l'identité personnelle.

Notre commentaire sur ce processus :

- Elle dépend du statut social des groupes en présence. On s'identifie aux groupes dont le statut est supérieur ou dominant. Ainsi, dans les situations coloniales, les phénomènes d'aliénation culturelle sont bien connus. Ex.: les comportements traditionnels des francophones vis à vis les anglophones au Québec ou dans l'ensemble canadien, etc.
- Par opposition, peut se développer une identité-résistance chez les groupes discriminés. Ex. *Black is beautiful*; les Beurs en France, etc.

3) L'intégration, soit un processus qui renvoie à l'assimilation structurelle de personnes provenant de groupes séparés (sous-sociétés), dans un ensemble d'interactions partagées (influence de Gordon).

Ces interactions partagées concernent:

- Les contacts interpersonnels dans le voisinage, les cercles d'amis, le mariage, etc.
- Les contacts impersonnels dans les institutions politiques et économiques.

Yinger distingue l'intégration individuelle et l'intégration de groupe:

- L'intégration individuelle existe quand une personne du groupe A et une personne du groupe B appartiennent aux mêmes groupes sociaux, et interagissent sur une base d'égalité.
- L'intégration de groupe (ou le pluralisme) existe quand les groupes A et B ont les mêmes droits et les mêmes privilèges, le même accès aux avantages économiques et politiques et partagent les mêmes responsabilités de citoyens et de membres de la société globale, alors que dans le même temps, ils sont acceptés avec leurs cultures distinctives et leurs identités (Yinger, 1981, p. 254).

4) Le métissage. Il peut conduire à l'assimilation par l'intermariage, mais pas nécessairement.

Notre commentaire sur ce processus :

- Là où les groupes ont des rapports égalitaires, l'union mixte peut conduire à l'assimilation.

- Là où des groupes ont des rapports inégalitaires, l'union mixte ne conduit pas à assimilation, Ex. les métis sont rejetés dans le groupe de statut inférieur (le cas des métis aux États-Unis); ou acquièrent un statut intermédiaire (le cas des mulâtres versus les «Blancs békés» en Martinique.
- Le métissage peut être le résultat de rapports de pouvoir entre personnes de classe sociale et de statut différent. Ex. à la suite de viol, d'abus sexuels, de mariages forcés.

Selon Yinger, les facteurs qui influent sur l'assimilation sont divers. Ils concernent la taille comparée des groupes en présence; la nature des contacts initiaux; la durée des contacts; la concentration géographique ou la dispersion des groupes; le degré de similarité culturelle; les niveaux de gravité des préjugés et de la discrimination. Les arguments en faveur de l'assimilation sont les suivants : la réduction des particularismes ethniques favorise une plus grande égalité; l'affaiblissement des sources de la discrimination; l'augmentation de la liberté individuelle; la création d'une société plus flexible et plus ouverte. Les arguments en faveur de la non-assimilation sont les suivants : les groupes ethniques ont des ressources culturelles valables qu'il faut protéger; le maintien de l'ethnicité réduit l'anomie et l'individualisme dans des sociétés dominées par la technologie, le matérialisme, etc. On notera que ces arguments sont présentement utilisés par les segments sociaux qui favorisent le repli identitaire et le conservatisme dans les mœurs traditionnelles.

Les critiques des définitions classiques de l'assimilation et de l'intégration

Plusieurs auteurs critiqueront les visions limitées et réductrices des théories de l'assimilation et de l'intégration, pour les raisons suivantes:

- Elles proposent une vision impérialiste: une façon d'imposer la culture du groupe dominant aux groupes minoritaires dont les ancêtres proviennent de régions du monde soumises au colonialisme européen.
- En ce qui concerne les minorités coloniales (les Autochtones et les Afro-descendants), l'assimilation est un objectif non réaliste.
- La vision alternative est le pluralisme et le multiculturalisme.
- Les valeurs positives liées à la diversité ne sont pas prises en compte. Les membres des «groupes subalternes» doivent maintenir la fierté et la dignité liée à leur histoire et à leur

culture. Cette position est celle de la perspective du post-colonialisme.

1.2. Les théories du pluralisme et du multiculturalisme

À l'opposé de la perspective assimilationniste, la théorie du pluralisme ethnique et culturel revendiquait au début du 20^{ième} siècle le droit à la rétention des identités et des cultures d'origine et postulait la préservation de la vie culturelle et communautaire des immigrants dans un contexte de citoyenneté et d'intégration économique et politique à la société américaine.

À partir de la moitié des années 1980, de nouvelles perspectives sociopolitiques apparaissent qui postulent le caractère désirable de sociétés plurielles ou multiethniques (Schmitter-Heisler, 1992, p. 633). Les théories du multiculturalisme, des mouvements sociaux, de la citoyenneté, du post-colonialisme, des *cultural studies*, mettent l'accent sur le politique, la participation, les droits et l'*empowerment*, et s'inscrivent dans la crise du politique et du sentiment d'appartenance à des entités territoriales traditionnellement définies comme étant celles de l'État nation. Une pléthore d'experts examine les aspects philosophiques, moraux et légaux de la citoyenneté et de l'appartenance, alors que se pose plus que jamais la question de l'immigration illégale (Schmitter-Heisler, 1992, p.636; 2000).

Le multiculturalisme, qui se situe dans la lignée des travaux de Horace Kallen, est devenu un concept clé dans le discours sur l'incorporation des immigrants et des minorités. Ses tenants rejettent le postulat assimilationniste ou intégrationniste et se situent le plus souvent au niveau idéologique. Or le multiculturalisme a diverses significations. Il peut désigner une philosophie politique qui questionne l' classique, une quête de reconnaissance et de traitement compensatoire pour les groupes historiquement désavantagés ou discriminés, un discours anti colonialiste ou encore une politique publique (Joppke, 1996; Wieviorka, 1996; Martiniello, 1997; Labelle, 2005b), comme la politique fédérale canadienne du multiculturalisme qui, pour Schmitter-Heisler «*was the official government response to the increasing separatist movement in Quebec as well as a growing assertiveness of other ethnic groups*» (1992, p.633). On peut aussi distinguer un multiculturalisme de marché, de gestion ou corporatif, motivé par le souci de se protéger contre les plaintes de discrimination systémique ou axé sur la productivité et le marketing international.

Certains tenants du multiculturalisme soutiennent que pour pouvoir participer de façon égalitaire et libre à la vie publique, les individus doivent être mis en sécurité sur le plan culturel, ce qui nécessite une politique publique.

Ainsi Will Kymlicka énumère 13 politiques distinctes (certaines étant appliquées par le gouvernement canadien, d'autres virtuelles) comme des programmes d'action positive afin d'augmenter la visibilité de minorités ou d'autres groupes (femmes, handicapées) dans les institutions publiques; des horaires flexibles dans les milieux de travail afin d'accommoder certains groupes religieux (journées pédagogiques lors des fêtes juives et musulmanes); des codes vestimentaires flexibles (port du turban dans la Gendarmerie royale du Canada ou exemption du casque obligatoire pour la conduite de motocyclettes); des programmes éducatifs antiracistes; des mesures contre le harcèlement racial en milieu de travail afin de prévenir les remarques et les comportements racistes, etc. (Kymlicka, 1998).

Les critiques de la politique fédérale du multiculturalisme s'expriment dès son institutionnalisation. Par exemple, le sociologue John Porter défendra la position de l'assimilation libérale et sera critique de la politique fédérale du multiculturalisme de 1971. Selon lui, l'assimilation favorise la mobilité sociale et prévient contre la ghettoïsation. Le multiculturalisme allait retarder l'intégration des minorités dans la société canadienne. Depuis lors, les perspectives académiques, politiques et journalistiques se sont déployées dans toutes les directions pour ne citer que quelques protagonistes canadiens. Les travaux de Peter Li, Kogila Moodley, John Nunziata, Yasmeen Abu-Laban, Audrey Kobayashi, Richard Gwyn, Reginald Bibby, Neil Bissoondath, etc. ont soulevé diverses lacunes, limites ou effets pervers de la politique fédérale.

La controverse a porté sur les implications de l'injonction à une citoyenneté active et responsable de la part des individus et des groupes, sur les hésitations à identifier le racisme direct et systémique ou structurel au sein de l'appareil d'État, dans les institutions et la société civile, sur l'efficacité des programmes d'équité en emploi, sur les coupures dans le financement des groupes ethniques, motif de controverse, etc. (voir entre autres Warburton, 2007).

Au Québec, des intellectuels comme Bourque et Duchastel (1996; 2000), Breton (2000), Rocher, Rocher et Labelle (1995), Gagnon et Iacovino (2003), Seymour (1999), Labelle et Rocher (2004), entre autres, interprètent la fondation de la politique publique du multiculturalisme comme une stratégie de contrôle du mouvement nationaliste québécois,

confirmés dans leur hypothèse par plusieurs travaux de chercheurs canadiens-anglais (Labelle, 2007).

1.3. Les théories sur l'assimilation segmentée et le transnationalisme

Les effets de la mondialisation sur la restructuration de l'économie et l'affaiblissement relatif des États nations, le néo-libéralisme, l'aggravation des inégalités au sein des sociétés occidentales, la résurgence du racisme sous ses formes traditionnelles et du néo-racisme, et l'effet de ces facteurs sur les jeunes de la deuxième génération issue de l'immigration d'après 1965, suscitent de nouvelles pistes d'analyse: les études sur le transnationalisme et les diasporas, et sur l'assimilation segmentée.

Les recherches portent maintenant sur les pratiques transnationales des migrants et elles démontrent l'émergence de modes d'appartenance qui confrontent la signification traditionnelle de la citoyenneté. Le transnationalisme est défini comme un processus par lequel les migrants (et les minorités) créent des champs sociaux qui traversent les frontières nationales, de par leurs activités quotidiennes économiques, sociales, politiques et culturelles (Basch, Glick-Schiller et Szanton Blanc, 1994, p. 22; Laguerre, 1998 et autres travaux). Sous l'influence des *cultural studies* et des *postcolonial studies*, la notion de diaspora a été remise à l'ordre du jour. La pluralisation actuelle des sociétés occidentales soulève la question complexe de l'appartenance et de l'inclusion et la multiplicité des allégeances, donc remet en question les dimensions classiques de l'intégration.

Les théoriciens de l'assimilation segmentée quant à eux se réapproprient actuellement la notion d'assimilation pour mieux s'opposer à la théorie classique de l'assimilation linéaire issue des travaux de Milton Gordon. Ces théoriciens démontrent que les transformations de l'immigration internationale provenant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, caractérisée par une polarisation très grande en termes de revenu, d'éducation et de formation professionnelle, induisent plusieurs modes d'incorporation dans les segments du marché du travail (marché primaire, secondaire, enclaves ethniques, etc.). Ces modes d'incorporation induisent des formes différentes d'appartenance dans la société américaine. On le note : le terme incorporation est préféré dans ce corpus théorique à celui d'intégration.

Ces auteurs insistent sur l'importance de considérer différents niveaux d'analyse pour appréhender les modalités d'incorporation des immigrants et des minorités. Par exemple,

Alejandro Portes (1995, p. 24) distingue trois facteurs ou trois niveaux déterminants de réceptivité: a) les politiques gouvernementales envers les groupes immigrants; b) la société civile et l'opinion publique; c) la communauté ethnique et sa structuration (voir également Portes et Zhou, 1993; 1996).

Pour les tenants du transnationalisme, les corpus théoriques assimilationnistes et multiculturalistes ont des limites communes. Tous deux proposent des conceptions souvent réductrices de la culture – la théorie assimilationniste avec la notion de *core culture*, la théorie pluraliste avec celle de culture minoritaire ou de communauté culturelle – et ne remettent pas en question la catégorisation identitaire qui tend à s'imposer dans le discours public. Tous deux prennent les seules institutions de l'État nation comme point central de leurs analyses et de leurs visions normatives: «Les deux conceptions canoniques traitent de l'adaptation des immigrants comme étant du seul domaine de l'État nation [...]. Il n'y a pas de place pour les liens transnationaux significatifs et transfrontaliers qui influencent la vie quotidienne des migrants» (Faist 2000, p. 209).

À titre d'exemple, les deux visions se représentent avec difficulté la fluidité politique et situationnelle des identités chez les minorités et les immigrants. Ainsi, de nombreuses études effectuées aux États-Unis et au Québec ont illustré la complexité, la variance (selon le sexe, le statut social, le cycle de vie, etc.), les conflits et l'évolution au cours du cycle de vie des options et des choix identitaires chez les populations issues de l'immigration, de première ou de deuxième génération, ou encore chez les minorités nationales, ethniques et/ou racisées de vieille souche. Plusieurs auteurs nord-américains et britanniques ont discuté le bricolage identitaire qui se joue autour des catégories suivantes: une identité immigrée et/ou nationale d'origine (*Mexican, Jamaïcan*), une identité à trait d'union (*Mexican-American, Italo-American*), une identité citoyenne (*American, Canadien, Québécois*), une identité racisée ou panethnique (*Black, Hispanic, Latino, Asiatique*). La dernière option, souvent une identité fabriquée de toutes pièces par l'État, varie selon les pays, et est plus ou moins intériorisée en vertu de postures antagonistes de résistance ou d'identification à des hôtes de proximité auxquels certaines populations ont été associés, bien contre leur gré (il en est ainsi des Libanais qui ont refusé d'être insérés dans la catégorie racisée de «minorités visibles» institutionnalisées par le gouvernement canadien) (Waters, 1990; 1996; Rumbault, 1998; Cohen et Kennedy, 2000).

1.4. La perspective québécoise de l'intégration

Une définition de l'intégration accompagne le document *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* de 1990 :

«L'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnel et distinct de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard» (MCCI, 1990a, p. 16).

Dans un document complémentaire, on utilise le terme «Québécois des communautés culturelles». On distingue donc. L'intégration des immigrants est comparée à un processus évolutif que connaissent les enfants :

«La complexité du processus d'adaptation auquel est soumis l'immigrant a généralement été illustrée par la métaphore classique qui établit un parallèle entre cette réalité et le processus de socialisation et d'interrelation avec le milieu que doit vivre l'enfant avant qu'on puisse le considérer comme adulte et membre de la société à part entière de sa société particulière. Outre sa connotation quelque peu paternaliste, ce parallèle sous-estime grandement la complexité de la situation vécue par l'immigrant, qui fait face à une resocialisation dans un cadre préétabli beaucoup moins souple et accueillant que celui d'une famille. Il faut admettre néanmoins qu'il illustre bien plusieurs dimensions essentielles du processus d'intégration, comme l'implication active du principal intéressé (l'enfant se développe, comme l'immigrant s'intègre); etc.» (MCCI, 1990b, p. 3).

Commentaire :

La perspective québécoise de l'intégration que l'on traîne depuis 1990 est vague. Elle ne précise pas les aspects paradoxaux des diverses dimensions de l'intégration. Elle demeure normative et elle conserve un relent paternaliste (ou maternaliste).

1.5. Une perspective française de l'intégration

Selon Dominique Schnapper :

«Par définition, quelle que soit l'idéologie nationale, la nation se constitue par un processus d'intégration continu. La politique dite d'intégration n'est pas un choix parmi d'autres possibles, mais elle est un fait et une nécessité. L'intégration comme processus, est et a toujours été génératif de la nation, quelles qu'en soient les justifications idéologiques. Parce que la nation ne peut manquer d'allier à son action intégratrice une idéologie» (Schnapper, 1991, p.81).

L'intégration désigne:

«Les divers processus par lesquels les immigrés comme l'ensemble de la population réunie dans une entité nationale participent à la vie sociale. L'intégration des immigrés est un cas particulier de l'intégration nationale, même si, bien entendu, elle a des caractéristiques spécifiques et ne se confond pas avec celle des populations régionales ou celle des marginaux» (Schnapper, 1991, p. 99).

Commentaire :

Cette perspective a le mérite de montrer que l'intégration des nouveaux arrivants et des minorités est un cas particulier de l'intégration nationale. Mais la définition ne tient pas compte des obstacles structurels que constituent les inégalités et les discriminations dans ce processus.

1.6. Une perspective issue du terrain

La plate-forme, *Cap sur l'intégration*, de la Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI) présente l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes comme étant un processus complexe multidimensionnel (linguistique, économique, social, culturel, politique et religieux), bidirectionnel (engage les personnes réfugiées et immigrantes ainsi que les membres et institutions de la société d'accueil), graduel (se fait par étape selon le rythme des individus) et continu. La plate-forme propose des indicateurs d'intégration. Certains sont objectifs : accessibilité aux services, compétence linguistique, accès à l'emploi, participation citoyenne. D'autres sont subjectifs : autonomie, reconnaissance, sentiment d'appartenance (TCRI, 2005).

Commentaire :

L'avantage de cette perspective est de souligner la complexité et le caractère multidimensionnel du processus d'intégration. On insiste sur les connaissances linguistiques, l'intégration économique et la participation citoyenne. On distingue de plus les critères objectifs et subjectifs de l'intégration.

2. LA DIMENSION ÉCONOMIQUE DE L'INTÉGRATION

Sur le plan économique, l'immigration contribue à combler les lacunes du marché du travail, accroître le capital humain, répondre aux besoins des régions, générer de l'investissement, accroître les flux de commerce, modifier la structure par âge, accroître la

flexibilité de la main d'œuvre et profiter de rendements croissants à l'échelle. Une étude réalisée en 1999 montre que les objectifs de nature sociale, linguistique ou démographique d'une politique d'immigration, peuvent être parfois tout aussi, sinon plus importants que les objectifs économiques.

Au Québec, ce sont historiquement des objectifs d'ordre démographique et linguistique qui ont incité le gouvernement à s'impliquer activement dans le dossier de l'immigration. Cependant, toute politique d'immigration doit tenir compte non seulement des particularités culturelles de la société d'accueil mais aussi des besoins du marché du travail et de la conjoncture économique (Grenier, 2005, p.22). La dimension économique de l'intégration est déterminante :

«Une intégration économique réussie est le facteur principal du développement des personnes et des communautés. Elle conditionne la capacité des personnes à accéder aux services dont elles ont besoin, à avoir une bonne qualité de vie, à participer à la vie sociale et politique et à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu » (Québec, 2006, p. 50).

Oublier ce fait et mettre l'accent exclusivement sur la dimension culturelle, revient à négliger les véritables obstacles à l'intégration qui constituent un terreau fertile au repli.

Nous allons présenter dans un premier temps des données relatives à l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail, étant donné l'importance de la composante «immigrants» chez les minorités ethnoculturelles et les groupes racisés au Québec. Dans un second temps, nous présenterons les résultats de quelques analyses de la situation observée et terminerons cette section par quelques constats.

2.1. Intégration au marché du travail

La main d'oeuvre immigrée présentait au recensement de 1981 un profil d'ensemble plus favorable que celui de la population née au Québec. Elle se caractérisait par un taux d'activité plus élevé, un taux de chômage plus faible (8% contre 11% en 1981) et des salaires et revenus plus élevés (de 9% et 11% respectivement). Cependant cette main d'oeuvre était loin d'être homogène. Au plan professionnel, elle était surreprésentée dans les catégories d'emplois exigeant des qualifications élevées ou hautement spécialisées (en particulier chez les professionnels des sciences pures, les administrateurs et les gestionnaires), de même que dans les emplois de type «col bleu», exigeant peu ou pas de qualification (par exemple, dans l'hébergement, la restauration, les services

personnels). Par ailleurs, elle était sous-représentée lorsque des qualifications moyennes (emplois de bureau et de vente) étaient exigées. Au plan de la scolarité, la bipolarisation était encore plus marquée, traduisant une inadéquation entre la formation acquise dans le pays d'origine et l'insertion sur le marché du travail au Québec (Audet, 1987).

Cette bipolarisation indique une insertion différenciée dans divers segments du marché du travail, là où opèrent des stratégies de recrutement et d'utilisation de la main-d'oeuvre qualitativement différentes: le marché «primaire», le marché «secondaire», le secteur informel, les entreprises ethniques, le travail au noir, etc. Ici diverses variables exercent un rôle: la qualification, les connaissances linguistiques, la durée de résidence et le statut d'entrée (indépendant, réfugié, temporaire, parrainé) influent sur l'insertion, la discontinuité dans l'emploi, la mobilité ou la ghettoisation.

Ce profil se complexifie considérablement si l'on tient compte de la période d'immigration, de la région d'origine, du sexe et du statut d'immigration. Les immigrants entrés au Québec entre 1971 et 1981 chôment deux fois plus que les immigrants plus anciens, occupent davantage des emplois non qualifiés, en dépit d'une scolarisation en moyenne plus élevée et se concentrent dans des secteurs d'activité où les conditions de travail sont moins avantageuses. En effet, ces secteurs ont absorbé la moitié des travailleuses et des travailleurs immigrés entrés après 1971. À Montréal, en particulier, plus de 50% de la main-d'oeuvre du vêtement, de la bonneterie, du textile est immigrée. La proportion est du tiers dans l'hébergement et la restauration (Termotte, 1988, p. 314).

Selon la région d'origine, on observe que les immigrants nés en Afrique, aux États-Unis, en Europe (sauf l'Europe du Sud), et venus avant la crise des années 1970, présentent des qualifications professionnelles et des revenus supérieurs à ceux de la population immigrée et non immigrée. À l'inverse, les immigrants en provenance des Antilles, d'Amérique latine, de certains pays d'Europe du Sud présentent un profil socio-économique moins favorable (Audet, 1987, p.107-112). Là encore, il faut pouvoir prendre en compte la différenciation sociale due aux caractéristiques sociodémographiques et aux périodes migratoires, existante à l'intérieur d'une même communauté: le cas des Haïtiens par exemple ou le cas des Asiatiques (à un pôle les Kampuchéens et à l'autre des investisseurs de Hong Kong).

En ce qui concerne les femmes immigrantes, elles sont dans l'ensemble désavantagées par rapport aux hommes immigrants: taux d'activité moindres, taux de chômage presque deux fois plus

élevés, surconcentration dans les secteurs les plus traditionnels de l'industrie manufacturière et dans les services, formation scolaire inférieure dans l'ensemble, répartition professionnelle moins polarisée et revenus deux fois moins élevés que ceux des hommes. Par rapport aux nationales, elles sont sous-représentées dans les catégories des «travailleuses professionnelles», sous-représentées dans les catégories intermédiaires (vente et bureau) et sur représentées dans les emplois des industries de fabrication, montage et répartition (Lamotte, 1991). Malgré ce constat d'ensemble, la bipolarisation de la main-d'oeuvre féminine immigrée prise dans sa totalité existe bel et bien. De plus, cette bipolarisation s'exerce à l'intérieur même de communautés ethniques particulières.

Le recensement de 1986 laisse aussi voir que la main-d'oeuvre immigrée du Québec se caractérise encore par un profil socio-économique d'ensemble plus favorable que celui de la population née au Québec. Ainsi, le taux de chômage chez la population immigrée était de 12,4% et de 13,1% chez la population non-immigrée. Mais ce taux moyen cache des différences réelles. Certaines catégories sociales présentent un taux de chômage beaucoup plus important: c'est le cas des immigrants plus récemment arrivés (24,1%); c'est le cas des «minorités visibles» qui connaissent un taux de chômage de beaucoup supérieur à la population totale: 17,8% contre 11,0% (Statistique Canada, 1986). Au sein des «minorités visibles», le taux de chômage est fort variable: 22,2% chez les «Noirs», 16,5% pour les Indo-Pakistanaïes, 12,8% dans le cas des Chinois, 7,5% pour les Coréens, 7,5% pour les Japonais, 17,6% pour les Asiatiques du Sud-Est, 9,2% pour les Philippins, 15,2% pour les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest et 21,4% pour les Latino-américains.

Les données censitaires de 1991 maintiennent approximativement le même portrait avec quelques modifications consécutives à l'accroissement des problèmes de chômage et du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles poches de la pauvreté qui ont pris de l'ampleur avec la récession économique des années 1990. C'est ainsi que les données de 1991 font état d'une certaine dégradation de la position des membres des minorités ethnoculturelles sur le marché du travail avec des taux d'activité et de chômage moins favorables par rapport à la population totale (CCCI, 1993). L'étude du Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec sur la participation des minorités ethnoculturelles au marché du travail révèle que les nouveaux arrivants sont ceux qui ont le plus pâti de la rupture qui semble s'être opérée dans la capacité du marché du travail au Québec d'intégrer les nouvelles cohortes d'immigrants, et ce à partir de 1981. En effet, l'écart entre le taux de chômage des nouveaux arrivants et celui de la

population non-immigrée est passé de 1% en 1981 à 6% en 1986 (CCCI, 1993 p.31). Les auteurs de cette étude mentionnent également que ce changement s'expliquerait par la conjoncture économique, la discrimination exercée à l'égard de certaines minorités dites «visibles», l'augmentation de l'immigration familiale et humanitaire qui s'est accompagnée d'une proportion de gens moins scolarisés, moins qualifiés et plus âgés (CCCI, 1993, p. 30-35).

Une étude du Ministère de la Sécurité du revenu relève que la part relative des ménages dont le chef est né hors du Canada est passée de 7 à 13% entre 1985 et 1994 (MSR, 1995, p.1), soit une augmentation de plus de 100%. Le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec affirme que cette évolution n'est pas généralisable à l'ensemble des groupes minoritaires du Québec. En effet, cela révèle davantage la vulnérabilité de certaines minorités, comme l'illustre la surreprésentation des Haïtiens dont 20% seraient prestataires de l'aide sociale, et touche davantage les vagues migratoires des années 1980 dorénavant éligibles à l'aide de dernier recours (MSR, 1995, p. 38-39). Ce phénomène complexe et passablement nouveau dans le cas des minorités ethnoculturelles serait imputable à plusieurs facteurs: augmentation des niveaux d'immigration et du nombre de revendicateurs du statut de réfugié –dorénavant pris en charge par le Québec à cause de l'intégration du Programme d'aide à l'adaptation du gouvernement fédéral au régime de la sécurité du revenu du Québec–, la faiblesse des qualifications professionnelles et de la scolarité des immigrants admis pour des motifs humanitaires et de réunification familiale, qui ont une incidence sur l'intégration au marché de l'emploi (MSR, 1995, p. 38-39).

Une étude récente de Statistique Canada montre que «la situation économique des nouveaux immigrants au Canada ne s'est pas améliorée depuis le début du millénaire, même si ceux-ci ont un niveau de scolarité beaucoup plus élevé» (2007b). En effet, 18,5% des immigrants arrivés entre 1992 et 2000 se sont retrouvés dans une situation de faible revenu pour au moins quatre des cinq premières années passées au Canada. Les immigrants installés depuis les années 2000 ont donc plus de difficultés à améliorer leur sort sur le plan niveau économique que ceux installés avant cette période. C'est une observation importante car, depuis 1993, le Canada a adopté une grille d'immigration plus sélective au niveau des critères professionnels et accueille donc davantage d'immigrants diplômés. Le niveau de scolarité des nouveaux immigrants a donc rapidement augmenté au cours des années 1990 et, de plus en plus, ils entrent au Canada en tant que membres de la catégorie « économique », c'est-à-dire du groupe d'immigrants qui habituellement réussissent mieux que les autres.

Cette étude vient confirmer les analyses réalisées au cours des années précédentes (voir Picot et Hou, 2003 et Picot et Garnett, 2004) et qui arrivaient à des résultats similaires. Ces études, qui couvrent la période 1980-2000, montraient que :

- Les taux de faible revenu ont augmenté pour chacune des cohortes d'immigrants qui se sont succédé, ils ont même presque doublé entre 1980 et 1995.
- L'écart entre ce taux à l'arrivée et celui enregistré pour les personnes nées au Canada s'accroît entre 1980 et 2000.

On observe donc un allongement de la période de « rattrapage », c'est-à-dire le temps nécessaire à un nouvel arrivant pour rejoindre les niveaux de rémunération de ses homologues dans la société d'accueil. On peut donc parler d'une dégradation de la situation socio-économique des nouveaux arrivants :

«Les premières recherches ont révélé que les nouveaux immigrants ont des gains inférieurs à ceux de leurs homologues nés au Canada, mais que l'écart de gains initiaux rétrécit nettement à mesure que ces mêmes immigrants s'adaptent au marché du travail de la société qui les accueille (Chiswick, 1978; Meng, 1987). Des études plus récentes semblent indiquer que cet écart ne se referme pas aussi rapidement qu'on le pensait plus tôt, même dans les cohortes arrivées au cours des années 1970 (Hum et Simpson, 2003). De plus, ces écarts se sont accrus durant les années 1980 et 1990. Des recherches ultérieures montrent qu'au début des années 1980 s'est amorcée une tendance à la décroissance du revenu du travail dans les vagues successives d'immigrants par rapport à la population née au Canada (Bloom et Gunderson, 1991; Abbott et Beach, 1993)» (Picot et Sweetman, 2005, p. 11).

«Le taux de faible revenu chez les immigrants au cours de leur première année au Canada était d'environ trois fois plus élevé que celui du groupe de référence au cours de la période de 1992 à 2000, mais en 2002 et 2003, il était près de 3,5 fois plus élevé [...]. Une tendance similaire s'observe chez tous les immigrants établis au Canada depuis dix ans ou moins» (Picot et Sweetman, 2005, p. 17).

Cette étude montre que la cohorte d'immigrants des dernières années 1970 fut la dernière pour laquelle le rattrapage a été presque intégral, leurs gains atteignant 97% de ceux de leurs homologues nés au Canada après plus de 20 ans (alors que les gains des cohortes précédentes excédaient ceux de leurs homologues après cette période). Les cohortes d'arrivée de la décennie 1980 recevaient 85% de ce que gagnaient leurs homologues après 16 à 20 ans de séjour. La cohorte du début des années 1990 avait en gros 70% des gains de la population de souche après six à dix ans de séjour (Picot et Sweetman, 2005, p. 8).

Par ailleurs, les données statistiques nous indiquent que la société devient de plus en plus polarisée, que malgré la croissance économique soutenue des dernières années, le revenu de nombreuses familles de salariés a en fait baissé, et que cette pauvreté affecte de plus en plus les minorités racisées, qu'elles soient issues de l'immigration ou nées au Canada :

«La proportion d'immigrants récents dont le revenu familial était inférieur au seuil de faible revenu a monté de 24,6 % en 1980 à 31,3 % en 1990 et à 35,8 % en 2000. Ces années se situent en gros en période de crête du cycle économique et révèlent donc assez bien les tendances à plus long terme. Pendant cette période, les taux de faible revenu ont diminué dans la population de souche, passant de 17,2 % en 1980 à 14,3 % en 2000. Ce n'est donc pas une détérioration générale des conditions économiques pour tous les Canadiens qui est à l'origine de la montée de ces taux dans la population immigrante» (Picot et Sweetman, 2005, p. 17).

Les travaux de Anderson montrent qu'un pourcentage croissant de la population des gens pauvres au Canada est formé de membres des groupes racisés, de nouveaux immigrants et de peuples autochtones (2005).

Ce phénomène n'épargne pas le Québec qui s'est doté le 13 décembre 2002, d'une *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (Loi 112). Les immigrants récents, les membres des «minorités visibles» et les Autochtones ont été désignés parmi les groupes davantage touchés par la pauvreté et pour lesquels des efforts particuliers devront être consentis au cours des prochaines années.

Selon une étude de 2004, «les données du recensement 2001 confirment que l'insertion en emploi des personnes issues de l'immigration n'est pas aussi rapide et réussie qu'on pourrait le souhaiter» (MRCI, 2004a, p. 17). Le taux de chômage des personnes immigrantes est de 11,7%, tandis qu'il est de 8,2% pour l'ensemble de la population. On observe cependant un taux décroissant de chômage avec l'allongement de la durée de résidence au Québec. Ainsi, les nouveaux immigrants (les personnes arrivées depuis 5 ans ou moins) ont un taux de chômage de 22% comparativement à 14% pour ceux qui sont au Québec depuis 6 à 10 ans, et de 9% pour ceux arrivés depuis plus de 10 ans (MRCI, 2004a, p. 43).

Toujours selon les données du recensement de 2001, 15,5% de la population pauvre du Québec était composée de personnes appartenant aux groupes définis comme «minorités visibles», alors que ces groupes ne représentaient que 7% de la population totale. Une étude de l'Association d'études canadiennes réalisée à partir de données de Statistique Canada confirme

que les immigrants sont davantage touchés par le faible revenu et que l'écart entre la population immigrante et non immigrante est plus prononcé au Québec que dans les autres provinces :

Incidence de faible revenu (données de Statistique Canada, 2000):

	Ensemble de la population	Population de non-immigrants	Population d'immigrants
Canada	12,8%	10,9%	18,1%
Québec	14,7%	12,7%	26,9%

Source: Jedwab, 2004a, p. 13

Selon des données de 2000, l'incidence de faible revenu pour l'ensemble de la population québécoise était de 14,7%, soit un taux de 12,7% pour la population non immigrante et de 26,9% pour la population immigrante.

L'incidence de faible revenu pour l'ensemble des groupes racisés était de 40,4%. Ce taux est de 40,9% pour les communautés noires, 43,4% pour les Sud-asiatiques, 42,2% pour les Latino-américains, 39,6% pour les Chinois, 44,8% pour les Arabes et les personnes originaires de l'Asie de l'Ouest (voir aussi Picot et Hou, 2003; Picot et Sweetman, 2005 et Galabuzzi, 2005).

Les personnes appartenant à un groupe racisé vivent une situation particulièrement difficile sur le marché du travail. Leur taux d'emploi est d'environ 5% inférieur à celui de la population totale. Si l'on compare les données pour la population des «minorités visibles» native à la population des «minorités visibles» immigrée, on observe que l'insertion au marché du travail se fait plus aisément pour la population immigrée. Ce groupe a un taux d'emploi plus élevé de 3,6%.

Les taux de chômage pour ces deux groupes sont comparables: 14,0% pour la population native et 15,1% pour la population immigrée. Toutefois, le taux de chômage pour l'ensemble des groupes racisés est presque le double de celui de la population totale, soit 15,4% en comparaison à 8,2%.

	Taux d'emploi	Taux de chômage
Population des «minorités visibles»	53,6%	15,4%
Population des «minorités visibles» native	51,7%	14,0%
Population des «minorités visibles» immigrée	55,3%	15,1%
Ensemble de la population	58,9%	8,2%

Source: Statistique Canada, Recensement de 2001.

Si l'on compare les revenus des non immigrants à la population immigrée, on constate que ceux-ci sont inférieurs de 15%. L'écart entre les deux groupes est encore plus visible au niveau du revenu total médian (20 723\$ contre 26 128\$ chez les hommes et 14 549\$ contre 18 677\$ chez les femmes) (Statistique Canada, 2001) :

«La détérioration des gains relatifs des immigrants entre 1990 et 1995 a été moins importante au Québec qu'en Ontario, peut-être parce que le Québec n'a pas augmenté ses niveaux d'immigration autant que le reste du Canada pendant cette période. Il est donc possible que les immigrants au Québec s'en soient tirés un peu mieux que les autres» (Grenier, 2001, p. 6).

Malgré tout, on observe que les immigrants utilisent moins les programmes sociaux que les natifs (Grenier, 2005).

2.1.1. La situation dans la grande région de Montréal

Cette situation est particulièrement évidente dans le Grand Montréal qui attire la grande majorité des immigrants au Québec. Selon Anderson (2005), à Montréal, le taux de pauvreté est de 29% pour l'ensemble de la population. Il est de 46% pour les minorités racisées et de 24% pour le reste de la population : 57% pour les immigrants récents et 45% pour les Autochtones vivant en milieu urbain. En bref, les minorités racisées forment 21% de la population mais sont pauvres à 34%. À 29 %, Montréal affiche un taux de pauvreté plus élevé que toutes les autres grandes villes canadiennes : Ottawa 15 %, Toronto 22,6 %, Winnipeg 20,2 %, Calgary 14,1 % et Vancouver 27 %.

Ces données sont confirmées par les travaux du Conseil régional des élu(e)s (CRÉ, 2004) En 1996, près de 604 315 montréalais soit (34,8 %) étaient considérés pauvres. Le recensement de 2001 révèle que 514 925 personnes (29 % de la population montréalaise) surtout des femmes,

vivent sous le seuil de faible revenu³. La pauvreté a donc baissé à Montréal, mais la situation des immigrants et des groupes racisés s'est grandement dégradée⁴. En 1980, 29,3 % des immigrants établis à Montréal étaient en situation de pauvreté. En 2000, 41,26 % l'étaient, soit une hausse de près de 12 % en 20 ans seulement.

Rappelons que :

«Les ménages immigrants sont inégalement répartis à l'échelle du Québec. Selon les dernières données, la presque totalité des ménages immigrants du Québec, soit 88,6 %, résident dans la région métropolitaine de Montréal tandis que 7 ménages immigrants sur 10 vivent sur l'île de Montréal» (Leloup, 2005, p 3).

Le logement joue un rôle de premier plan dans les situations de pauvreté. L'étude de Leloup (2005) nous apprend également que, entre 1996 et 2001, la proportion de ménages immigrants consacrant plus de 30 % de ses revenus bruts au logement est passée de 38 % à 31 %. Cependant, chez les ménages immigrants récents, 56 % devaient consacrer au moins 30 % de leur revenu pour se loger en 1996 contre 45 % en 2001.

Selon les données de 2001, sur l'île de Montréal, les ménages immigrants sont plus souvent propriétaires de leur logement que les ménages natifs. Cependant, si les ménages immigrants arrivés avant 1981 semblent avoir bénéficié d'une accession relativement aisée à la propriété, la situation est différente pour les cohortes suivantes de personnes immigrantes. On observe un ralentissement dans l'accession à la propriété pour les ménages immigrants arrivés au Québec à partir des années 1980 :

«Généralement, les ménages immigrants connaissent des conditions de logement moins favorables que celles des ménages natifs. Malgré l'amélioration constatée entre 1996 et 2001, l'accès au logement peut comporter des difficultés supplémentaires pour les personnes immigrantes, en particulier lorsqu'elles sont locataires. Par exemple, les immigrants récents connaissent souvent moins bien les conditions du marché, le niveau moyen de confort auquel ils peuvent s'attendre, les législations et les pratiques coutumières qui entourent l'accès au

³ « Les personnes à faible revenu sont celles qui dépensent 54,7 % de leur revenu pour subvenir à leurs besoins fondamentaux (se loger, se nourrir et s'habiller) » (CRÉ, 2004, p. 8).

⁴ Une étude de Heisz et McLeod (2004) confirme la hausse du taux de faible revenu chez les immigrants récents dans les 27 régions métropolitaines de recensement du Canada (c'est-à-dire les villes les plus importantes et leurs banlieues), qui est passé de 23,1 % en 1980 à 35 % en 2000, alors que ce taux a baissé, chez tous les autres résidents de ces régions, de 18 % à 16 %⁹. Le taux de faible revenu chez les personnes vivant dans des familles monoparentales dans les grands centres urbains canadiens a suivi le chemin inverse en passant de 54,2 % en 1980 à 46,6 % en 2000.

logement. Ces difficultés peuvent être accentuées par une connaissance insuffisante de la langue du nouveau pays et par des phénomènes de discrimination, individuels ou systémiques, dont ils peuvent être les victimes sur le marché du logement » (Leloup, 2005, p. 10).

On observe donc là également une dégradation de la situation socio-économique des nouveaux arrivants.

2.1.2. Certains groupes sont plus affectés

À l'échelle canadienne, la région d'origine des immigrants influe sur l'incidence de faible revenu. La prévalence de faible revenu chronique est très faible chez les immigrants en provenance d'Amérique du Nord et d'Europe, soit 8%. Pour les immigrants en provenance d'Afrique et d'Asie de l'Est, les taux variaient entre 19% et 24% (Picot et al., 2007, p. 39). Ces constats sont également valables pour le Québec :

«Au Québec, le taux de chômage de l'ensemble de la population est de 8 %, en 2001. Il est de 15,4 % pour les personnes faisant partie des «minorités visibles» et parmi celles-ci, de 16,1 % pour les Afro-descendants. L'interprétation de ces données ne permet pas de conclure à la seule action de la discrimination dans l'ordre de la causalité, mais elle révèle la dynamique relative sous-jacente entre inégalités socio-économiques et discriminations (Borillo, 2003) » (Labelle 2006b, p. 100)

Lors du recensement de 2001, près 500 000 personnes au Québec ont déclaré appartenir à une «minorité visible». Ceci équivaut à 7% de la population totale. Le deux tiers des personnes appartenant à cette catégorie sont des immigrants. Les «Noirs» constituent le groupe le plus important des «minorités visibles», avec 30.6% de cet ensemble. Ils sont suivis des Arabes (14,7%), des Latino-Américains (12,0%), des Sud-Asiatiques (11,9%) et des Chinois (11,4%).

Une étude de l'Association d'études canadiennes montre que parmi les minorités racisées, le taux de faible revenu le plus élevé se retrouve au Québec, suivi de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique. Pour ce qui est de la population noire, le Québec mène avec 40,9% des faibles revenus – 10 points au-dessus de la moyenne nationale – suivi de la Nouvelle-Écosse avec 33,4% et de l'Ontario à 29,5%. Environ 43% de la population sud-asiatique du Québec font partie de la catégorie à faibles revenus ; l'Ontario suit avec 23,1%. Les populations arabes et de l'Ouest asiatique sont à 44,8% des faibles revenus au Québec (42,3% en Colombie-Britannique).

La population chinoise au Québec est à 39,6%, suivi encore de la Colombie-Britannique à 31,9% (Jedwab, 2004a).

En dépit d'un niveau de scolarité comparable à celui de l'ensemble de la population, certains groupes, notamment les Afro-descendants, ont un taux de chômage supérieur à celui de la population dans son ensemble, des revenus moyens moins élevés, un taux supérieur de pauvreté, et des écarts salariaux attribuables à la discrimination dans l'embauche et la promotion sur les lieux de travail. Le seul secteur de recensement où les « Noirs » avaient une présence « dominante » affichait un taux de chômage de 36 % et un taux de faible revenu de 76 % (CRÉ, 2004).

2.1.3. Les jeunes

Du côté des jeunes, la situation est aussi préoccupante. Le chômage de l'ensemble des jeunes (18-20 ans) est de 11,2% mais de 17% chez les jeunes des « minorités visibles » (CPJ, 2004, p.40) :

Indicateurs du marché du travail des jeunes de 15 à 29 ans selon le statut d'immigration et l'appartenance à une minorité visible, Québec, 2001

Jeunes de 15 à 29 ans, statut d'immigration et appartenance à une minorité visible	Population	Population active	Chômeurs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Minorités visibles, immigrants	72 680	42 295	7 515	58,2%	47,9%	17,8%
Minorités visibles, non-immigrants	39 715	22 765	3 635	57,3%	48,2%	16,0%
Autres que minorités visibles, immigrants	36 080	23 490	2 820	65,1%	57,3%	12,0%
Autres que minorités visibles, non immigrants	1 242 345	859 970	92 120	69,2%	61,8%	10,7%
<i>Total des jeunes Québécois</i>	<i>1 390 825</i>	<i>948 510</i>	<i>106 090</i>	<i>68,2%</i>	<i>60,6%</i>	<i>11,2%</i>

Source : CPJ, 2004, p. 40

Le fait d'appartenir à une « minorité visible » a donc une incidence plus grande sur le chômage que le fait d'être immigrant. Ce sont les jeunes de ces groupes qui rencontrent le plus de difficultés sur le marché du travail, qu'ils soient immigrants ou nés ici (CPJ, 2004, p.41). Le taux d'activité des jeunes des « minorités visibles » est donc inférieur de 11,2% à celui des autres

jeunes sur le marché du travail l'écart entre les deux groupes quant au taux de chômage est également très élevé (CPJ, 2004, p.43) :

Indicateurs du marché du travail des jeunes de 15 à 29 ans selon l'appartenance à une minorité visible, Québec, 2001

Jeunes de 15 à 29 ans	Population	Population active	Chômeurs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Total minorités visibles	112 395	65 060	11 150	57,9%	48,0%	17,1%
Minorités visibles, immigrants	72 680	42 265	7 515	58,2%	47,9%	17,8%
Minorités visibles, non-immigrants	39 715	22 765	3 635	57,3%	48,2%	16,0%
Total autres que minorités visibles	1 278 425	883 460	94 940	69,1%	61,7%	10,7%
<i>Total des jeunes Québécois</i>	<i>1 390 825</i>	<i>948 510</i>	<i>106 090</i>	<i>68,2%</i>	<i>60,6%</i>	<i>11,2%</i>

Source : CPJ, 2004, p. 43

Le tableau suivant met en lumière les disparités qui existent même à l'intérieur de la catégorie « minorité visible » :

Taux de chômage des jeunes de 15 à 29 ans appartenant aux minorités visibles selon l'appartenance ethnique, Québec, 2001

Minorité visible	Population	Population active	Chômeurs	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Noir	37 710	22 890	4 735	60,6%	48,1%	20,7%
Arabe/Asiatique occidentale	17 515	9 425	1 855	53,8%	43,2%	19,7%
Sud-Asiatique	13 415	7 760	1 320	57,8%	48,0%	17,0%
Coréen	1 300	710	110	54,6%	46,2%	15,5%
Asiatique du Sud-Est	10 415	6 005	860	57,7%	49,4%	14,3%
Latino-Américain	14 195	8 535	1 200	60,1%	51,7%	14,1%
Multiplés	1 670	980	130	58,7%	50,9%	13,3%
Autres	1 675	1 095	140	65,4%	57,0%	12,8%
Chinois	10 640	5 370	650	50,5%	44,4%	12,1%
Japonais	390	190	15	48,7%	44,9%	7,9%
Philippin	3 465	2 285	165	66,0%	61,2%	7,2%
Total : minorités visibles	112 390	65 225	11 180	58,0%	48,1%	17,1%
<i>Total : autres que minorités visibles</i>	<i>1 278 425</i>	<i>883 460</i>	<i>94 940</i>	<i>69,1%</i>	<i>61,7%</i>	<i>10,7%</i>

Source : CPJ, 2004, p. 44

2.1.4. Les femmes

Une étude du Conseil du statut de la femme faisait remarquer que : «Somme toute, il semblerait que les femmes immigrantes cumulent les problèmes d'équité en emploi propres aux femmes et de reconnaissance des acquis propres aux immigrants » (CSF, 2005, p. 69).

Tout comme pour l'ensemble des immigrants des deux dernières décennies, cette étude montre des disparités en fonction :

- de la période d'immigration :

« La période d'immigration est un facteur faisant varier de façon importante leur insertion en emploi. Celle-ci s'améliore, de manière générale, avec la durée de leur séjour. Seulement 53 % des femmes arrivées très récemment – entre 1996 et 2001 – sont actives. En revanche, les femmes immigrées installées au pays entre 1976 et 1995 affichent un taux d'activité comparable ou supérieur à celui des Québécoises. [...] Cependant, plus elles sont au pays depuis longtemps, plus leur taux de chômage décroît, avec des variations allant de 23 % pour la vague plus récente de 1996 à 2001 à 7% pour le groupe plus ancien arrivé avant 1976 (contre 8% pour toutes les Québécoises) » (CSF, 2005, p. 57).

- du niveau de scolarité

« Le niveau de scolarité est une autre donnée à prendre en considération pour décrire la diversité des conditions des femmes immigrées au travail. Plus celui-ci est faible, plus le taux de chômage est important. L'absence de diplôme d'études secondaires se conclut par un taux de chômage de 17 % pour les femmes immigrées (14% chez les Québécoises), qui baisse à 10 % pour un premier grade universitaire (contre 4 %) et à 6% pour un doctorat (contre 5%). Une femme immigrée avec un doctorat en poche chômera donc autant qu'une Québécoise diplômée du collégial et celle détenant une maîtrise autant qu'une Québécoise avec une formation post secondaire partielle. Quel que soit leur niveau d'études, le taux de chômage est beaucoup plus élevé chez les femmes immigrées que chez l'ensemble des Québécoises » (CSF, 2005, p. 57).

- de la région de naissance

« On remarque par exemple que les Européennes chôment nettement moins (9% en moyenne) que les Africaines (18%. [...] Parmi les Asiatiques, celles d'Asie méridionale subissent des taux de chômage très élevés (21 %) alors que celles d'Asie du Sud-Est et d'Asie orientale jouissent de situations plus favorables. Les Américaines vivent des conditions diversifiées : celles issues d'Amérique du Nord connaissent un taux de chômage plus bas (6 %) que celui de l'ensemble des

Québécoises alors que celles provenant d'Amérique centrale, des Caraïbes ou des Bermudes chôment beaucoup plus » (CSF, 2005, p. 58).

Indépendamment de leur niveau de scolarité, le taux de chômage des femmes immigrées est plus élevé que celui des autres femmes de la société et les femmes immigrées appartenant aux « minorités visibles » vivent des conditions encore plus désavantageuses sur le marché de l'emploi. Ces écarts subsistent si l'on observe la situation au niveau des communautés culturelles, le taux de chômage des néo-Québécoises étant plus élevé que celui du total des femmes de la population active 12% contre 8% (CSF, 2005, p. 53).

De plus, les femmes immigrées travaillent davantage à temps plein que les autres femmes de la société (76% contre 72%) (CSF, 2005, p. 56). Le revenu d'emploi moyen des femmes immigrées est de 22 375 \$, soit 66 % de celui de leurs confrères, un écart semblable à celui qui s'observe dans la population totale. La situation financière des femmes immigrées avant 1980 se compare avantageusement, en moyenne, à celle des Québécoises en général (CSF, 2005, p.75). Avec le temps cependant, la situation de nombre de femmes immigrées sur le marché du travail s'améliore, surtout si elles vivent en couple (CSF, 2005, p.74).

2.2. Quelques éléments explicatifs

2.2.1. La sélection

La sélection basée sur la forte qualification des candidats à l'immigration a peut-être montré ses limites. L'hypothèse de base était que les plus qualifiés auraient plus de facilité à s'adapter aux fluctuations de l'économie et seraient donc plus à même de se recycler pour répondre aux besoins sans cesse en évolution de la nouvelle économie basée sur le savoir :

«Dans l'ensemble, la hausse spectaculaire du niveau de scolarité des nouveaux immigrants et la plus forte proportion d'immigrants appartenant à la catégorie des travailleurs qualifiés n'ont eu qu'une très faible incidence sur les résultats sur le plan de la pauvreté tels que mesurés par la probabilité d'entrée en situation de faible revenu, de sortie de cette situation et de faible revenu chronique. Cela est dû à ce qu'au début des années 2000, les nouveaux immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés étaient en fait plus susceptibles d'entrer en situation de faible revenu et d'être en situation de faible revenu chronique que leurs homologues de la catégorie du regroupement familial, et que le faible avantage dont les nouveaux immigrants ayant fait des études universitaires avaient joui au début des années

1990 par rapport à ceux ayant fait des études secondaires, par exemple, avait disparu dans une large mesure en 2000 alors que le nombre d'immigrants très scolarisés avait augmenté» (Picot et al., 2007, p. 5).

Outre les obstacles que représentent la reconnaissance des équivalences et de l'expérience acquise à l'étranger et l'admission aux ordres professionnels, il n'est pas évident que des personnes très spécialisées soient par définition plus flexibles en termes d'adaptation aux besoins du marché du travail :

« Les immigrants récents ayant un bagage universitaire ont de plus en plus été incapables de monnayer professionnellement leur instruction et leur expérience comme avaient pu le faire les cohortes antérieures » (Picot et Sweetman, 2005, p. 11).

« Si les immigrants récents qui étaient titulaires d'un grade universitaire étaient plus favorisés que, disons, ceux qui n'avaient que le diplôme d'études secondaires, le taux d'aggravation de la faiblesse du revenu a été plus élevé dans les années 1990 chez les immigrants avec formation universitaire. Pour les adultes ayant fait au plus des études secondaires, il a augmenté de 25%. Chez les immigrants récents ayant un bagage universitaire, il s'est accru de 44 %, passant de 19,1 % en 1990 à 27,5 % en 2000 » (Picot et Sweetman, 2005, p. 13).

L'expérience acquise à l'étranger est beaucoup moins reconnue depuis les années 1980 que dans les années 1970. Selon certains auteurs, il s'agirait du facteur le plus important dans la dégradation du bien être socio-économique des immigrants, plus particulièrement pour les immigrants des régions d'origine plus récentes (Europe orientale, Asie, Afrique) :

«... le rendement décroissant de l'expérience est un des grands facteurs sinon le plus important qui soient liés à cette perte de gains chez les immigrants récents. C'est aussi la conclusion que tirent Aydemir et Skuterud (2004, 2005). [...] Dans l'une et l'autre étude, des auteurs notent que, de 1980 à 2000, les gains n'ont pas décliné en réalité chez les immigrants « récents » très jeunes (de 25 à 29 ans) et que cette diminution s'est trouvée concentrée chez les immigrants de sexe masculin et de plus de 30 ans. Lorsqu'ils ont d'abord observé cet effet, Green et Worswick ont donné à entendre que le phénomène pourrait être lié à la fois à l'infléchissement de la composition de l'immigration en faveur de pays d'origine pour lesquels il est plus difficile d'évaluer les avantages de l'expérience acquise à l'étranger, et à une décroissance de la rétribution de l'expérience étrangère à l'intérieur des pays d'origine. Leur conclusion, toutefois, est que ce rendement décroissant de l'expérience n'est pas évident chez les immigrants des régions d'origine traditionnelles (Europe du Nord-Ouest, pays anglophones, etc.) et qu'il concerne largement les immigrants des régions d'origine plus récentes. Aydemir et Skuterud tirent à peu près la même conclusion en disant que le phénomène

touche les immigrants des régions d'origine « non traditionnelles », notamment de l'Europe orientale, de l'Asie et de l'Afrique. Ces auteurs se sont rendu compte que l'expérience étrangère ne valait presque plus rien sur le marché du travail canadien pour les immigrants de ces régions » (Picot et Sweetman 2005, p. 21-22).

Différentes mesures ont été mises de l'avant récemment comme la révision de la grille de sélection⁵ du Québec, une meilleure information aux professionnels étrangers et des ententes avec des ordres professionnels et même avec d'autres pays (la France notamment).

La forte qualification des nouveaux arrivants des dernières décennies a eu cependant un autre effet. Selon une étude du *National Bureau of Economic Research*, la qualification des immigrants aurait un impact important sur les salaires des travailleurs nationaux. Ainsi, puisqu'une proportion sensiblement plus élevée d'immigrants au Canada est hautement qualifiée, cela a eu pour effet de réduire la croissance des gains des Canadiens les mieux nantis, freinant ainsi la tendance à une accentuation de l'inégalité des salaires observée sur le marché du travail (Aydemir et Borjas, 2007).

2.2.2. L'évolution du marché du travail

On pourrait aussi s'interroger sur l'évolution du marché du travail au Canada durant ces 25 dernières années, à la suite notamment des accords de libre-échange. Les États nations sont de plus en plus intégrés dans un système global de gestion de l'économie qui a des conséquences profondes sur la restructuration des marchés financiers mais aussi des marchés de l'emploi. Qu'il suffise de mentionner ici la forte croissance du travail précaire et du travail à temps partiel.

Une étude des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques soulignait le fait que l'économie canadienne continue à verser des salaires au seuil de la pauvreté à un travailleur sur six depuis plus de 20 ans, en dépit du fait que le niveau de vie au Canada s'est accru d'environ 43% au cours de la même période (Saunders, 2005). On aurait pu s'attendre à une hausse des salaires réels et à une baisse de la proportion des travailleurs faiblement rémunérés, mais cela ne s'est pas produit. La proportion des travailleurs qui recevaient des salaires au niveau de la pauvreté en 1981 était encore la même en 2005, soit environ 16%. Anderson mentionne la relative stagnation du salaire minimum comme un des facteurs de pauvreté au Canada (2005).

⁵Ottawa a également inauguré un Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étranger (Citoyenneté et Immigration Canada, 2007).

Une étude présentée au Forum de développement social de l'Île de Montréal (CRÉ, 2004) montre que le travail salarié n'assure plus à un segment important de la population de Montréal les revenus nécessaires pour suffire à leurs besoins de base et à ceux de leurs familles, et que l'écart entre le coût de la vie et le salaire minimum augmente. Le travail atypique précaire augmente et l'écart se creuse entre les revenus des ménages les plus riches et ceux des ménages les plus pauvres. Les travailleurs vulnérables ainsi que les membres de leur famille vivent au quotidien une incapacité de répondre à leurs besoins, mêmes essentiels. La pauvreté compromet l'accessibilité des individus à un logement décent, à une bonne alimentation, aux loisirs, à la culture, à l'habillement convenable et à la pleine participation à la société. Au Québec comme à Montréal, les travailleurs pauvres sont surtout des femmes, des jeunes, des immigrants et des membres des minorités visibles.

Ce phénomène des bas salaires, donc des travailleurs pauvres, serait un phénomène mondial en expansion. Dans le contexte actuel de mondialisation économique, les mouvements migratoires internationaux sont appelés à prendre de l'ampleur. À noter donc que la conjoncture économique est un facteur important dans l'intégration des immigrants. Grenier montre que la détérioration des gains relatifs des immigrants entre 1990 et 1995 a été moins importante au Québec qu'en Ontario, peut-être parce que le Québec n'a pas augmenté ses niveaux d'immigration autant que le reste du Canada pendant cette période. Il est donc possible que les immigrants au Québec s'en soient tirés un peu mieux que les autres (Grenier, 2005, p.6)

2.2.3. L'origine et les caractéristiques sociodémographiques des nouveaux arrivants

Cette dégradation économique a été observée dans tous les groupes d'instruction et d'âge et dans tous les types de familles, mais serait plus marquée chez les immigrants de certaines régions d'origine, à savoir l'Asie, l'Afrique ou l'Europe de l'Est :

« La région d'origine était la seule caractéristique pour laquelle on relevait des différences. Les taux de faible revenu ont en réalité décru de 1980 à 2000 chez les immigrants récents de quelques régions d'origine comme les États-Unis, l'Europe occidentale, l'Asie du Sud-Est et les Caraïbes (même une fois prises en compte les différences de scolarité, de langue du foyer, de type familial et d'âge entre les cohortes). Il reste que, dans le cas des régions d'origine qui rendaient compte en 2001 des trois quarts des arrivées récentes, ils étaient en hausse. Il s'agit notamment de la plupart des régions d'Asie, de l'Europe septentrionale, orientale et méridionale et de l'Afrique. Ces résultats semblent indiquer que certains facteurs (reconnaissance de l'expérience professionnelle et du bagage scolaire

acquis, compétence linguistique, qualité des écoles, etc.) liés aux régions d'origine pourraient jouer un grand rôle dans la dégradation des résultats économiques des immigrants » (Picot et Sweetman, 2005, p. 12).

On peut faire l'hypothèse que pour les immigrants provenant de ces régions (Asie, Europe septentrionale, orientale et méridionale et Afrique), le capital humain serait considéré comme « moins transférable à cause de problèmes possibles de langue, de différences culturelles, de qualité de l'éducation et peut-être même de discrimination » (Picot et Sweetman, 2005, p. 17).

Une étude récente de Renaud et Cayn précise que bien que la région d'origine puisse défavoriser certains immigrants dans leur accès au marché du travail (surtout ceux qui ne sont pas originaires d'Europe de l'Ouest et des États-Unis), il s'agirait d'un facteur significatif uniquement pendant les mois suivants leur admission (notamment en raison du processus d'adaptation ou d'acculturation) :

«...pour certains groupes de provenance, l'impact défavorable associé à leur origine n'est significatif que pendant les premiers mois suivant leur admission. C'est le cas pour l'accès à l'emploi qualifié des répondants du Maghreb et d'Europe de l'Est (incluant l'ex-URSS). Nous serions alors en présence d'un processus d'adaptation, d'acculturation ou de contournement, qui, de toute évidence, s'avère plus lent, au départ, que pour le groupe de référence, mais qui atteint, à terme, un rythme de croisière comparable à celui de ce dernier. Une hypothèse plausible est à l'effet que les immigrants provenant de certaines régions du monde, pour des raisons encore impossibles à identifier clairement et tout aussi difficiles à quantifier, auraient besoin de plus de temps pour s'acclimater, pour s'appropriier les us et coutumes, pour surmonter les différences d'ordre socioculturel, pour modifier, dans une certaine mesure, leur comportement, de façon à le rendre plus conforme aux habitudes locales et aux attentes. Pour d'autres groupes, cependant, l'effet perdure pendant toute la période observée. Pour eux, s'agirait-il simplement de ce que la période globale d'observation de cette enquête n'est pas assez longue et que le processus d'acculturation serait toujours en cours au moment des entrevues ou serait-on plutôt en présence d'une véritable résistance de la société d'accueil à accepter ces groupes pour des raisons liées à la discrimination? » (Renaud et Cayn, 2006, p. 11).

Ces auteurs reviennent sur la question de l'effet de la région d'origine et soutiennent que lorsque celui-ci perdure, cela démontre une forme de discrimination. Ils soulignent qu'il s'agit d'ailleurs de l'unique manière de prouver l'existence de certaines formes de discriminations :

«Il est normal que les régions, prises seules, différencient les immigrants dans l'accès à l'emploi et dans l'accès à l'emploi qualifié: cela reflète simplement, peut-on penser, des effets de composition différenciée des caractéristiques de

marché des ressortissants de ces pays. Il est cependant anormal que cette différenciation associée aux régions de provenance survive lorsqu'on introduit dans l'analyse les variables qui permettent de contrôler ces caractéristiques de marché : l'effet de la région est alors au-delà des explications normales. On parle alors de démonstration résiduelle (vu qu'on a contrôlé les facteurs normaux de différenciation) de discrimination. Dans le type d'enquête comme celui que nous analysons ici, c'est la seule façon d'identifier la discrimination : ayant contrôlé tous les facteurs *socialement acceptables* de différenciation, s'il en reste une, elle ne peut qu'émerger de causes *socialement inacceptables* qu'on englobe dans le terme général de discrimination» (Renaud et Cayn, 2006, p. 24).

Par contre, si l'effet de la région d'origine disparaît ou s'atténue, il n'y aurait plus lieu de parler de discrimination. Il s'agirait plutôt d'un processus d'ajustement individu-société d'accueil :

«... si l'effet de la région de provenance ne s'avère pas persistant, il ne faut plus parler de discrimination. On a, en effet, peine à imaginer pourquoi une société qui produit de la discrimination envers certains groupes n'affecterait les membres de ces groupes que pour une brève période de leur vie puis les oublierait. On doit plutôt penser qu'on est alors en présence d'un processus d'ajustement individu-société d'accueil. Il peut s'agir d'une période d'acculturation ou de socialisation aux façons de faire de la nouvelle société ou de l'apprentissage des modes de fonctionnement de son marché du travail. Il peut aussi s'agir de délais imposés par la société même – délais dans l'attestation d'équivalence de diplôme, dans l'accès à certaines formations, etc. Il peut également s'agir de difficultés, différenciées selon la provenance, quant à l'accès ou à la constitution des réseaux sociaux des nouveaux immigrants, réseaux porteurs d'information sur les emplois disponibles» (Renaud et Cayn, 2006, p. 25).

Les auteurs de l'enquête concluent que certains immigrants font face à de la discrimination, puisqu'ils éprouvent plus de difficultés à trouver un emploi que ceux provenant du groupe « États-Unis et Europe de l'Ouest » et que cette difficulté s'avère permanente :

«Le groupe « Asie de l'Ouest et Moyen-Orient » et le groupe « Asie de l'Est et Océanie » connaissent de plus grandes difficultés à trouver un premier emploi comparativement à l'ensemble du groupe « Europe de l'Ouest et États-Unis », sans distinction temporelle. Ces difficultés perdurent sur les trois périodes et l'effet de la troisième période ne diffère pas de celui de la première. Ces immigrants sont victimes d'une difficulté permanente sur l'échelle de temps considérée et on peut émettre l'hypothèse qu'ils font l'objet de discrimination sur le marché du travail québécois puisque tous les autres critères de différenciation sont contrôlés. Les autres régions de provenance présentent des effets moins certains. Les répondants originaires de l'Europe de l'Est et ex-URSS et de l'Afrique hors Maghreb ont des difficultés plus grandes que celles du groupe de

référence pour accéder à un premier emploi en début d'établissement, mais ces effets ne sont plus significatifs après douze mois de séjour. Cependant, dans les deux cas, on ne peut affirmer que le coefficient de la troisième période diffère significativement de celui de la première. On ne peut donc trancher clairement entre les hypothèses de discrimination et celles d'adaptation» (Renaud et Cayn, 2006, p. 26).

2.2.4. La faible présence des minorités dans les institutions publiques

Renaud et Cayn (2006) avancent comme explication possible l'effet de dispositions, critères, ou pratiques apparemment neutres mais qui produisent un effet défavorable pour des personnes ou des groupes de personnes d'une origine donnée. C'est bien sûr une référence à la dimension systémique de la discrimination qui opère même sans dimension intentionnelle ou consciente, et surtout sans être visible comme facteur de structuration des rapports sociaux. Ce serait un élément explicatif à la faible représentation des peuples autochtones et des minorités racisées dans les gouvernements, les forces policières, dans la gérance des entreprises et dans d'autres institutions. Il y a eu cependant des progrès depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'équité en emploi du Québec, le 1^{er} avril 2001. Cette loi vise les organismes publics qui emploient 100 personnes ou plus dans le secteur municipal, dans les organismes du réseau de l'éducation, dans le réseau de la santé et des services sociaux et dans d'autres organismes comme les sociétés d'États, les institutions d'enseignement supérieur, ainsi que la Sûreté du Québec pour ses effectifs policiers. Les groupes cibles des programmes étaient ;

- Les femmes.
- Les Autochtones, c'est-à-dire les Indiens, les Inuit et les Métis du Canada.
- Les membres des «minorités visibles», c'est-à-dire les personnes qui sont «membres d'une minorité en raison de leur race ou de la couleur de leur peau».
- Les membres des minorités ethniques, c'est-à-dire les personnes autres que les Autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ou l'anglais.
- Les personnes handicapées (en vertu d'une disposition spéciale entrée en vigueur le 17 décembre 2005).

Le premier Rapport triennal, portant sur la période 2001-2004, a été publié le 12 décembre 2005 par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, chargée de veiller à l'application de cette loi. Ce rapport porte surtout sur les analyses d'effectifs et la sous-représentation pour les regroupements d'emplois pour les organismes qui ont fait l'objet de l'analyse quantitative (CDPDJ, 2005).

De plus, en 2003, le Gouvernement a adopté un Plan d'action sur la diversité afin « d'accroître la présence de membres de communautés culturelles, des autochtones et des anglophones dans la fonction publique, mais aussi à favoriser leur intégration et leur maintien en emploi » (Secrétariat du Conseil du trésor, 2003, p. 8). Ce programme est administré par le Conseil du trésor.⁶

En 1999-2000, les membres des «communautés culturelles» faisant partie du personnel régulier et occasionnel de la fonction publique représentaient 2,9 % de l'ensemble du personnel régulier et occasionnel et cette proportion est passée à 3,7 % en 2005-2006. Dans la région de Montréal, la proportion est passée de 7,8 % (1 146/ 14 764) à 9,8 % (1 608/16 339) des effectifs régionaux. Dans la Capitale Nationale, elle est passée de 1,2 % (347/29 288) à 1,8 % (595/32 678). Cependant, parmi les membres des «communautés culturelles», la proportion des employés réguliers augmente, mais reste largement inférieure à celle des non membres des «communautés culturelles». En 1999-2000, la proportion du personnel régulier sur l'ensemble du personnel régulier et occasionnel était de 53,6 % (1 007/1 877) chez les membres des «communautés culturelles» et de 80,7 % (44 690/55 398) chez les non-membres. En 2005-2006, cette proportion était de 63,2 % chez les membres (1 674/2 648) et de 82,9 % chez les non-membres (46 090/55 628). De plus, la croissance des effectifs dans les catégories professionnelles les plus qualifiées et les mieux rémunérées est plus faible chez les membres des «communautés culturelles» que chez les non membres (Secrétariat du Conseil du trésor, 2007).

On observe également une forte féminisation des effectifs, parmi les membres des dites «communautés culturelles». Entre 1999-2000 et 2005-2006, le nombre de femmes membres des «communautés culturelles» faisant partie du personnel professionnel a doublé (de 172 à 352, passant de 30,7 % à 40,5 % de l'effectif de cette catégorie professionnelle, parmi les membres

⁶ Nous remercions Ghislaine Lapierre, analyste à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), qui a obtenu et traité les données du Secrétariat du Conseil du Trésor sur la représentation des «communautés culturelles» dans la fonction publique.

des «communautés culturelles»). Les nombres et proportions de femmes ont aussi augmenté parmi le personnel enseignant et les techniciens (Secrétariat du Conseil du trésor, 2007).

Autrement dit, les progrès réalisés sont dus surtout aux embauches dans des emplois non réguliers. Par ailleurs, les données ne sont pas non désagrégées entre minorités ethnoculturelles et minorités racisées. Or, comme le montre toutes les études citées dans la section précédente, cette différence est fondamentale pour saisir les difficultés d'adaptation des nouveaux arrivants et apporter les solutions appropriées.

Enfin, le Programme d'obligation contractuelle mis en oeuvre en avril 1989 par décision du Conseil des ministres impose aux entreprises qui emploient 100 personnes ou plus de mettre en place un programme d'accès à l'égalité lorsqu'elles obtiennent du gouvernement un contrat ou une subvention de 100 000 \$ et plus. Ces entreprises sont alors tenues d'assurer graduellement, au sein de leurs effectifs, une représentation équitable des groupes cibles désignés par le gouvernement, soit les femmes, les «minorités visibles» et les Autochtones. De plus, elles doivent éliminer les règles et pratiques de gestion des ressources humaines qui peuvent avoir des effets discriminatoires. C'est à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse que le gouvernement a confié le mandat d'évaluer la performance des entreprises quant au respect des engagements contractés, et de lui en faire rapport :

«Depuis 1989, 286 entreprises se sont engagées au Programme et, selon les renseignements transmis à la Commission par le gouvernement, 240 d'entre elles ont obtenu un contrat ou une subvention de plus de 100 000 \$ et ont été soumises à l'obligation de mettre en place un programme conforme à la *Charte des droits et libertés de la personne*. Ces entreprises comptent à leur emploi près de 170 000 employés» (CDPDJ, 2005-2006, p. 66-69).

«De ce nombre, 14 entreprises ne se sont pas conformées à leur engagement et font l'objet d'une sanction gouvernementale : elles ne peuvent solliciter un contrat ou une subvention tant qu'elles n'auront pas respecté les termes de leur engagement initial. D'autre part, depuis le début du programme, 53 dossiers ont été fermés par le Secrétariat du Conseil du trésor, pour diverses raisons : fermetures d'entreprises, fusions, faillites, etc. Quatre entreprises ont atteint les objectifs de leur programme» (CDPDJ, 2005-2006, p. 66-69).

Dans l'ensemble, les résultats des programmes d'équité en emploi sont relativement minces. Il faut aussi souligner que nous sommes dans une période de décroissance de la fonction publique. Enfin, le fait pour un pourcentage relativement élevé de répondants de refuser de s'identifier peut altérer les données.

2.3. Constat analytique

Depuis une quinzaine d'années, on observe une détérioration prononcée de la situation économique des nouveaux arrivants. Compte tenu du profil ethnoculturel de ces derniers, cette tendance se traduit par un écart grandissant entre les minorités racisées et les groupes d'origine européenne. Cette situation pourrait se cristalliser et devenir un état permanent. Une attention spéciale devrait être portée à l'intégration en emploi des groupes racisés, à la surreprésentation des jeunes de ces groupes dans le système judiciaire et à leurs performances scolaires (voir Chalom et Kousik, 1993; Douyon et Normandeau, 1995; McAndrew, 2006; Torczyner et al., 2001).

Il est à déplorer que l'Institut de la Statistique du Québec ne recueille aucune donnée sur l'ethnicité depuis 1975, cette notion étant jugée trop subjective. La société est donc privée d'un éclairage adéquat relativement aux décisions à prendre.

3. LA DIMENSION CIVIQUE ET POLITIQUE DE L'INTÉGRATION

Quatre aspects sont étudiés dans cette section. En premier lieu, nous considérons la participation civique puisque la citoyenneté n'est pas requise pour contribuer ou participer au sein de groupes et d'organisations (équipes sportives, clubs, organisations communautaires, associations ethniques, etc.). Nous nous penchons ensuite sur l'acquisition de la citoyenneté, souvent perçue comme un indicateur important du processus d'intégration à la société d'accueil. Nous analysons par la suite le thème de la participation politique sous forme de vote et de représentation au sein de l'appareil politique. Finalement, nous traitons de la catégorisation identitaire et de son impact sur le sentiment d'appartenance à la communauté politique.

3.1. La participation civique

Les définitions de la participation civique varient selon les études. Selon le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), la «participation à la société civile» réfère à l'engagement «dans des associations et des mouvements plus ou moins organisés qui cherchent à défendre et à faire reconnaître des droits sociaux» (CPJ, 2004, p. 21). *L'Enquête sur la diversité ethnique* s'intéresse à des formes plus diverses de participation civique : toute contribution à un groupe ou une association est considérée.

L'*Enquête sociale générale* (2003) de Statistique Canada confirme que le taux d'engagement bénévole au Québec est pratiquement le même pour les immigrants et les non-immigrants, soit 24% (cité dans Scott et al., 2006, p. 12). De plus, cette étude révèle que les immigrants de première génération sont plus nombreux à participer dans des organisations ethniques ou d'immigrants que ceux de deuxième génération ou plus (CPJ, 2004, p. 31).

L'*Enquête sur la diversité ethnique* de Statistique Canada (2003) mesure l'inscription et la participation au sein de groupes ou organisations (équipes sportives, clubs, organisations communautaires, associations ethniques). On note que «la participation est moins fréquente chez les personnes de première génération que chez les personnes de deuxième et troisième générations ou plus» et que le taux de participation augmente avec le nombre d'années de résidence au Canada. Ainsi, 34% des personnes nées à l'étranger et ayant émigré dans les années 1990 ont pris part à des activités. Pour les personnes arrivées avant 1981, ce taux est de 41%. Pour les personnes de deuxième et troisième générations, le taux de participation augmente à 64% (Statistique Canada, 2003, p. 14-15).

De plus, l'étude relève des taux de participation différents selon les générations :

«Il existe aussi des différences dans le type de groupes ou d'organisations dans lesquels les personnes participent. Par exemple, les personnes qui ont vécu au Canada pendant deux générations ou plus étaient deux fois plus susceptibles que les personnes de la première génération de participer dans des clubs ou des équipes de sports (23% par rapport à 12%). [...] Il n'est pas étonnant que le secteur dans lequel la première génération avait tendance à avoir un plus haut taux de participation était celui des associations ethniques ou d'immigrants. En 2002, environ 6% des personnes de la première génération participaient dans des associations ethniques ou d'immigrants, par rapport à seulement 2% des Canadiens de la deuxième génération et à 1% des Canadiens de la troisième génération ou plus. Ces résultats étaient conformes à ceux de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada. D'après cette enquête, les réseaux sociaux de la famille et des amis étaient fondamentaux à l'intégration et à l'installation initiale des nouveaux arrivants. De plus, les organisations ethniques ou d'immigrants offrent parfois aux immigrants des services d'accueil et peuvent ainsi compter sur leur participation dans ces organisations » (Statistique Canada, 2003, p. 15-16).

L'enquête ÉNI (Établissement des nouveaux immigrants), une étude longitudinale qui a suivi, au moyen d'entrevues, une cohorte de 1 000 immigrants admis au Québec en 1989, traite de la participation civique. Elle note que la participation au sein des organismes et des associations varie selon le niveau de scolarité. Les répondants les plus instruits sont plus souvent

membres d'une association sportive ou de loisir (24,7% des personnes impliquées sont de niveau universitaire, 15,1% de niveau post secondaire, 13% de niveau secondaire et 1,7% de niveau primaire) (Renaud et al., 2001, p. 143).

L'étude du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) sur la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des «minorités visibles» se penche sur la «participation à la société civile». Cette étude confirme la sous représentation des jeunes issus de l'immigration et des «minorités visibles» au sein des organisations.

«Les jeunes de 18 à 29 ans occupent des postes importants dans les organisations jeunesse au Québec, mais toutefois dans une mesure moindre que ce à quoi on pourrait s'attendre. Selon le tableau [ci-dessous], ils représentent presque 40 % des membres des « exécutifs » et des conseils d'administration de ces organisations » (CPJ, 2004, p. 48).

«Les jeunes issus de l'immigration représentent 18 % de l'ensemble des jeunes âgés de 15 à 29 ans. Les données de l'enquête réalisée par le Conseil permanent de la jeunesse indiquent qu'à peine plus du tiers d'entre eux occupent des postes décisionnels dans les organisations nationales de la jeunesse qui ont répondu au questionnaire.

La concentration des jeunes immigrants et des minorités visibles dans la région métropolitaine de Montréal peut expliquer en partie la faible présence des jeunes immigrants dans les organisations jeunesse établies hors de la région montréalaise. [...] Cependant, l'analyse géographique de notre échantillon révèle que 36 des 54 organisations ont établi leur siège social dans la région montréalaise, soit exactement les deux tiers. Parmi ces 36 organisations, les jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles occupaient 12 % des postes décisionnels, alors qu'ils représentent 34 % de la jeunesse de la région montréalaise. Le même problème de sous représentation existe donc aussi dans la région montréalaise, et ce, dans la même proportion.

[...] Parmi les 443 075 jeunes de 15 à 24 ans dans la région montréalaise, 151 475 (34,2%) sont issus de l'immigration, selon le Recensement de 2001 de Statistique Canada. Par ailleurs, 26 des 211 (12,3%) jeunes impliqués dans des lieux décisionnels d'organismes jeunesse nationaux ayant pignon sur rue dans la région montréalaise sont issus de l'immigration» (CPJ, 2004, p. 47).

Jeunes de 18 à 29 ans et jeunes issus de l'immigration et des «minorités visibles» dans les organisations nationales de la jeunesse québécoise

Organisations nationales de la jeunesse québécoise	Nombre de personnes	Nombre de jeunes	% de jeunes	Nombre de jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles	% de jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles
« Exécutifs »	328	132	40,2%	10	7,6%
Conseil d'administration	759	300	39,5%	19	6,3%
Total	1087	432	39,7%	29	6,7%

Source : CPJ, 2004, p. 47.

Jusqu'à présent, outre le rapport du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), les études et les enquêtes examinées ne présentent pas de données relatives à la situation des minorités racisées.

3.2. L'acquisition de la citoyenneté

La citoyenneté est requise pour participer aux élections municipales, provinciales et fédérales et pour accéder à certains types d'emploi. Elle permet aussi d'obtenir un passeport canadien qui symbolise les privilèges de la citoyenneté canadienne, dont la protection à l'étranger. L'acquisition de la citoyenneté, «qui permet de participer pleinement à la vie civique» est souvent perçue comme «une indication de l'intégration des immigrants à leur nouveau pays» (Duchesne, 2007, p. 6). Elle est vue comme une marque d'allégeance à la société d'accueil dans les études traditionnelles de l'assimilation linéaire. Or diverses études ont démontré que l'acquisition de la citoyenneté peut refléter des motifs symboliques et cet indicateur peut donc être interprété fort différemment.

Une analyse des données du Recensement 2001 préparée pour le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles dresse le portrait sociodémographique des femmes immigrées au Québec. Des analyses de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) se penchent sur les mêmes données, mais cette fois pour présenter un portrait de l'ensemble des immigrants au Québec. Les données présentées ci-dessous sont extraites de ces deux portraits.

À priori, mentionnons que «les recensements révèlent [...] que le taux d'acquisition de la citoyenneté est élevé tant au Québec que dans le reste du Canada» (ISQ, 2001, p. 597; voir aussi CIC, 2005b). On note que sur l'ensemble de la population immigrée admissible à la citoyenneté sur le territoire québécois, 86,9% possédaient la citoyenneté canadienne lors du Recensement 2001.

La durée de résidence a un effet sur l'acquisition de la citoyenneté. Pour l'ensemble de la population immigrée, Duchesne note que «81% des personnes arrivées pendant les années 1991-1995 sont devenues citoyennes en comparaison de 93% des personnes immigrées avant 1961» (Duchesne, 2007, p.7). 90,8% des femmes immigrées depuis plus de 20 ans possèdent la citoyenneté canadienne. En ce qui concerne l'immigration plus récente (4 à 10 ans suivant l'immigration), ce taux passe à 75,9% (Mongeau, 2007, p. 29).

La région d'origine est aussi un facteur influent. Parmi les personnes arrivées avant 1998, 97% des ressortissants hongrois sont devenus citoyens, 90% des natifs d'Haïti et d'Italie, 83% des personnes en provenance du Pérou, de la Suisse, de la France, du Portugal et du Chili et 66% des natifs des États-Unis (Duchesne, 2007, p.7). Des explications sont élaborées pour comprendre les variations dans les taux d'obtention de citoyenneté selon le pays d'origine de l'immigrant.

«Une part importante des immigrants de l'Europe de l'Ouest, des États-Unis et de quelques autres pays reportent leur demande de citoyenneté à plus tard ou renoncent à l'acquérir. Les personnes originaires de ces pays qui ont immigré au cours de la période allant de 1986 à 1995 affichent un taux d'acquisition de la citoyenneté inférieur à 70 %, 47 % étant le niveau le plus bas à cet égard (Japon). [...]

Il se peut que les immigrants originaires de ces pays veuillent conserver la possibilité de retourner dans leur pays de naissance ou le droit de s'établir et de travailler dans n'importe quel État membre de l'Union européenne. Suivant les politiques appliquées dans ces pays, les personnes qui en sont originaires peuvent s'exposer à perdre leur nationalité d'origine si elles acquièrent la citoyenneté canadienne. De plus, les enfants nés au Canada alors que leurs parents immigrants sont toujours citoyens de leur pays de naissance peuvent devenir citoyens de ce pays, ce qui est impossible si leurs parents ont acquis la citoyenneté canadienne» (CIC, 2005b).

En ce qui concerne les femmes immigrantes, les données sont similaires. Par exemple, les femmes en provenance des États-Unis représentent le groupe ayant le plus faible taux d'acquisition de la citoyenneté canadienne (64,7%), suivi des femmes nées en Asie méridionale (76,7%). Pour les ressortissants américains, l'accès à la citoyenneté canadienne sans perte de la

citoyenneté américaine est seulement possible à la suite d'une démarche complexe et onéreuse (Mongeau, 2007, p. 30).

Selon l'enquête ÉNI, 95% des personnes interviewées ont fait une demande de citoyenneté au cours des dix années après leur établissement au Québec. Un peu plus de 75% ont obtenu la citoyenneté après quatre ans et demi. À la dixième année, soit en 1999, 89,3% des répondants avaient obtenu la citoyenneté (Renaud et al, 2001, p. 128). Ces données concordent avec les statistiques mentionnées ci-haut.

L'étude des flux annuels des immigrants et des nouveaux citoyens pour l'ensemble des années 1955-2005 révèle deux pics dans l'acquisition de la citoyenneté, soit en 1978 et 1995. Le pic de 1978 :

«résulte d'un changement dans les conditions d'obtention de la citoyenneté, soit une réduction de la durée de résidence, de cinq à trois ans, et de l'âge, de 21 à 18 ans. Le deuxième pic des années 1994 et 1995 est un écho des cohortes importantes des immigrants des années antérieures; il est également dû à une certaine accélération des naturalisation avant le référendum de 1995» (Duchesne, 2007, p.6).

Rappelons que le Québec a connu une augmentation importante de son immigration pour la période de 1987 à 1991. Les niveaux d'immigration étaient au plus haut au début des années 1990 (52 105 en 1991, 48 377 en 1992 et 44 968 en 1993). Par la suite, il y a eu une diminution de l'immigration (1992 à 1998), suivie d'une augmentation graduelle (1999 à 2006) se rapprochant des niveaux connus au début des années 1990 (MICC, 2007a, p. 9).

Toutefois, en plus de l'importance des cohortes qui ont eu un impact sur le nombre de demandes de citoyenneté en 1994 et 1995, le gouvernement fédéral a accéléré le processus des naturalisations avant le Référendum sur la souveraineté du Québec de 1995, une démarche perçue comme étant une manipulation politique de la citoyenneté. L'objectif était de permettre à un plus grand nombre de nouveaux arrivants d'exercer leur droit de vote en vue du maintien de la fédération.

Des témoignages sur la signification de la citoyenneté canadienne

Nous présentons ici les résultats partiels d'une enquête réalisée en 1996 et 1997, auprès de 40 citoyens issus des minorités ethnoculturelles, anglophones et francophones, actifs au sein d'organismes communautaires, d'institutions publiques et de partis politiques, au sein des quartiers suivants : Rivière-des-Prairies Montréal-Nord, Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. Les

entretiens se sont centrés sur leurs représentations de la citoyenneté, l'extension qu'ils donnent à cette notion et les obstacles à une citoyenneté inclusive qu'ils vivent au quotidien, sur le plan économique, politique et culturel. Par ailleurs, nous les avons interrogés sur le sentiment d'appartenance à la communauté politique (canadienne et/ou québécoise), sur leur évaluation des politiques publiques de «gestion» de la diversité ethnoculturelle (La recherche est consignée dans un rapport non publié de Frenette, Labelle et Salée (1999) et dans *Immigrant and Minority Representations of Citizenship in Quebec*, Labelle et Salée, 2001).

La majorité des répondants avaient une vision passive de la citoyenneté canadienne. Les droits de la personne et certaines valeurs spécifiques (tolérance, pacifisme, justice sociale) tenaient une place importante dans leurs témoignages. «Le Canada...un pays de plusieurs cultures, un pays de tolérance. Citoyenneté canadienne signifie être accepté dans une société tolérante. Il y a les droits de la personne, les droits universels et fondamentaux» représente la formule cliché employée par les répondants.. La citoyenneté canadienne a surtout une fonction instrumentale : elle connote la qualité de vie au Canada, la mobilité géographique, la valeur du passeport canadien. «Quand on a la citoyenneté», nous disait-on, «c'est plus facile de voyager partout. On est accepté dans le monde entier ». Une minorité de répondants souscrivaient spontanément à l'idée d'une citoyenneté active, telle que le requiert l'État canadien. Selon eux, la citoyenneté comporte des devoirs et des responsabilités à l'égard du pays : «La notion de patrie est très importante pour moi car j'ai dû mettre ma vie en jeu pour défendre une patrie...Je vis dans un pays qui me plaît par ses coutumes, sa langue, sa religion et son bien-être. Et, en retour, je participe à la construction, à l'avancement et à la progression de ce pays»; «Quand on a la gentillesse de vous accueillir et de vous accorder la citoyenneté, il me semble qu'on a un tas de devoirs».

Le quart des répondants associaient citoyenneté canadienne et sentiment d'appartenance, mais de façon molle: «I became a Canadian citizen and I feel...some pride...I visited some countries in Europe and I feel the most sense of belonging here». D'autres admettaient même que la citoyenneté canadienne est vide de sens, qu'elle ne correspond à aucun sentiment d'appartenance: «Appartenir au Canada...je ne me suis jamais posé la question, ça n'a jamais été une préoccupation de ma part».

On est donc loin de l'injonction de l'État sur la citoyenneté responsable, le sentiment d'appartenance non équivoque au Canada, l'adhésion aux valeurs canadiennes.

Cette distance se vérifie d'autant plus lorsqu'il est question de double citoyenneté. Certes, le Canada ne peut aller contre le maintien d'une double citoyenneté, puisque c'est au pays d'origine des immigrants de légiférer en la matière. On a vu cependant au moment du référendum de 1995 ce principe être sérieusement remis en question alors que se profilait la possibilité que les citoyens d'un Québec souverain réclament aussi la citoyenneté canadienne. Depuis, le gouvernement canadien n'en incite pas moins les nouveaux Canadiens à prêter allégeance en priorité à leur citoyenneté canadienne et dans certains secteurs, plusieurs continuent à penser, comme le laissait entendre en 1994 le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes, que la double citoyenneté constitue un obstacle au sain développement de la citoyenneté canadienne.

La très grande majorité des citoyens interviewés récusait cette vision des choses et considérait que la double citoyenneté n'empêche pas nécessairement un sentiment d'appartenance authentique à la société canadienne et/ou québécoise. Ils estimaient possible de se reconnaître des allégeances multiples et soulignaient que, de toute façon, il est vain de demander aux gens de renier les sentiments qu'ils continuent d'éprouver à l'égard de leur pays d'origine: «On ne peut pas forcer quelqu'un à se sentir Canadien»; «[Il n'y a pas de problème] dans la mesure où les deux citoyennetés ne vont pas l'une contre l'autre»; «Ça n'empêchera absolument pas d'avoir un sentiment d'appartenance à la société canadienne. Si vous déplacez un arbre, il plantera ses racines ailleurs et continuera à grandir en faisant peut-être de plus belles fleurs et de plus beaux fruits. C'est pareil».

La mondialisation contribue d'ailleurs à la multiplicité des allégeances: «Notre monde change tellement que, de se raccrocher à un seul pays, est-ce bien réaliste? ...On est un peu en arrière dans notre vision de la citoyenneté. Forcer les gens à devenir presque des meubles qui appartiennent à un lieu, c'est nous clouer dans un endroit».

Une minorité croyait cependant que la double citoyenneté nuit au développement de l'appartenance à la société canadienne et québécoise: «Il faut décider à quel pays on veut appartenir». Ils considéraient important de marquer symboliquement la coupure avec le pays d'origine.

Les trois quarts des interviewés croyaient que les personnes qui ont une double citoyenneté devaient conserver certains droits dans le pays d'origine. Il s'agit surtout du droit à la pension de retraite, du droit de libre circulation, du droit de revenir au pays d'origine sans avoir à se procurer un

visa. La double citoyenneté est une protection instrumentale en cas d'accusation de déloyauté⁷: «Lorsqu'il y avait la guerre entre les États-Unis et le Japon...on pointait du doigt les Japonais... Ils n'étaient plus [Américains]...Vous pouvez vous considérer citoyen mais lorsqu'il y a un problème qui surgit, on vous ramène à vos origines... Il ne faut pas négliger cela».

Par contre, la question du droit de vote dans le pays d'origine ne suscitait pas l'unanimité: «*If you don't live at the place I don't think you should be dictating who should control them or who should rule them or who should govern them* ».

Quant aux devoirs envers le pays d'origine, les répondants évoquaient le soutien en cas de catastrophe naturelle, le soutien au développement économique par le biais des organismes non-gouvernementaux, ou encore le soutien à leur réseau familial. De plus, il est clair que, pour la plupart des répondants, ces devoirs envers le pays d'origine étaient subordonnés à ceux qu'ils ont envers le pays d'accueil.⁸

Près de la moitié des répondants partageaient les soupçons qu'entretiennent certaines instances gouvernementales (et certaines couches de la population) à l'effet que certains détenteurs de la double citoyenneté abusent des avantages de la citoyenneté canadienne ou s'en servent seulement comme citoyenneté de convenance (*convenient commodity*). Les abus mentionnés concernaient la fraude vis-à-vis l'aide sociale et l'assurance-maladie, les fraudes fiscales, l'absence prolongée du Canada, etc. (Traduction libre d'extraits choisis dans Labelle et Salée, 2001, p. 298-302).

⁷ Voir la discussion sur les motifs de naturalisation (*instrumentalist versus loyalty*) où Lowell Barrington note que: «*But acquiring citizenship does not always equal loyalty, nor does it always mean the perception of loyalty by other citizens (such as American treatment of Japanese US citizens during World War II)*». Voir Carnegie Endowment for International Peace, 1998.

⁸ Sur le thème des liens et des pratiques transnationales des immigrants, voir Labelle et Midy, 1999.

3.3. La participation politique

La participation à la vie démocratique est une des dimensions du processus d'intégration à la société d'accueil. Certaines études ont observé le taux de participation aux élections. D'autres se penchent sur la représentativité des institutions démocratiques.

La participation électorale

Le droit de vote est l'un des principaux droits et devoirs des citoyens. L'*Enquête sur la diversité ethnique* de Statistique Canada (2003) offre des données comparatives par génération sur la participation politique. Les personnes nées à l'étranger sont plus susceptibles de voter après avoir passé plusieurs années au Canada. Parmi les personnes éligibles, 53% des personnes arrivées depuis 1991 avaient voté, comparativement à 92% de celles arrivées depuis 1961. Cette tendance est similaire aux niveaux provincial et municipal (Statistique Canada, 2003, p. 16-17). À ce jour, il n'y a pas d'étude portant sur les données québécoises de cette enquête.

Le rapport *Créer des liens* se penche sur les données de Statistique Canada dévoilées dans l'*Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation* (ENDBP) (2000) et l'*Enquête sociale générale* (ESG) (2003) pour dresser un portrait de l'engagement social et civique des immigrants. Selon des données de l'ENDBP, le taux de participation électorale des immigrants au Québec est de 65% (en comparaison à 86% pour les Canadiens de naissance). Les données de 2003 indiquent un taux de participation légèrement plus bas, soit 61%. L'écart entre la population immigrante et la population née au Canada s'explique en partie par le fait que les immigrants doivent attendre au moins trois ans avant présenter une demande de citoyenneté qui leur donnera le droit de participer à des élections (Scott et al., 2006, p. 36).

⁹ Une récente étude ayant recours aux données de l'*Enquête sur la diversité* de Statistique Canada observe que pour l'ensemble des anglophones au Canada, le sentiment d'appartenance pour les citoyens canadiens (85%) et les citoyens ayant une double citoyenneté (82%) est similaire. Pour les personnes francophones, le sentiment d'appartenance au Canada est moindre pour les personnes ayant seulement la citoyenneté canadienne (57%) en comparaison avec les francophones ayant une double-citoyenneté (68%). Finalement, les allophones ayant seulement la citoyenneté canadienne sont moins nombreux (66%) que les allophones ayant une double citoyenneté (78%) à avoir développé un sentiment d'appartenance au Canada (Jedwab, 2007a, p. 1-2).

¹⁰ Sur le thème des liens et des pratiques transnationales des immigrants, voir Labelle et Midy, 1999.

¹¹ Voir la discussion sur les motifs de naturalisation (*instrumentalist versus loyalty*) où Lowell Barrington note que: «*But acquiring citizenship does not always equal loyalty, nor does it always mean the perception of loyalty by other citizens (such as American treatment of Japanese US citizens during World War II)*». Voir Carnegie Endowment for International Peace, 1998.

Les données de l'enquête ÉNI font état d'une forte participation des répondants aux élections provinciales de 1994 (77 %) et de 1998 (85 %), à l'élection fédérale de 1997 (84 %) et au référendum de 1995 (87 %) (Renaud et al, 2001, p. 139). Notons que les taux de participation aux élections pour l'ensemble de la population sont de 82% aux élections provinciales de 1994 et de 78% aux élections de 1998; de 73% à l'élection fédérale de 1997 et de 93% au référendum de 1995 (DGEQ, s/d; DGEQ, 1995; Élection Canada, 1997). Le niveau de scolarité est un facteur influent. On constate une plus grande participation chez les répondants les plus instruits. Par exemple, lors de l'élection provinciale de 1998, 92,5% des répondants de niveau universitaire ont voté. Pour les répondants de niveau primaire, le taux de participation était de 76%. Les données pour le référendum de 1995 sont similaires (Renaud et al., 2001, p. 139).

Une recherche qualitative sur les transformations des politiques publiques fédérale et québécoise d'aménagement de la diversité et sur les revendications des organisations arabo-musulmanes (Rocher, Labelle et Antonius, 2008, en cours) révèle que de nombreuses associations arabo-musulmanes accordent une importance primordiale à l'action de voter. Ainsi, l'objectif de la participation civique est explicitement assumé par la Fédération canado-arabe, le Conseil national pour les relations canado-arabe, *Canadian Council on American-Islamic Relations in Canada* (CAIR-CAN), *Canadian Islamic Congress*, *Muslim Council of Montreal*, Forum musulman canadien (FMC), le Centre culturel islamique de Québec et le Centre culturel algérien.

La Fédération canado-arabe (CAF) est très active lors d'élections et encourage la participation civique des Canadiens arabes et musulmans. En collaboration avec le Conseil national des relations canado-arabes, CAF a des rencontres avec des ministres, prépare des questionnaires qu'elle remet à tous les partis politiques pour faire connaître leur position sur des sujets d'intérêts pour les communautés arabes, à savoir la sécurité, l'immigration et la politique étrangère. Les analyses qui ont suivi les élections de 2004 et 2006 ont un titre révélateur: *Arab and Muslim Voters: Growing Political Influence*. Ces rapports démontrent l'influence que peuvent avoir les communautés arabes et musulmanes sur le résultat du vote dans divers comtés à travers le Canada.

CAIR-CAN travaille aussi à encourager la mobilisation des communautés musulmanes et arabes. Une représentante de CAIR-CAN explique un défi particulier qui consiste à contrer

l'influence de certains leaders musulmans intégristes qui appellent les musulmans à ne pas voter, à ne pas se présenter comme candidats aux élections, etc.

Plusieurs autres associations sont actives dans ce domaine. Par exemple, le *Canadian Islamic Congress* a publié un rapport en 2004 intitulé: *Election 2004: Towards Informed and Committed Voting – A Research Report on Grading Federal MPs, 2000-2004*.

Lors de l'élection fédérale de 2006, le *Muslim Council of Montreal* (MCM) a fait circuler un mémo aux leaders d'associations musulmanes leurs rappelant l'importance de voter. Selon Salam Elmenyawi, président du MCM: «*voting is a must for Muslims. If Muslims do not vote on Monday they in fact help weaken the community and disenfranchise it*» (MCM, 2006).

Sur la scène québécoise, la participation civique est aussi un enjeu important. Le Centre culturel islamique de Québec rappelle dans son bulletin *Échos* l'importance d'exercer le droit de vote. À la suite d'une présentation du cadre législatif autour du droit de vote, le rédacteur conclue sur ce mot d'ordre : le vote est «un acte emblématique de la condition de citoyen» (2001, p. 10). Le Centre culturel algérien (CCA) s'engage aussi dans ce type d'activités.

Bien que la participation électorale soit un sujet d'intérêt pour toutes les minorités ethnoculturelles, elle est particulièrement importante pour les groupes arabes et musulmans.

La participation civique et politique ne se résume pas à la société québécoise. Avec la mondialisation, on assiste à un débordement de l'exercice de la citoyenneté en dehors de l'espace traditionnel de l'État nation. Les pratiques transnationales des minorités ethniques et racisées couvrent tous les registres de l'activité sociale:

«Les transferts de devises, de biens de consommation et d'investissement vers les pays d'origine sont massifs et représentent souvent des valeurs supérieures au budget national des pays d'émigration. Les activités politiques visent à influencer, dans les sociétés d'accueil, sur l'accès ou l'exercice des droits de résidence et de citoyenneté (emploi, éducation, politiques d'immigration, antiracisme, protection culturelle, accommodements religieux) et, dans les pays d'origine, sur les processus politiques de coopération, de démocratie, d'autodétermination, etc.» (Labelle, Rocher, Field, 2004, p. 50).

Représentation politique au niveau fédéral, provincial et municipal

Les études sur la représentation de la diversité parmi les élus fédéraux, provinciaux ou municipaux convergent pour dénoncer la sous représentation des minorités racisées. Bien que

dans certains cas les minorités ethnoculturelles (ex. italienne, grecque, portugaise, etc.) réussissent à être plus présentes, la sous-représentation des minorités racisées demeure constante.

Au niveau fédéral

Au Québec, lors de l'élection fédérale de 1997, alors que le poids démographique des minorités ethnoculturelles était évalué à 16,2% de l'ensemble de la population québécoise, le nombre de députés issus des minorités ethnoculturelles était de 9 sur les 75 députés élus, soit 12%. La catégorie des groupes racisés du Québec demeure nettement sous-représentée au Parlement canadien avec 3 élus sur les 75, soit 4% du total pour les élections de 1997 et de 2000. Étant donné la hausse constante du poids démographique des minorités racisées, et bien que le nombre de députés issus des minorités racisées demeure le même en 1997 et 2000, le taux de représentativité qui était à 65% pour ce groupe diminue par la suite. Les données pour l'ensemble du Canada permettent de conclure qu'il s'agit d'un problème qui n'est pas particulier au Québec. Il est ainsi possible de noter que la sous-représentation des minorités racisées n'est pas propre au Québec, mais plutôt est un phénomène généralisé (CRI, 2002, p. 28-30)¹².

Au niveau provincial

Une étude menée par Carolle Simard en 1999 porte sur les circonscriptions provinciales de la région métropolitaine de recensement de Montréal, soit 44 circonscriptions (35% de l'ensemble des circonscriptions). Elle note que 38 députés étaient d'«origine majoritaire». Six députés étaient d'origine minoritaire et un seul député appartenait à un groupe racisé (soit 2,6%). On constate que dans la région au Québec où la probabilité d'élire des personnes d'origine minoritaire est la plus forte en raison de leur concentration, la sous-représentation des minorités racisées dans la députation provinciale demeure (CRI, 2002, p. 32)¹³.

¹² Le CRI a sollicité la contribution de Jerome H. Black pour faire le constat de représentativité de divers groupe au niveau fédéral. Voir: J. H. Black, *Quebec and the Representation of Minority Diversity at the Federal Level: Minorities as Quebec MPs* (septembre 2001) et *Quebec and the Representation of Minority Diversity at the Federal Level: Minorities as Quebec Candidates in the November 2000 Election* (juillet 2001).

¹³ Le CRI a aussi sollicité la contribution de Carolle Simard pour dresser le portrait de la représentation politique des groupes ethniques et des « minorités visibles » au niveau municipal. Voir : C. Simard, *La représentation politique des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal, candidats et élus* (mai 2001) et *La représentation des élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal* (mai 1999).

Au niveau municipal

La représentation de minorités ethnoculturelles est plus élevée au niveau municipal qu'aux autres niveaux (fédéral et provincial). Une étude de Simard démontre que si la représentation proportionnelle des «communautés ethnoculturelles» est presque atteinte pour les élus municipaux à Montréal, il n'en va pas de même pour les «minorités visibles». Dans cette étude qui reprend les données de 1996 de Statistique Canada pour la région métropolitaine de recensement de Montréal, on constate que quatre des 51 conseillers élus sont issus de «minorités visibles». Ils représentent moins de 8% de l'ensemble des conseillers municipaux, alors que 20% de la population de Montréal fait partie des «minorités visibles» (Simard, 2001, p. 7). De même pour les candidats, la sous-représentation demeure importante. Les «minorités visibles» représentent 4,9% du total des candidats (Simard, 2001, p.27). Simard conclue que «l'objectif de représentation proportionnelle est atteint dans une proportion de 79,2% dans le cas des groupes ethniques, qu'il est égal à 50,5% pour les femmes, et à 31,6% pour les «minorités visibles» en particulier» (Simard, 2001, p. 29).

Simard s'est penché sur les élections municipales tenues en 2001 dans les villes fusionnées (Gatineau, Lévis, Longueuil, Québec, Montréal) et arrive à des conclusions semblables. L'auteure cherchait à savoir si les fusions avaient permis l'émergence d'acteurs nouveaux sur la scène politique municipale québécoise. Simard note de nouveau le manque de représentation des «minorités visibles» et «l'accentuation du caractère non-représentatif des élus des groupes minoritaires » (Simard, 2004a, p.200). Lors de cette élection, c'est à Montréal que la quasi-totalité des candidats d'origine autre que française, britannique ou nord-américaine se sont présentés aux élections. Il y avait 26 candidats issus des «minorités visibles» représentant 8,8 % du total des candidatures montréalaises (Simard, 2004b, p. 142). À l'issue des élections de 2001, trois femmes et un homme appartenant à une «minorité visibles ont été élus à Montréal», (Simard, 2004b, p. 155), soit un taux de réussite de 15%.

3.4 L'État et la société civile face aux enjeux de la catégorisation identitaire

L'analyse de la gestion de la diversité et de la lutte contre le racisme implique une démarche d'identification et donc de catégorisation des groupes minoritaires. Ces derniers varient d'une société à l'autre. Dans certains cas, il peut s'agir de nations autochtones ou encore de minorités ou de groupes racisés issus de l'esclavage colonial. Il peut aussi s'agir de minorités

ethnoculturelles issues d'une immigration récente. La désignation des groupes minoritaires comporte les difficultés suivantes :

- Les risques de confusion entre les groupes cibles de racisme, d'ethnocentrisme, de sexisme, etc.
- La concurrence des groupes minoritaires et les tentatives de hiérarchisation face à l'État.
- L'illusion de l'unité des groupes minoritaires.
- L'impact sur le sentiment d'appartenance à la communauté politique des citoyens.

La terminologie utilisée est généralement tributaire du rôle des idéologies à la base de chaque État nation sur le projet d'édification nationale propre à chaque pays, de même que l'intégration de l'ethnicité à ce projet d'édification nationale (Boyd, 1993, p. 598). Ainsi, selon Labelle, les classifications utilisées par les groupes majoritaires dans la colonisation des Amériques ont joué un rôle important dans les tentatives de justification de l'esclavage, de déni des droits fondamentaux et de restriction des opportunités socio-économiques et éducatives. Cependant, la classification contemporaine peut parfois reproduire les fondements cognitifs de la pensée raciste tout en voulant la combattre (Labelle, 2006a, p.23-26; Labelle, 2006b).

Au Québec, l'État social s'est développé en étroite relation avec un fort investissement dans le national, soit le projet d'une autonomie provinciale forte, soit le projet d'indépendance. Le discours politique se situe dans cet espace patriotique. En effet, pour Boismenu, Dufour et Saint-Martin:

«La définition du cadre de l'action politique, pour un gouvernement qui représente une communauté minoritaire dans un pays dont le cadre institutionnel est le fédéralisme, suppose nécessairement une définition du «nous», c'est à dire de cette communauté qui participe à un ensemble plus vaste, mais qui s'en distingue. L'identité de cette communauté constitue un élément majeur, car elle nourrit des ambitions et trace un horizon » (2004, p. 103).

Sondages et études qualitatives démontrent largement le processus de reconstruction de l'identité nationale en cours dans l'espace québécois. La proportion de Québécois (de toutes origines) qui s'identifient d'abord et avant tout au Québec est passée de 21 à 59% entre les années 1970 et 1990 (Bernier, Lemieux et Pinard, 1997, p. 89). 29% se considèrent d'abord Québécois puis Canadiens, alors que 28% se définissent à la fois comme Canadien et Québécois. Une autre étude pour la même période allait sensiblement dans le même sens: 63% des

francophones s'identifiaient comme Québécois, 26% comme Canadiens français et seulement 11% comme Canadiens. En comparaison, 70% des anglophones au Québec se percevaient comme Canadiens et un maigre 5% comme Québécois (Bernier, 1998). Selon Lisée, alors que 51% des allophones se définissaient comme Canadiens en 1979, cette proportion a augmenté à 70% en 1999 (Lisée, 2000, p. 189). Lisée explique d'ailleurs ce renversement de tendance par l'offensive du gouvernement fédéral sur la question de la citoyenneté canadienne et son investissement massivement dans le champ symbolique pour contrer le mouvement souverainiste avec l'aide des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.

Chez les enfants de la Loi 101, ou la «génération 101», cette identité québécoise progresse. Un sondage réalisé en 2003 portant sur 1 025 jeunes répondants (nés à l'étranger ou issus de parents nés à l'étranger), 28% ont adopté une identité québécoise contre 34% une identité canadienne; 67% considèrent que le Québec forme une nation distincte du reste du Canada; 40% se montrent favorables à la souveraineté du Québec assortie d'une offre de partenariat avec le reste du Canada, pour des raisons économiques (contrôle budgétaire), politiques (autonomie, pouvoir de décision) et culturelles (protection de la langue) (Beaulieu, 2003, p. 5-6).

Quelles significations peut-on tirer de la transformation des options identitaires? Des tendances contraires et coexistantes, une tension non résolue. En effet, une tendance citoyenne, inclusive, s'est dessinée avec le temps:

«D'abord, il y a dynamique du bricolage identitaire: à une identité ethnique et minoritaire, celle de Canadiens français, on a superposé ou on a choisi exclusivement une autre identité, une identité citoyenne et politique, celle de Québécois. Ensuite, cette identité citoyenne est inclusive, elle reconnaît la diversité interne de la communauté politique, elle laisse place aux identités ancestrales, tout en cherchant à briser la dichotomie historique Québécois/communautés culturelles ou minorités visibles qui s'est institutionnalisée dans l'espace public. Dans le discours politique, le terme Québécois se décline désormais de diverses façons: on peut être Québécois tout court, Québécois d'origine libanaise, Italo-Québécois, etc. Dans tous les cas, une nouvelle articulation se fait entre nation/ethnicité et citoyenneté. Enfin, elle dénote, comme l'avait remarqué Castells, la transition d'une «identité-résistance produite par des acteurs qui se trouvent dans des positions ou des conditions dévalorisées et/ou stigmatisées par la logique dominante [...] à une identité-projet lorsque des acteurs sociaux, sur la base du matériau culturel dont ils disposent, quel qu'il soit, construisent une identité nouvelle qui redéfinit leur position dans la société et, par là-même, se proposent de transformer l'ensemble de la structure sociale. Cette transition s'est réalisée sous la double influence de la transformation de l'État et du nationalisme réformateur de la Révolution

tranquille et des mouvements sociaux et associatifs (dont le mouvement national). Ces forces sociales ont été inspirées par l'idéologie des droits de l'homme, la promotion des droits culturels, une idéologie de l'interculturalisme et du rapprochement interculturel. Elles ont joué un rôle conjoint dans les transformations du lexique et des représentations de la nation, du "peuple"» (Labelle et Rocher, 2007).

Cependant, une tendance contraire se maintient. Les enquêtes réalisées auprès de jeunes citoyens d'origine jamaïcaine et haïtienne de la «seconde génération» (Labelle, Salée et Frenette, 2001), de citoyens d'origine arabe, de première et de deuxième génération (Oueslati, Labelle et Antonius, 2006), démontrent le rôle de la catégorisation étatique et publique, de même que de la discrimination dans la construction d'«identités désignées» et l'impact négatif sur le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Plusieurs déplorent le fait qu'ils ne sont pas considérés comme des Québécois à part entière, qu'on leur rappelle sans cesse leur altérité ou leurs origines, même s'ils sont nés ou ont été socialisés au Québec. La discrimination à caractère raciste dont ils perçoivent être l'objet représente un facteur déterminant de la non-identification et de la non-appartenance à la société québécoise (voir annexe A).

Plus spécifiquement dans le cas des communautés arabes et musulmanes, une étude qualitative illustre que «la catégorie de l'Arabe, tout comme celle du musulman, charrie un ensemble de stéréotypes et de préjugés négatifs». Ces constructions identitaires «ne peuvent être pensées en dehors du processus [...] par lequel le groupe majoritaire catégorise et, corrélativement, se représente les membres du groupe catégorisé» (Eid, 2004, p. 149). Cette étude conclue qu'en «Occident, les minorités d'origine arabe peuvent difficilement faire abstraction de la catégorie «Arabe» dans la construction de leur identité dans la mesure où les schèmes catégorisant du groupe majoritaire tendent à les enfermer dans une arabité (prescrite) à la fois indifférenciée et stigmatisante» (Eid, 2004, p. 151). De plus,

«Les données qualitatives suggèrent [...] que le processus de catégorisation s'applique indifféremment à tout individu, chrétien ou musulman, qui porte les marques de l'«arabité» telle que définie [...] par le majoritaire. Dès lors, les Arabes chrétiens sont d'autant plus motivés à dénoncer, comme ils le font, l'amalgame «Arabe = musulman», qu'ils savent pertinemment que leur identité arabe est, dans une large mesure, socialement dévaluée parce qu'associée à l'islam. Mais, encore une fois, il semblerait que les chances de réussite d'une telle stratégie de distinction soient mince dans la mesure où le groupe majoritaire subsume sans nuance chrétiens et musulmans dans une même «arabité» islamisée et, par là, doublement hypothéquée» (Eid, 2004, p. 166).

L'occultation de l'identité et le changement de nom

Des études qualitatives nous amènent à considérer certains mécanismes de protection contre la discrimination, dont le changement de nom. Le contexte de l'après 11 septembre et la stigmatisation des personnes d'origine arabe qui s'en est suivie a amené certains à vouloir se dissocier de leur identité arabe dans l'espoir de passer inaperçus et d'éviter les attitudes négatives ou de véritables discriminations. Cette occultation de l'identité peut prendre plusieurs formes : se présenter plutôt comme Phéniciens et non comme Libanais arabes (un choix politique qui a précédé le 11 septembre et qui relève de la dynamique politique arabe), changer de nom, etc. (Oueslati, Labelle et Antonius, 2006).

À ce jour, il n'y a pas eu pour le Québec d'études identifiant l'ampleur de ce phénomène. Par contre, *La Presse* a récemment colligé des données à partir des numéros hebdomadaires de la Gazette officielle qui répertorie toutes les demandes reçues par le Directeur de l'état civil. En moyenne, 12 000 demandes sont reçues annuellement. Selon les données de *La Presse*, les demandes de changement de nom à consonance arabe représenteraient approximativement 0,5% de l'ensemble de celles-ci.

Demandes de changement de nom à consonance arabe

Année	Nombre de demandes	Moyenne de demandes par mois
2007 (jusqu'à la mi juillet)	60	9,2
2006	78	6,5
2005	60	5,0
2004	56	4,7
2003	66	5,5
2002	65	5,4
2001 (après le 11 septembre)	40	11,0
2001 (avant le 11 septembre)	36	4,3

Source: La Presse, 10 août 2007, p. A2

L'étude qualitative réalisée auprès de citoyens d'origine arabe en 2006 révèle certaines prises de position (Oueslati, Labelle et Antonius, 2006, p. 134) :

«Je connais quelqu'un qui a changé son prénom Yassin pour Maxime pour justement [...] éviter toute discrimination» (Homme, né au Maroc, musulman, 24 ans).

«Là où je travaillais, pendant les attentats et tout ça, il y avait une Québécoise dont le beau-frère est d'origine libanaise. Il est chrétien, il s'appelle Jihad [...]. Et elle m'a dit qu'il est allé changer son nom» (Femme, née en Tunisie, musulmane, 35 ans).

«J'ai un ami qui a fait changer son prénom car il le vivait comme quelque chose qu'il avait à confronter chaque fois qu'il se présentait et aussi qu'il avait quelque chose à défendre par rapport à qui il est [...] il trouvait beaucoup plus facile de s'appeler Louis-Philippe, qui est son deuxième nom» (Femme, née au Liban, origine chrétienne, 27 ans).

«J'ai mon beau-frère, il est Libanais, son dernier nom, c'est «Chbat», mais sur ses cartes d'affaires, c'est «Chabot». Ça c'est Québécois complètement !» (Homme, d'origine libanaise, né au Canada, chrétien, 29 ans).

3.5. Constat analytique

Même si les taux d'engagement bénévole et de participation électorale sont semblables pour les immigrants et les non-immigrants, la sous représentation des minorités racisées et des immigrants dans les organisations et dans les institutions de la société québécoises persiste. Qu'en est-il?

Dans le *Portrait social du Québec*, le milieu familial est mentionné comme facteur déterminant à la participation de jeunes immigrants à des associations.

«Le milieu familial exercerait une influence déterminante sur la participation de jeunes immigrants à des associations. En effet, dans le cadre d'une autre recherche exploratoire, il ressortait que l'absence de participation pouvait être liée à deux facteurs: soit un itinéraire occupationnel insatisfaisant des parents, soit des difficultés financières compromettant les études. Un lien existerait en outre entre la poursuite des études et l'affiliation à des associations. Enfin, l'attitude des jeunes face à la société québécoise influencerait leurs comportements relativement à la vie associative: ainsi, ceux qui perçoivent des obstacles majeurs à leur inclusion à la société québécoise auraient tendance à ne pas prendre part aux structures associatives disponibles autour d'eux ou à participer seulement à celles concernant leur propre communauté ethnique ou pan-ethnique (voir Helly, 1997)» (ISQ, 2001, p. 598).

Plus spécifiquement sur la participation des jeunes, le Conseil permanent de la jeunesse identifie des obstacles à la participation communs à tous les jeunes (le chacun-pour-soi, le désabusement, le manque de temps, les conditions économiques difficiles, le fait d'être femme, la méconnaissance des règles du jeu, le manque d'informations fournies, briser le «cercle des

intimes» et vaincre la méfiance) et des obstacles pour les jeunes issues de l'immigration et des minorités racisées (manque de modèle, effets pervers des programme d'accès à l'égalité, ghettoïsation, moins bonne maîtrise de la langue de la majorité, discrimination et racisme) (CPJ, 2004).

Outre les facteurs influant sur les taux d'engagement, il faut mentionner que la participation civique au sein d'associations ethniques est souvent discréditée aux yeux de la société d'accueil et des leaders issus des minorités ethnoculturelles (voir Labelle et Lévy, 1995). La question classique qui se pose dans ce domaine est la suivante : la participation dans les associations ethniques est-elle un indicateur d'un processus intermédiaire d'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles, comme le suggèrent certaines études, ou ira-t-elle, au contraire, un effet de «ghettoïsation» et de repli identitaire?

L'interprétation de la citoyenneté comme indicateur d'intégration d'une personne immigrante est problématique. La citoyenneté est vue comme une marque d'allégeance à la société d'accueil dans les études traditionnelles de l'assimilation linéaire et dans l'œuvre de Kymlicka (1998), ce qui fait problème. Une critique de l'interprétation de cet indicateur a été faite par Nadia Brédimas-Assimopoulos dans son étude sur les Grecs de Montréal (1975). De nombreuses études en Amérique du Nord ont démontré que l'acquisition de la citoyenneté revêt souvent une signification instrumentale : protection contre les mesures de déportation ; protection dans le cas de conflits dans le pays d'origine ; facilitation de la réunification familiale par le parrainage, mais elle n'est pas nécessairement un indicateur fiable d'intégration (Labelle et Marhraoui, 2001 ; Labelle et Salée, 2001 ; Rumbault, 1998).

D'autres éléments concrets permettent de contester l'interprétation de la citoyenneté comme un indicateur d'intégration. Dans le contexte canadien, la citoyenneté s'acquiert presque automatiquement. Le délai d'obtention (3 ans) est moins long que dans d'autre pays et les principales conditions pour son obtention ne sont pas très contraignantes (avoir 18 ans, être résident permanent, avoir vécu au Canada pendant au moins trois des quatre année précédant la demande et être en mesure de communiquer en français ou en anglais) (Duchesne, 2007, p. 6). De plus, il faut être conscient qu'une demande de citoyenneté canadienne entraîne pour certaines personnes la perte de leur citoyenneté d'origine. En effet, certains pays n'autorisent pas la double-citoyenneté ou retirent le droit à l'héritage.

Les études de Simard et Black confirment la présence d'obstacles systémiques à la représentation politique. Selon Simard, le nombre de candidats des «minorités visibles», dans la plupart des villes sauf Montréal, est plutôt symbolique. Elle se demande si le système politique est réfractaire à la participation des «minorités visibles». Simard croit que «les personnes issues des minorités visibles rencontrent davantage de difficultés que celles des autres groupes ethniques, notamment au moment de briguer l'investiture d'un parti politique, de collecter des fonds ou de participer à une campagne électorale à titre de candidat» (Simard, 2001, p. 6). Ces propos sont repris par Black. Comparant des résultats d'élection en tenant compte de l'origine ethnique des candidats, selon Black, il ressort clairement que «tous les candidats aspirants appartenant à des minorités ethnoculturelles se sont présentés dans des circonscriptions où leur parti avait été vaincu par un nombre élevé de voix ou n'avait encore jamais présenté de candidats» (CRI, 2002, p. 31).

Les études du Conseil des relations interculturelles (CRI) démontrent, que de façon générale, les membres des «minorités visibles» sont nettement sous-représentés par rapport à leur poids démographique, autant dans l'appareil politique que dans les postes de direction dans les administrations publiques (CRI, 2002, p. 48). Ce constat concerne les minorités racisées dans leur ensemble, «même pour celles établies depuis plusieurs générations au Québec» (CRI, 2002, p. 49).

Le CRI identifie trois catégories d'obstacles à la représentation politique des minorités racisées:

- Obstacles liés à une certaine tradition politique ou obstacles historiques ;
- Obstacles liés aux comportements et aux perceptions des acteurs politiques à l'égard des minorités racisées et de la nécessité de leur représentation dans les institutions politiques ;
- Obstacles liés aux mécanismes mêmes des structures et institutions politiques et publiques (systémiques) (CRI, 2002, p. 51-62 et CRI, 2006, p. 9-11).

Le fait que ces obstacles soient bien ancrés dans la société et les institutions laisse croire qu'une augmentation significative de la participation au sein des institutions politiques se fera attendre.

La contestation transnationale des migrants et des minorités peut être interprétée comme une expression de leur résistance à l'assimilation, aux effets pervers du néocolonialisme et de la mondialisation/globalisation sur les pays d'origine, ou encore à l'incorporation segmentée dans

les structures sociales et le marché du travail des sociétés d'accueil (Labelle, Rocher, Field, 2004, p. 49).

Finalement, même si catégorisation identitaire peut paraître comme une démarche abstraite, nous avons démontré les conséquences réelles que celle-ci peut avoir sur l'intégration des immigrants et des minorités ethnoculturelles.

4. LA DIMENSION CULTURELLE ET LINGUISTIQUE DE L'INTÉGRATION

«Au Québec, la question linguistique, la question scolaire et les représentations construites autour des identités d'origine et de l'appartenance québécoises sont sous-tendues par la question nationale. L'État fédéral et l'État québécois ont historiquement contribué à la construction d'identités éclatées qui se reproduisent grâce à des institutions confessionnelles particulières. Cette situation, actuellement remise en question par le milieu de l'éducation, paralyse l'intégration des jeunes en dépit des mots d'ordre officiels. Dans le domaine linguistique, la faible attraction du Québec sur les mouvements migratoires, la primauté du référent canadien et la prééminence de l'anglais dans le champ international expliquent la résistance au français, pourtant l'un des symboles de la nation. Le contexte linguistique conflictuel n'est pas sans affecter la définition de l'identité ethnique et nationale et les formes d'intégration à la société québécoise» (Labelle et Lévy, 1995, p. 151-152).

Montréal, en particulier, se caractérise par la diversité de ses «enclaves ethniques» dont le degré de «complétude institutionnelle» et d'autonomie culturelle sont, selon certains, plus élevés que dans des villes comme Toronto, Boston, Calgary, etc. (Anctil, 1984, p. 445). Parallèlement, Montréal est le lieu de la question linguistique, symptôme par excellence de la question nationale, et c'est dans cette ville que se sont polarisées les luttes politiques des francophones et les conflits qui les ont opposés et les opposent encore aux allophones et aux anglophones en matière d'intégration. Le débat autour de la loi 101 (Charte de la langue française du Québec adoptée en 1977) n'a cessé à la suite du Référendum de 1980, la victoire du Parti Libéral en 1985, l'adoption, chez les populations francophone et anglophone, de comportements linguistiques caractéristiques d'avant la loi 101 (Caldwell et Fournier, 1987) et le débat sur la loi 178 (*Loi modifiant la Charte de langue française*). La forte persistance de la langue maternelle d'origine s'observe non seulement à Montréal mais dans l'ensemble du Québec, et est plus marquée que dans les autres provinces canadiennes.

C'est dans ce contexte pluriethnique, soumis à l'ambiguïté de politiques linguistiques et ethniques incertaines, contradictoires, et où parallèlement l'on ne sait comment évaluer les conséquences du maintien de l'allophonie et des enclaves ethniques, que s'insérera la main d'oeuvre immigrée. Or selon qu'elle est constituée de travailleuses et de travailleurs professionnels et qualifiés ou de main d'oeuvre à bon marché, il y a lieu de penser que les effets du contexte culturel existant sur son insertion économique seront fort variés. Comme le note le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec : «Si la maîtrise du français n'est pas une condition suffisante, elle est néanmoins nécessaire à l'adaptation des immigrants à la société québécoise. Tout en permettant plus d'interaction et donc une socialisation rapide, la connaissance du français ouvre la porte aux diverses possibilités de formation et de recyclage, et donc à une plus grande accessibilité sur le marché du travail» (CCCI, 1988, p.25).

Cette section aborde d'abord la francisation des immigrants. La deuxième partie porte sur la participation des communautés linguistiques et des personnes issues de l'immigration à la vie culturelle au Québec.

4.1. La connaissance du français

Le Recensement de 2001 révèle que 82% des citoyens du Québec avaient le français comme langue maternelle, 10,1% une langue non officielle et 7,9% l'anglais. Au recensement de 1996, pour l'ensemble des personnes nées au Québec, 79% connaissaient le français et 76% l'anglais.¹⁴ Pour la première fois, on pouvait observer une connaissance plus répandue du français que de l'anglais :

« Cela est essentiellement le fait des plus jeunes : 61 % des moins de 15 ans déclarent connaître le français contre 49 %, l'anglais. Plus précisément, le tiers de ces jeunes sont bilingues, 27 % déclarent connaître le français seulement et 15 %, l'anglais seulement. Ce résultat reflète entre autres l'effet de la part grandissante de jeunes natifs scolarisés dans le réseau scolaire francophone » (Institut de la statistique du Québec, 2001, p. 583).

Selon des données de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001), l'apprentissage du français s'est nettement amélioré. Au Recensement de 2001, 74% des personnes allophones étaient en mesure de converser en français

¹⁴ Aucune étude traitant les données du recensement de 2006 n'est disponible au moment de la rédaction de ce document de travail.

et 69% en anglais. En 1971, la proportion des personnes pouvant converser en anglais était la même, mais la proportion des personnes pouvant converser en français était seulement de 47% (cité dans MRCI, 2004a, p. 65). On note aussi une augmentation du nombre d'immigrants qui arrivent avec une connaissance du français : de 42,8% des immigrants admis en 1999 (MRCI, 2004a, p. 66) à 57% en 2005 (MICC, 2006a, p. 6).

D'après les données du recensement de 2001, on constate aussi une augmentation de l'utilisation du français à la maison au fil du temps :

« Les femmes immigrées arrivées au cours des vingt dernières années parlent plus le français à la maison que celles qui sont arrivées avant les années 1980. De plus, elles utilisent moins l'anglais mais elles parlent plus souvent à la maison une autre langue que le français ou l'anglais. Plus de femmes ayant immigré avant les années 1980 parlent l'anglais le plus souvent à la maison (28,9 %) que le français (26,5 %) tandis que 38,0 % parlent uniquement une autre langue. Parmi celles qui sont arrivées durant les années 1980, près de deux fois plus de femmes parlent le français (29,6 %) que l'anglais (15,2 %) le plus souvent à la maison alors que la proportion de celles qui parlent une langue unique autre s'élève à 44,9 %. Pour les femmes qui sont arrivées lors de la dernière décennie, la proportion de celles qui parlent le plus souvent le français à la maison (30,0 %) équivaut à trois fois celles qui ne parlent que l'anglais (9,9 %) » (Mongeau, 2007, p.40).

Une étude du Conseil permanent de la jeunesse utilise des données du recensement de 2001 pour comparer la connaissance des langues officielles selon l'âge et l'immigration. Selon cette étude :

« Les jeunes immigrants connaissent le français dans 88,4 % des cas, ce qui est nettement supérieur aux immigrants plus âgés qui n'enregistrent qu'un taux de 73,0 %. Ils sont également beaucoup plus nombreux à connaître les deux langues. Enfin, les jeunes immigrants sont aussi deux fois moins nombreux que les immigrants plus âgés à ne connaître que l'anglais parmi les langues officielles » (CPJ, 2004, p. 44).

« Dans l'ensemble, le français est la première langue officielle parlée par 84,6 % des jeunes Québécois de 15 à 29 ans. Les jeunes immigrants parlent d'abord le français dans 64,6 % des cas contre 85,8 % des jeunes de deuxième génération. C'est seulement 0,6 % de moins que les jeunes Québécois de troisième génération ou plus » (CPJ, 2004, p. 45).

Un rapport du Conseil du statut de la femme sur les femmes immigrées au Québec révèle des tendances similaires sur la connaissance du français, selon l'âge et l'immigration (recensement de 2001):

« La moitié des femmes immigrées qui ne connaissent ni le français ni l'anglais sont âgées de 65 ans et plus. Inversement, chez les jeunes femmes immigrées, les deux tiers des 15 à 24 ans et la moitié des 25 à 34 ans connaissent les deux langues. Presque 60% des jeunes filles de moins de 14 ans ne maîtrisent que le français tandis que celles qui ne savent que l'anglais se retrouvent surtout chez les plus de 45 ans » (CSF, 2005, p. 27).

Le Conseil permanent de la jeunesse explique la prépondérance du français chez les jeunes de la façon suivante : « Il est fort probable que cette situation résulte de l'application de la Loi 101. Mais c'est probablement aussi en raison de la compétence du Québec relativement au choix des immigrants que ces résultats ont été atteints » (CPJ, 2004, p. 45).

Un rapport de Statistique Canada, intitulé *Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants*, « examine en détail les deux plus grandes difficultés auxquelles se sont heurtés les nouveaux immigrants depuis leur arrivée : se trouver un emploi approprié et apprendre l'anglais ou le français » (Statistique Canada, 2007b). Les données de cette étude contribuent au débat sur les avantages de connaître l'anglais même dans le contexte québécois.

Quatre ans après leur arrivée au pays, la proportion d'immigrants ayant déclaré des difficultés à trouver un emploi approprié est de 46%, tandis que la barrière linguistique est le deuxième obstacle en importance, identifié par 26% des répondants. C'est au Québec que le problème de trouver un emploi approprié a été mentionné le plus souvent (53% des répondants). Par contre, la barrière linguistique est moins significative au Québec (Statistique Canada, 2007a, p. 12).

Proportion d'immigrants ayant déclaré leurs pires difficultés depuis l'arrivée au Canada (Données de Statistique Canada, ELIC, 2005)

Difficultés identifiées	Canada	Québec	Ontario	Colombie-Britannique
Problème de trouver un emploi approprié	46%	53%	50%	37%
Barrière linguistique	26%	21%	26%	32%

Source: Statistique Canada, 2007a, p. 12.

D'après les données de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC)¹⁵ sur laquelle la dite étude est basée, pour l'ensemble du Canada :

¹⁵ L'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada a suivi une cohorte d'immigrants au cours de leurs premières années au Canada. Elle a ciblé les immigrants de 15 ans et plus arrivés au pays entre octobre 2000 et

« On constate que le taux d'emploi des immigrants croît avec leur capacité à parler anglais. De plus, la capacité à parler anglais est liée au type d'emploi occupé par les immigrants puisque ceux qui ont déclaré bien ou très bien parler anglais, comparativement à ceux qui ont déclaré le parler moins bien, sont plus susceptibles d'occuper un emploi « approprié ». Cependant, le lien entre la capacité autodéclarée à parler français et les chances d'occuper un emploi « approprié » n'était pas aussi clair » (Statistique Canada, 2007b).

L'étude observe qu'au Québec la capacité de parler anglais joue favorablement sur le type de poste occupé dans les 6 mois suivant l'arrivée au Canada. Par contre, la valeur ajoutée de la connaissance de l'anglais diminue avec le temps, puisque le taux d'emploi est le même pour tous les niveaux d'anglais après 4 ans (Statistique Canada, 2007a, p. 7 et 31). De plus, « on ne note pas d'effet significatif de la capacité de parler français sur les caractéristiques d'emploi étudiées. En outre, lorsqu'on examine l'effet sur le salaire horaire de la capacité à parler à la fois français et anglais, on note que c'est la capacité à parler anglais qui importe » (Statistique Canada, 2007a, p.7).

Au Québec, l'effet de la langue a été principalement observé sur les salaires. Près de 9 immigrants sur dix habitent Montréal où l'anglais est fréquemment utilisé comme langue de travail. On constate que les salaires horaires des immigrants qui parlaient bien ou très bien l'anglais, sans égard au niveau de français, étaient généralement plus élevés que ceux des immigrants ne parlant pas très bien le français et l'anglais (Statistique Canada, 2007b). Autrement dit, les immigrants qui parlaient très bien le français devaient aussi parler très bien l'anglais pour que leurs salaires horaires soient significativement plus élevés (Statistique Canada, 2007a, p. 47).

Le Rapport Larose fait aussi état des effets de la loi 101. Selon le rapport de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec :

«Vingt-quatre ans [après l'adoption de la Charte de la langue française], on constate que la loi 101 a permis d'accomplir des progrès considérables. Plus de 90% des jeunes immigrants fréquentent l'école de langue française. Avant la loi

septembre 2001. Signalons que pour cette étude, pour l'ensemble de l'échantillon, 8 immigrants sur 10 appartenait à une «minorité visible».

Il y a eu trois cycles d'entrevues. Le premier cycle d'entrevue prenait place 6 mois après l'arrivée au Canada; le deuxième après deux ans et le dernier cycle après quatre ans. Le rapport *Connaissance des langues officielles chez les nouveaux immigrants* présente une analyse des données du troisième cycle d'entrevue réalisé auprès de 7 7000 répondants ayant participé aux deux cycles précédents. Des résultats sont donnés pour le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique (Statistique Canada, 2007a, p. 8).

101, 80% des enfants des nouveaux arrivants fréquentaient le réseau scolaire anglophone et le taux d'anglicisation des francophones croissait. Aujourd'hui, 90,2% des enfants des nouveaux arrivants fréquentent le réseau scolaire francophone » (2001, p. 35).

L'enquête ÉNI semble montrer l'accroissement de l'utilisation du français.

« Le français comme langue d'usage public prédomine chez les répondants. Près de 61% des répondants disent utiliser seulement le français à l'extérieur de la maison. Près de 8% disent l'utiliser autant que l'anglais et près de 6% l'utilisent autant qu'une autre langue. Moins de 20% utilisent seulement l'anglais. [...] La langue maternelle est celle qui est la plus souvent parlée à la maison. [...] Au dernier temps d'observation, un peu plus de 48% des répondants dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais disent ne jamais parler français à la maison. Cependant, on note une augmentation de l'utilisation du français à la maison au fil du temps. [...] Les répondants des niveaux secondaire et post-secondaire (à l'arrivée) dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais sont plus nombreux à parler français 75% du temps à la maison que les gens des niveaux primaire et universitaire. La proportion de répondants ne parlant jamais l'anglais à la maison est plus forte, représentant 81% des répondants au dernier temps d'observation. Qui plus est, seulement 4% le parlent plus de 74% du temps. L'entrée dans un premier emploi en français est plus rapide qu'un premier emploi en anglais. On estime que 25% des répondants accèdent à un emploi en français après 13 semaines. [...] Si, dans les faits, l'usage de la langue française croît à la maison ou en public, l'évolution de la perception, quant à elle, ne va paradoxalement pas dans le même sens. En effet, 57% des répondants en 1999 considèrent que le Québec est une société "majoritairement francophone", alors qu'en 1990, ils étaient 71%. En contrepartie, près de 21% perçoivent le Québec de 1999 comme une société "multilingue" contre 4% en 1990 » (Renaud et al, 2001, p. XXXVI).

Finalement, on observe aussi que la connaissance du français a un effet sur le taux de rétention des immigrants. Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles constate que, sur l'ensemble des immigrants admis entre 1996 et 2005 :

«La présence diffère selon la connaissance ou non du français au moment de l'admission. La présence la plus importante s'observe chez les immigrants connaissant le français (86,4%) ; chez les immigrants connaissant uniquement l'anglais ou ne connaissant ni le français ni l'anglais, elle s'établit à 75% (75,1% et 74,8% respectivement)» (MICC, 2007a, p.6 et 16).

Études critiques sur la question linguistique

Bien que les données des rapports gouvernementaux et de l'Institut de statistique du Québec laissent croire à un bilan positif du « fait français » et de la francisation des immigrants, certaines études remettent en question l'interprétation des données sur la connaissance du français chez les nouveaux arrivants.

«One of the continued objectives of the Quebec government in immigration planning is to ensure that an important share of those settling in the province know the French language. Indeed, as of 2003, Quebec officials proudly boasted that a majority of its immigrants knew French upon arrival. [...] However this figure is obtained by combining the share of those who know French only upon arrival (23.9%) and those knowing both English and French (33.8%). Employing the same logic the majority of Quebec's immigrants know English upon arrival with 19.7% knowing English only and 33.8% knowing both English and French. It is the immigrants that know both English and French that seem much coveted both by Quebec authorities and as we shall observe by Canadian officials as well.

In 2006 for the first time in several years since immigration records have been kept the number of immigrants arriving in Quebec that knew French only upon arrival exceeded the number that knew neither English nor French. The percentage of those speaking neither English nor French was at 43% in 1997 and plummeted to 22.6% in 2006. But, as noted, the decline in such immigrants was offset by the increased numbers of immigrants that knew both English and French. These “bilingual immigrants” rose from 3 013 (10.8%) in 1997 to 15 098 (33.8%) in 2006, a five fold increase!!!!» (Jedwab, 2007b, p. 2)

Une autre étude explique que la croissance de la proportion d'immigrants francophones résulte de la croissance du bilinguisme :

«[...] notons que la croissance de la proportion d'immigrants francophones résulte exclusivement de la croissance du bilinguisme français-anglais. En effet, tandis que les immigrants unilingues français ont vu leur importance régresser quelque peu de 26% à 23%, les bilingues français-anglais – qui n'étaient que 12% [de 1995 à 1999] – ont progressé jusqu'à 33,5% de [2002 à 2006]. [...] en corollaire à la hausse du bilinguisme français-anglais, on note qu'il y a une augmentation de la proportion d'immigrants sachant s'exprimer au moins en anglais. En effet, de 32,9% qu'elle était en moyenne en 1995-1998, la connaissance de l'anglais (somme des unilingues anglais aux bilingues français-anglais) atteignait 52, 3% pour les années 2004, 2005 et 2006. Bref, en cherchant de plus en plus de francophones, nos gouvernements ont directement sélectionné un nombre presque aussi élevé d'immigrants en mesure de s'exprimer en anglais » (Paillé, 2007, A7).

Les études de Termote traitant des perspectives démolinquistiques du Québec et de la région de Montréal sont bien connues. L'une de ces études (1999)¹⁶ se fondant sur les prévisions démolinquistiques selon la langue d'usage à la maison, prévisions obtenues à partir des recensements de 1996 et 1991 conclut : « la part du groupe francophone diminue tout au long de la période de prévision (1996-2021), et ce dans chacune des trois régions étudiées (l'île de Montréal, le reste de la région métropolitaine et le reste du Québec); la diminution est cependant très lente, voire négligeable, en dehors de l'Île de Montréal » (Termote, 1999, p. 113). Selon Termote :

« La baisse du poids des francophones sera particulièrement rapide dans l'île-de-Montréal, où presque tous les facteurs démographiques jouent en défaveur du groupe francophone : une sous-fécondité chronique, au même bas niveau que celui des anglophones; un étalement urbain essentiellement francophone; et un gain relativement faible (non-proportionnel à sa part de population totale) lorsqu'il s'agit de l'immigration internationale et de la mobilité linguistique [...]. Il en résultera que, fort probablement dans quinze à vingt ans, le groupe francophone sera minoritaire dans l'Île-de-Montréal. »

« L'avenir du groupe francophone de l'ensemble de la région métropolitaine est bien sûr nettement plus favorable (ou plutôt, moins défavorable). Puisque l'impact de l'immigration internationale est dilué sur un espace plus étendu et sur un effectif de population plus élevé, et que celui de l'étalement urbain est pas définition annulé, la baisse de poids du groupe francophone y est nécessairement plus lente » (Termote, 1999, 113)

L'étude se termine sur une note plutôt pessimiste.

«La conclusion finale que l'on peut donc dégager de cette étude est qu'en matière de prévision démolinquistique [...] les effets de structure et le poids du passé dominant – et de loin – les effets dus aux modifications de comportement que l'on peut espérer obtenir par une intervention » (Termote, 1999, p. 122).

La validité des conclusions de l'enquête ÉNI au sujet de la francisation et de l'intégration est aussi remise en question. Rappelons que cette enquête concluait à une augmentation de l'utilisation du français à la maison :

¹⁶ Une mise à jour de cette étude a été préparée pour l'Office québécois de la langue française. Au moment de la rédaction de ce document de travail, cette étude n'était pas publique.

« Un coup d'œil sur le rapport Renaud suffit pour comprendre pourquoi ses sujets se sont si bien intégrés à la société de langue française. C'est à cause du profil ethnolinguistique atypique de son échantillon. Celui-ci comptait au départ 839 immigrants allophones dont les deux tiers étaient des francotropes¹⁷, originaires par exemple d'Amérique latine, du Liban, d'Haïti ou du Vietnam, et qui s'intègrent plus facilement à la population de langue française qu'à celle de la langue anglaise. À la fin de la période d'observation de dix ans, l'échantillon initial s'était effrité à 371 allophones seulement, dont trois sur quatre étaient des francotropes. Avec des comportements linguistiques bien francophones à l'avenant» (Castonguay et al., 2002, p. 31; voir Castonguay, 2005, p. 25).

La question de la francisation est souvent abordée via la scolarisation des enfants immigrants en vertu de la loi 101, adoptée il y a maintenant 30 ans (voir Girard-Lamoureux, 2004). Par contre, un autre aspect de ce débat porte sur la francisation des adultes qui comptent pour 75% des immigrants. Bien que la proportion d'immigrants qui connaissent le français en 2006 était de 57%, ce pourcentage « cache d'autres aspects de notre immigration internationale » (Paillé, 2007, pA7).

« Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'augmentation de la proportion d'immigrants ayant une connaissance du français n'a pas allégé pour autant notre engagement à franciser les immigrants arrivés au Québec sans connaître la langue officielle. En effet, parce que nos objectifs d'immigration ont été majorés de 64% entre 1995 et 2006, le nombre de personnes à qui nous devons enseigner le français a augmenté. [...] Le gouvernement libéral avait prévu d'accueillir 48 000 immigrants par année à partir de 2007. À la lumière des données des trois dernières années, un tel objectif d'immigration devrait nous obliger à enseigner le français à quelque 300 adultes qui arrivent ici à chaque semaine sans connaître notre langue officielle » (Paillé, 2007, p A7).

Charles Castonguay abonde dans le même sens. Bien que certaines études longitudinales prétendent que la francisation relative d'immigrants allophones arrivés au Québec durant la seconde moitié des années 1980 s'est accrue en fonction de la durée de séjour, la réalité est tout autre :

« si la scolarisation obligatoire en français œuvre dans ce sens parmi la petite fraction d'immigrants arrivés au Québec à l'âge scolaire ou préscolaire, parmi la majorité des immigrants allophones qui arrivent à l'âge adulte l'importance de l'anglais comme langue de travail dans la région métropolitaine œuvre dans le sens contraire » (Castonguay, 2005, p. 25)

¹⁷ Selon le rapport Larose, "Francotrope" : allophone ayant en commun avec les francophones une langue maternelle latine ou une histoire coloniale française (Castonguay et al., 2002, p. 31).

4.2. Les pratiques culturelles

Nous présentons les résultats d'une analyse sur les pratiques culturelles qui a été compilée par Garon et Lapointe (2007) à partir des données de l'enquête de 2004 du ministère de la Culture et des Communications spécifiquement pour ce rapport. Il s'agit d'un texte inédit.

« La participation à la vie culturelle est au cœur de la formation identitaire d'une société. [...] La pratique culturelle plonge le sujet qui la pratique dans un univers symbolique socialement partagé. À ce titre, elle produit des références culturelles communes et elle concourt à la constitution des traits culturels distinctifs d'une collectivité. [...] La pratique culturelle donne une visibilité aux appartenances. L'utilisation des services culturels et l'occupation des lieux culturels sont des formes de reconnaissance des liens culturels qui unissent les citoyens. Cette participation consolide l'appareil institutionnel qui diffuse la culture et le justifie socialement.

L'analyse des pratiques culturelles montre de fortes disparités dans la participation citoyenne selon les rôles sociaux et selon les territoires. Ces inégalités, à l'extrême, en plus de l'exclusion culturelle, soulèvent la question de l'exclusion sociale qui lui est consécutive. Les principaux facteurs sociaux des inégalités de la pratique sont le capital scolaire et le revenu. Ces phénomènes sont largement connus et étudiés. Il y a d'autres facteurs plus difficiles à cerner, mais qui sont néanmoins discriminants quant au choix et à l'intensité des pratiques culturelles. L'appartenance à une communauté linguistique, le statut d'immigration et les croyances religieuses figurent parmi ces facteurs. [...]

Nous allons, ici, nous attarder plus spécifiquement à l'analyse des pratiques culturelles selon les communautés linguistiques et selon le statut d'immigration. Les données qui seront utilisées sont celles de l'enquête de 2004 sur les pratiques culturelles des Québécois du ministère de la Culture et des Communications. [...] Nous avons par ailleurs construit des indices synthétiques qui permettent de mesurer de façon plus globale la pratique culturelle. [...] les indices seront présentés pour l'ensemble du Québec et pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Cette distinction s'impose en raison, d'une part, de la concentration des allophones et des personnes issues de l'immigration dans la RMR de Montréal et, d'autre part, d'une offre plus grande de biens et services culturels dans cette RMR comparativement au reste du Québec » (Garon et Lapointe, 2007, p. 1-2).

Les principaux constats de cette étude sont :

- « La population montréalaise jouit d'une plus grande diversité de ses pratiques culturelles que le reste du Québec ».

- « De façon globale, la vie culturelle des allophones montréalais est moins diversifiée que celle des francophones et des anglophones de la même région ».
- « La vie culturelle des allophones montréalais est moins diversifiée que celle des francophones et des anglophones de la même région, principalement pour les sorties ».
- « Les anglophones de la RMR de Montréal fréquentent davantage les établissements culturels tels que la bibliothèque, le musée, le centre d'artiste, le centre d'archives, etc., que les francophones et les allophones ».
- « Les allophones de la RMR de Montréal participent beaucoup moins que les francophones et les anglophones aux activités culturelles collectives telles que les spectacles et les festivals ».
- « De façon globale, les personnes dont un seul des deux parents provient de l'étranger manifestent une diversité dans leurs pratiques culturelles beaucoup plus grande que les Québécois de souche et que les personnes dont les deux parents sont nés à l'étranger ».
- « La plus grande diversité des pratiques culturelles chez les personnes issues de l'immigration dont un seul parent est né à l'étranger se manifeste surtout à l'égard des sorties et des pratiques engagées ».
- « Lorsque l'on scinde l'indice de sortie entre la fréquentation des établissements culturels et les sorties au spectacle, les personnes dont un seul parent est né à l'étranger manifestent un comportement distinctif » (Garon et Lapointe, 2007, p. 1-8)

En conclusion :

« Tel que mentionné précédemment, les pratiques culturelles des gens donnent de la visibilité à leurs appartenances, de même que l'utilisation des services culturels et la fréquentation des lieux culturels constituent des formes de reconnaissance des liens culturels qui unissent des citoyens. Ces phénomènes se traduisent spécifiquement dans la sphère publique, et plus précisément dans la sphère des sorties aux spectacles et aux festivals, ainsi que dans les établissements culturels publics. C'est pourquoi les différences comportementales en matière de sortie chez les trois communautés linguistiques dont il est question dans ce document, ainsi qu'entre les personnes issues de l'immigration et celles qui ne le sont pas sont si importantes : elles sont le reflet de leur appartenance à la société et de la force des liens culturels qui les unissent »

«[...] les allophones habitant hors de Montréal sont davantage intégrés à la communauté québécoise que ne le sont ceux habitant Montréal. Ils seraient donc

culturellement isolés, de sorte que l'intégration se ferait plus facilement, d'autant plus que ces gens peuvent peut-être moins compter sur des associations ou des regroupements, comme à Montréal, pour les soutenir dans leur identité première» (Garon et Lapointe, 2007, p.8-9).

4.3. Constat analytique

On observe une augmentation de la population québécoise connaissant le français. Par contre, l'augmentation de la proportion d'immigrants ayant une connaissance du français dépend de l'augmentation de la proportion de bilinguisme français-anglais. Sachant que la connaissance du français (sans l'anglais) a un effet positif sur la présence des immigrants au Québec, il est possible qu'une des conséquences de l'augmentation du bilinguisme soit une diminution du taux de rétention des immigrants.

Plusieurs études contestent le bilan positif fait par les ministères et institutions para gouvernementales. Pour défendre ce bilan positif, le Conseil de la langue française rappelle que son mandat se limite à l'usage du français en public (langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications et du commerce et des affaires). Il ne tient pas compte de la langue d'usage à la maison (CSLF, 1999), un indice qui a servi à la remise en question du bilan de la situation du français qu'en fait le gouvernement.

Sur la question des pratiques culturelles, les auteurs constatent une meilleure «intégration» des allophones habitant hors de Montréal. Il faut toutefois se demander comment l'intégration est définie. Sans définition claire, on pourrait croire que l'assimilation, et non l'intégration, est favorisée dans cette étude.

5. LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

Préjugés, discrimination directe et indirecte, ségrégation résidentielle et violence constituent les dimensions principales d'une grille d'analyse du racisme. Cette section du rapport aborde les manifestations du racisme. Nous présentons d'abord quelques définitions afin de bien cerner ce dont il s'agit. Ensuite, nous faisons le point sur les données recueillies dans des bilans, études (quantitatives et qualitatives) ou sondages portant sur les manifestations telles que vécues ou perçues par les immigrants, les minorités ethnoculturelles et les groupes racisés au Québec.

Bien que des obstacles à l'intégration aient été identifiés dans les sections précédentes, il importe ici de faire le bilan des données qui abordent dans un contexte plus large les manifestations du racisme.

Définitions

Préjugé: «Une attitude généralement négative, voire hostile, mais qui peut également revêtir une forme positive envers une catégorie entière de personnes» (Labelle, 2006a, p. 33).

Discrimination raciale: «Discrimination fondée sur le racisme ou de nature raciste» (Labelle, 2006a, p. 30).

Discrimination directe/Direct discrimination: «Une pratique sociale concrète se fondant sur une caractéristique personnelle d'un individu ayant pour effet le déni de traitement égal en matière d'éducation, d'emploi, d'accès aux services publics et le déni d'exercice des droits de la personne» (Labelle, 2006a, p. 29).

Discrimination indirecte, institutionnelle/*institutional discrimination:* «*Institutional discrimination is the day-do-day practices of organizations and institutions that have a harmful impact on members of subordinate groups*» (Kendall, 1997, p. 306, cité dans Labelle, 2006a, p. 29).

Racisme:

«Une idéologie qui se traduit par des préjugés, des pratiques de discrimination, de ségrégation et de violence, impliquant des rapports de pouvoir entre des groupes sociaux, qui a une fonction de stigmatisation, de légitimation et de domination, et dont les logiques d'infériorisation et de différenciation peuvent varier dans le temps et l'espace [...] Pour qu'on puisse parler de racisme, il faut qu'il y ait d'une façon ou d'une autre, la présence de l'idée d'un lien entre les attributs ou le patrimoine -physique, génétique ou biologique- d'un individu (ou d'un groupe), et ses caractères intellectuels ou moraux» (Wieviorka, 1991, p.15).

Ségrégation résidentielle: «Au-delà de ces perceptions négatives [mise à distance de groupe par la position qu'ils occupent dans la hiérarchie sociale] et positives [moyens d'adaptation qu'une population ou un groupe minoritaire utilise pour préserver sa cohésion interne], la question de la ségrégation spatiale et résidentielle renvoie à des formes complexes et diversifiées d'insertion urbaine des populations immigrantes» (Apparicio et al., 2006, p. 3-6).

Crime haineux: Le Comité de l'information et de la statistique policière (POLIS) utilise la définition suivante: «Une infraction criminelle motivée par de la haine ou des préjugés fondés sur des facteurs tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la déficience mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire» (cité dans Janhevich, 2002, p. 4-5).

Profilage «racial»: Selon la Commission ontarienne des droits de la personne, l'expression profilage «racial» devrait :

«englober toute action entreprise pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public qui repose sur les stéréotypes fondés sur la race, la couleur, l'ethnie, la religion, le lieu d'origine ou une combinaison de ces facteurs plutôt que sur un soupçon raisonnable, dans le but d'isoler une personne à des fins d'examen ou de traitement particulier...L'âge et le sexe peuvent également avoir une incidence sur l'expérience du profilage racial [...]. [L]e «profilage racial» se distingue du profilage criminel, lequel ne prend pas pour base des stéréotypes, mais se fonde sur un comportement réel ou sur des renseignements relatifs à une présumée activité de la part d'une personne qui répond à un certain signalement. En d'autres termes, le profilage criminel diffère du profilage racial, puisque le premier découle de preuves objectives d'un comportement délictueux, tandis que le second se fonde sur des présomptions stéréotypées» (Commission ontarienne des droits de la personne, 2003, p.7).

Commentaire :

Il est important de signaler que cette définition est devenue la référence pour les autorités et le corps policier au Canada. De plus, il est souhaitable d'utiliser l'expression profilage à caractère raciste plutôt que profilage «racial».

5.1. Les préjugés

Dans un sondage pan-canadien de Léger Marketing effectué en octobre 2001, une question a été posée en vue d'établir le pourcentage de Canadiens qui ont été témoins de commentaires désobligeants ou racistes envers les personnes d'origine arabe ou de religion musulmane depuis les attentats du 11 septembre. Les résultats sont les suivants :

«32,9% des Canadiennes et des Canadiens disent avoir été témoins dans leur entourage de commentaires désobligeants ou racistes envers des personnes d'origine arabe ou de religion musulmane. C'est au Québec que ces remarques désobligeantes auraient été les plus entendues. En effet, 41,8% des Québécois le soulignent de même que 44,3% des 18-34 ans, 40,3% des francophones, 39,2% des employés de bureau, 45,6% des étudiants et 37,6% de la population active» (Presse Canadienne et Léger Marketing, 2001, p. 8).

Du côté des études qualitatives, une recherche illustre la persistance d'insultes et d'épithètes crues – *chocolate*, *nigger*, *négresse*, *Bougalou*, *ti-Noir*, etc. subies par des jeunes québécois d'origine haïtienne et jamaïcaine, interviewés en 1998 (Labelle, Salée et Frenette, 2001). Deux études qualitatives récentes effectuées auprès de jeunes montréalais d'origine arabe et de confessions diverses illustrent les préjugés ambiants. Paul Eid note qu'une «nette majorité de répondants (musulmans et chrétiens confondus) considère que les Arabes sont perçus de manière négative par les Canadiens» et que «le stéréotype le plus souvent rapporté est que tous les Arabes sont des terroristes et ont une prédisposition générale à la violence» (Eid, 2004, p. 163). Des personnes interrogées en 2005 relatent les invectives environnantes: «*freedom fighters*»; «*desert niggers*»; «sale arabe»; «retourne-donc sur tes chameaux»; «c'est des sauvages, des barbares, il faut libérer les femmes» (Oueslati, Labelle, Antonius, 2006). On ne connaît pas le taux d'incidence de ces attaques verbales dans l'ensemble sociétal. Elles peuvent être isolées, mais néanmoins significatives (Labelle, 2006b, p.97).

5.2. La discrimination et le profilage à caractère raciste

L'*Enquête sur la diversité ethnique* (EDS) de Statistique Canada (2003) révèle qu'une personne sur cinq faisant partie d'une «minorité visible» déclare avoir parfois ou souvent subi de la discrimination ou un traitement injuste, que la «race» et la couleur de la peau sont les raisons les plus fréquentes de discrimination ou de traitements injustes et que la discrimination ou les traitements injustes sont plus susceptibles de se produire en milieu de travail. Selon les données

recueillies dans l'EDS, les «Noirs» sont le groupe le plus susceptible de déclarer avoir vécu, parfois ou souvent, une expérience de discrimination ou de traitement injuste. Ils sont 32% à affirmer cela comparativement à 21% des Sud Asiatiques et 18% des Chinois (Statistique Canada, 2003, p. 20).

Si l'on compare le pourcentage de personne ayant déclaré avoir été la cible de discrimination, le pourcentage est sensiblement le même à Toronto (11%), Vancouver (11%) ou Montréal (9%). De plus, «que l'on soit à Toronto (22%), Vancouver (19%) ou Montréal (19%), ce sont les membres des minorités visibles beaucoup plus que les autres Canadiens qui portent le fardeau de la discrimination» (Bourhis et al., 2005, p. 7).

Selon un sondage Ekos réalisé en 2003 : «46% des Autochtones vivant hors réserves ont indiqué avoir été victimes de racisme ou de discrimination au cours des deux années précédentes» (Patrimoine canadien, 2005, p. 4).

Un sondage pan-Canadien d'Ipsos-Reid publié à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 2005) a révélé qu'un Canadien sur six (17%) ou approximativement quatre millions de personnes disent avoir été victimes de racisme. Les groupes identifiés par l'ensemble des répondants comme étant les cibles du racisme sont: les Musulmans et les personnes d'origine arabe (38%), les Autochtones (31%), les communautés noires (28%). Au Québec, les groupes identifiés sont: les communautés noires (51%), les Musulmans et les personnes d'origine arabe (47%) et les Autochtones (20%).

Identification des groupes cibles du racisme

	Canada	Québec
Communautés noires	28%	51%
Musulmans et les personnes d'origine arabe	38%	47%
Autochtones	31%	20%

Source: Sondage IPSOS-Reid, 21 mars 2005.

Outre les sondages, la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse (CDPDJ) et le Commissaire à la déontologie policière ont produit des bilans de plaintes de discrimination à caractère raciste. Selon la CDPDJ, bien que les plaintes reçues «ne représentent [...] qu'une proportion relativement faible des cas de discrimination vécus par les personnes des communautés culturelles» (CDPDJ, 2006, p. 67), pour la période 2000-2005, il importe de souligner «que la courbe du nombre de plaintes décrit une trajectoire globalement ascendante.

Ainsi, la Commission a enregistré 101 plaintes de ce type en 2000, 132 en 2002, et 146 en 2005» (CDPDJ, 2006, p. 21).

«Le nombre de dossier d'enquête ayant été ouverts durant cette période (janvier 2001 à mars 2005) totalise 815. On remarque que sur l'ensemble des dossiers ouverts à la Commission, le pourcentage concernant les motifs mentionnés a augmenté au fil des dernières années, passant de 17,6 pour 100 de janvier 2001 à décembre 2001 à 25,1 pour 100 pour la période d'avril 2004 à mars 2005. Le secteur du travail représente la moitié de ces dossiers et l'accès aux biens et services, le tiers» (CERD, 2006, p.51).

La CDPDJ note également «que le poids relatif des plaintes de discrimination déposées à la Commission sous le seul motif race et couleur a été en augmentation constante au cours des dernières années, passant de 11,3% en 2000 à 18,7% en 2005. Il s'agit d'ailleurs du motif de discrimination qui a subi le taux d'augmentation le plus élevé à la Commission depuis les cinq dernières années» (CDPDJ, 2006, p. 21).

La CDPDJ s'est penché sur les motifs expliquant ce type de discrimination. Elle note que la barrière linguistique s'ajoute à la discrimination à caractère raciste, tant pour les immigrants que pour certains membres de groupes racisés nés au Québec.

«Il demeure néanmoins qu'environ 43-44% des immigrants admis – principalement ceux relevant de la catégorie "regroupement familial" et "réfugié" – ne maîtrisent pas le français à leur arrivée, et ont donc un urgent besoin d'assistance afin d'en acquérir l'usage en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Mais ce problème ne concerne pas que les immigrants. En effet, une partie de la communauté noire vivant au Québec depuis plus d'une génération est davantage intégrée à la communauté anglophone. En conséquence, certains Québécois de la communauté noire anglophone connaissent pas ou mal le français, ce qui leur occasionne un désavantage sur le marché du travail venant s'ajouter à la discrimination raciale à laquelle ils sont déjà confrontés» (CDPDJ, 2006, p. 48-49).

La CDPDJ dresse aussi un bilan des résultats des enquêtes et des causes entendues par le Tribunal des droits de la personne :

«Au terme d'une enquête, la Commission peut, en l'absence de règlement entre les parties, proposer l'admission de la violation d'un droit, la cessation de l'acte reproché, l'accomplissement d'un acte (comme la réintégration dans un emploi), le versement d'une indemnité monétaire ou le paiement de dommages punitifs lorsque la discrimination était intentionnelle. Pour la période de janvier 2001 à mars 2005, 37 dossiers contenant des allégations de discrimination fondée sur la

race, la couleur ou l'origine ethnique ou nationale ont donné lieu à l'émission de mesures de redressement de la part de la Commission.

De janvier 2001 à mars 2005, la Commission a intenté devant le Tribunal des droits de la personne 23 actions alléguant une situation de discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine ethnique ou nationale, ou encore une situation de harcèlement fondé sur ces motifs. Cela représente 13 pour 100 de l'ensemble des actions. Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 mars 2005 inclusivement, 11 jugements ont été obtenus sur le fond, relativement aux motifs plus haut mentionnés. Les secteurs le plus souvent en cause sont le logement, suivi du travail» (CERD, 2006, p.52).

Le bilan du Commissaire à la déontologie policière (CDP), couvrant la période de janvier 2005 à juin 2006, indique que 86 plaintes déontologiques renfermaient des allégations de racisme ou de profilage à caractère raciste ont été reçues. «Ceci représentait 4,5% de toutes les plaintes enregistrées. [...] Les plaintes concernaient pour 89,5% le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), 8,12% d'autres corps de police municipaux et 2,3 la Sûreté du Québec (S.Q.)» (CDP, 2006, p.5).

Puisqu'il s'agit d'un premier bilan, il n'est pas possible de faire une comparaison. Toutefois, sur la répartition des plaintes, le Commissaire précise que «bien que pour des raisons de concentration géographique la problématique touche principalement la région de Montréal, celle-ci peut toucher toutes les régions du Québec» (CDP, 2006, p.5). Pour ce qui est des interventions policières à l'origine des plaintes, «68% des arrestations avaient débuté par de simples interceptions au *Code de la sécurité routière* ou des interpellations de personnes, qui ont dégénéré puisque, à tort ou à raison, le citoyen visé se sentait alors souvent victime d'abus dans le cadre d'opérations dites de «tolérance zéro» ou de «lutte à l'incivilité» (CDP, 2006, p.6).

Finalement, rappelons que les difficultés de réussite scolaire pour certains groupes racisés et la sur représentation des minorités racisées dans le système judiciaire.

5.3. La ségrégation résidentielle

L'accès au logement, la «localisation spatio-temporelle» et la répartition résidentielle pour la population immigrante et les groupes «minoritaires du point de vue ethnique ou culturel» sont des préoccupations sur lesquelles se sont penchés la Commission des droits de la personne, la Société d'habitation du Québec, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Ville de Montréal, etc. Étant donné la difficulté de distinguer les immigrants, les minorités

ethnoculturelles et les minorités racisées, les études basées sur les statistiques officielles réfèrent exclusivement à la population immigrante. Par contre, certaines études qualitatives ne se limitent pas à observer les populations immigrantes (Ledoyen, 2001, p. 4).

Une étude de type *testing* menée par la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse (CDPDJ) en 1987 démontrait que «la couleur de la peau est un facteur important de discrimination dans le logement». Des données administratives de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse correspondant aux trois années 1995 à 1997 corroboraient l'hypothèse que les personnes provenant des pays d'Afrique noire ou des Caraïbes sont les groupes cibles en matière de discrimination dans le logement (Ledoyen, 2001, p. 15-16).

L'étude d'Alberte Ledoyen, chercheuse à la CDPDJ, aborde la question de la «répartition résidentielle des clientèles du marché locatif immigrées ou de celles dites ethnoculturelles sur le territoire montréalais» (Ledoyen, 2001, p. 1). Selon Ledoyen :

«Bien qu'il n'y ait pas à proprement parler de «ghettos résidentiels d'immigrés » sur le territoire montréalais, les poches de concentration de certaines communautés ethniques ou immigrées qu'on y observe donnent à penser que des facteurs lourds sont à l'œuvre qui dirigent les clientèles du marché locatif en fonction de certaines de leurs caractéristiques vers des zones résidentielles spécifiques, produisant ainsi une tendance à la ségrégation entre groupes» (Ledoyen, 2001, p. 1).

Selon cette étude, la discrimination à caractère raciste ne se manifeste pas sous forme de discrimination directe à l'égard des groupes qui en sont la cible. Plutôt, «la discrimination raciale dans le domaine de l'accès au logement est [...] replacée dans le courant général de l'exclusion (à un logement et surtout à un quartier de son choix). Bien entendu, cette exclusion implique une dimension raciale ou ethnique qui lui est spécifique et qui la renforce» (Ledoyen, 2001, p. 3).

Des études ont déjà démontré que:

«Les conditions de logement des immigrés sont globalement inférieures à celles des «Canadiens français» et des «Canadiens anglais» [tel que défini par Statistique Canada]. Mais de plus, cet écart met en évidence la diversité des conditions de logement entre différents groupes d'immigrés. Encore une fois, à l'instar de presque toutes les études sérieuses faites sur les groupes minoritaires de Montréal, ce sont les immigrés des Caraïbes et d'Haïti les plus défavorisés. [...] Par ailleurs, [...] ce sont les Latino-Américains qui, étant en même temps le groupe d'immigrés le plus récent, s'avèrent être les moins bien logés. [...] Or, [...] les préjugés énoncés par les propriétaires interrogés concernent surtout ces deux groupes» (Ledoyen, 2001, p. 8-9).

Sur la distinction entre la discrimination à caractère raciste et la discrimination sociale, Ledoyen précise :

«Il est difficile de discerner ce qui relève de la discrimination raciale de ce qui relève de la discrimination sociale. Depuis les années 80, les auteurs se questionnent sur l'automatisme qui consiste à attribuer au «racisme», voire à de la discrimination raciale, toute exclusion d'une personne ou d'un groupe dit visible. Par exemple, aux États-Unis W.J. Wilson [1996] avance que, de façon générale, la ségrégation urbaine entre groupes d'appartenances diverses serait le résultat d'une dynamique sociale continuellement à l'œuvre, dont les impulsions sont autant socio-économiques que culturelles ou « raciales ». Dans la problématique de l'accès des minorités au logement, les questions de discrimination et de ségrégation des populations immigrées, « culturelles », « raciales » ou « visibles », seraient selon lui liées à celles de la pauvreté, en particulier de la « nouvelle pauvreté », et de la ségrégation urbaine.

Au Québec, entre autres témoignages et analyses, les entrevues que McAndrew et Potvin [1996] ont menées auprès de représentants d'associations de locataires montrent bien que le fait d'appartenir à un groupe d'immigration récent et d'être défavorisé du point de vue socio-économique se conjuguent comme facteurs de harcèlement et de discrimination. Pour les auteures, il ne fait pas de doute que le domaine du logement constitue « *un lieu où se manifestent des comportements discriminatoires liés à la logique de marché et un secteur où le racisme explicite a été prouvé et mesuré* ». C'est ainsi que les familles aisées appartenant aux mêmes minorités ont plus de facilité pour accéder à un logement de leur choix. McAndrew et Potvin [1996] font remarquer que si un facteur social (i.e. les chômeurs, les petits salariés, les assistés sociaux et les familles monoparentales à faible revenu, etc.) de discrimination se conjugue avec la couleur, « *la discrimination est à la fois raciale et sociale, et tend à prendre des proportions dramatiques* » (Ledoyen, 2001, p. 17-18).

Les résultats de l'étude qualitative de Ledoyen confirment la discrimination à caractère raciste dans le domaine du logement :

«Les discours des propriétaires montrent que dans l'ensemble les perceptions négatives et la discrimination « raciale » demeurent actives, et ce, malgré les efforts faits pour les éradiquer. En témoignent la moitié des interviewés, lesquels énoncent au sujet des minorités des jugements au moins négatifs, sur la base de généralisations abusives.

[De plus], derrière la grande proportion de propriétaires qui perçoivent de façon négative les clientèles «noire» et «immigrée», pourrait se profiler un problème réel, auquel les propriétaires s'adaptent de façon ambiguë au détriment de ces clientèles.

[...] les préjugés entretenus à l'égard de la clientèle minoritaire sont invoqués comme justification commode, tantôt du défaut des propriétaires d'entretenir les logements lorsqu'elle est recrutée, tantôt de son exclusion lorsqu'elle est refusée » (Ledoyen, 2001, p. 83)

L'étude d'Apparicio, Leloup et Rivet examine «le niveau de ségrégation résidentielle des principaux groupes d'immigrants présents dans la RMR de Montréal. Cet exercice est réalisé en fonction des cinq dimensions de la ségrégation résidentielle identifiées par Massey et Denton (1988): l'égalité, l'exposition, la concentration, l'agrégation spatiale et la centralisation» (Apparicio et al., 2006, p. 1). À l'aide de 16 indices de ségrégation, ils ont mesuré le niveau de ségrégation résidentielle ethnique en fonction de sept caractéristiques des immigrants: la période d'immigration, la région de naissance, le pays de naissance, la langue maternelle, l'origine ethnique, l'appartenance à une «minorité visible» et l'appartenance religieuse. L'étude cherche à voir quels groupes, pour chacune des sept variables, est le plus ségrégué spatialement (Apparicio et al., 2006, p. 1). Les auteurs proposent une définition neutre du terme ségrégation. Selon eux, il s'agit de:

«une étude descriptive de la distribution spatiale des populations immigrantes dans la région métropolitaine de recensement de Montréal à l'aide de plusieurs indices de ségrégation couvrant plusieurs dimensions du phénomène. Dès lors, **l'usage du terme de ségrégation est à entendre dans une acception neutre** où il s'agit d'éviter d'associer unilatéralement des valeurs d'indices de ségrégation élevées à une relégation sociale et spatiale profonde» (Nous soulignons. Apparicio et al., 2006, p. 6).

Comme mentionné ci-haut, la ségrégation résidentielle est définie de la façon suivante:

«Au-delà de ces perceptions négatives et positives, la question de la ségrégation spatiale et résidentielle renvoie à des formes complexes et diversifiées d'insertion urbaine des populations immigrantes. À Montréal, par exemple, plusieurs **populations sont concentrées** dans l'espace pour maintenir un degré acceptable de confort culturel ou pour assurer la cohésion identitaire de la communauté **sans pour autant être exclues de la vie sociale et économique** de la métropole. [ex. les populations juives et italiennes montréalaises...] **[I]l importe de définir le terme ségrégation en tenant ensemble les idées de mise à l'écart spatiale et de distance sociale qui le composent, sous peine de confondre ce concept avec d'autres processus et phénomènes généraux, tels que le racisme, la discrimination ou les inégalités sociales.** Ils soulignent ensuite que les indices de ségrégation, malgré les critiques subies à propos de leur apparente objectivité et neutralité, restent des outils précieux pour décrire la géographie sociale des villes et des agglomérations urbaines et métropolitaines, entre autres, dans un

contexte où les populations de ces différentes entités territoriales ont tendance à évoluer rapidement sous l'effet de l'immigration et de la diversité ethnique qui en découle. Enfin, les exemples précédents appellent aussi des études empiriques précises et multidimensionnelles sur la distribution des populations immigrantes dans l'espace résidentiel. Il s'agit de dépasser la seule question de la concentration des populations dans l'espace, traditionnellement mesurée par les indices d'égalité, pour y ajouter celles de la centralisation, de l'exposition et de l'agrégation spatiale, ainsi que celle reliée à la superficie occupée par une population — que nous désignerons dans la suite du texte par le terme de concentration. La pertinence de l'usage d'une large gamme d'indices de ségrégation mesurant ces différentes dimensions est précisément de mieux décrire et saisir les comportements dans l'espace des populations immigrantes en tenant compte de leurs différentes caractéristiques» (Nous soulignons. Apparicio et al., 2006, p. 3-6).

Le niveau de ségrégation a été mesuré pour les sept indices mentionnés ci-haut. Mentionnons les résultats pour l'origine ethnique et le statut de «minorités visibles»:

«D'une part, les immigrants les moins ségrégués selon l'origine ethnique sont d'origine allemande, française, polonaise et anglaise. D'autre part, les immigrants les plus ségrégués sont d'origine ethnique philippine et, dans une moindre mesure, grecque, indienne, libanaise et italienne» (Apparicio et al., 2006, p. 23).

«Les immigrants ayant déclaré appartenir à une minorité visible sont davantage ségrégués que l'ensemble des immigrants : ils obtiennent des valeurs d'indices d'égalité, de concentration et de centralisation plus élevées que l'ensemble des immigrants. Par contre, puisqu'ils forment un sous-groupe de l'ensemble des immigrants, ils sont moins nombreux et par le fait même moins isolés et agrégés spatialement.

Parmi les minorités visibles présentes dans la région métropolitaine, les immigrants latino-américains et, dans une moindre mesure, noirs sont les moins ségrégués. Les immigrants appartenant à la minorité visible latino-américaine obtiennent de faibles valeurs pour l'ensemble des indices et sont les seuls à être répartis de façon plus uniforme dans la région métropolitaine que l'ensemble des immigrants appartenant à une minorité visible. À titre d'exemple, 39 % des immigrants latino-américains devraient changer de zone de résidence afin d'obtenir une distribution uniforme à travers les 68 zones de la RMR contre 41 % pour l'ensemble des minorités visibles (voir les valeurs de l'indice IS au tableau 8). Les immigrants appartenant à la minorité visible latino-américaine obtiennent toutefois des quotients de localisation élevés dans le nord-est de l'île de Montréal, et plus particulièrement dans les zones contiguës de Saint-Léonard, Saint-Michel Nord, Saint-Michel Sud et La Petite-Patrie ainsi que dans Parc-Kent.

Les immigrants appartenant à la minorité visible noire sont quant à eux parmi les mieux répartis sur le territoire, les moins concentrés et les moins centralisés.

Toutefois, dû entre autres à leur poids important dans l'ensemble des immigrants appartenant à une minorité visible (25,2 %), les immigrants noirs sont les moins exposés aux autres groupes et les plus agrégés spatialement. Ils sont d'ailleurs fortement concentrés dans le nord-est de l'île (zones de Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies) et dans Savane et LaSalle (Newman).

Enfin, parmi les minorités visibles, les immigrants philippins et sud-asiatiques sont encore une fois les plus ségrégués, et ce, pour l'ensemble des cinq dimensions de la ségrégation» (Apparicio et al., 2006, p. 25-26).

Les résultats obtenus permettent d'identifier les variables les plus discriminantes. L'origine ethnique, suivie du statut de «minorité visible» puis le pays de naissance «constituent les caractéristiques individuelles les plus discriminantes dans le processus de ségrégation résidentielle à Montréal, tandis que la période d'immigration est de loin le facteur le moins discriminant, suivie de l'appartenance religieuse et de la région de naissance» (Apparicio et al., 2006, p. 33).

Dans l'ensemble, pour les cinq dimensions retenues pour mesurer la ségrégation (i.e. égalité, exposition, concentration, agrégation, centralisation), cette étude conclue qu'il n'y a pas de groupe «hyperségrégué»:

«C'est en regroupant les immigrants en fonction de leur appartenance religieuse que nous avons obtenu les valeurs d'indices de ségrégation les plus élevées pour un groupe: celui des immigrants de confession religieuse juive, fortement concentrés dans la zone Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest. Les quatre autres groupes ayant obtenu les plus fortes valeurs d'indices sont les immigrants sud-asiatiques, philippins et grecs. Au contraire, les immigrants d'Europe de l'Ouest, des États-Unis et du Royaume-Uni sont parmi les groupes les moins ségrégués dans la RMR de Montréal.

Les résultats démontrent toutefois que même pour les groupes ayant obtenu les plus fortes valeurs d'indices de ségrégation, **on est loin de pouvoir parler d'hyperségrégation sur le territoire de la RMR de Montréal.** En effet, bien que les immigrants juifs, sud-asiatiques, philippins et grecs affichent les plus fortes valeurs d'indices d'égalité, de concentration et de centralisation, ils demeurent toutefois peu isolés et donc fortement exposés à la population non immigrante et/ou aux autres groupes d'immigrants. Par contre, puisque les immigrants se retrouvent principalement sur l'île de Montréal et sur la proche Rive-Sud, dans de petites et moyennes zones à forte densité, l'ensemble des groupes obtiennent des valeurs d'indices de concentration et de centralisation élevées» (Nous soulignons. Apparicio et al., 2006, p. 37).

Brièvement, sur la question du logement, l'enquête ÉNI conclue qu'il y a un accès croissant à la propriété et une dispersion géographique:

«Après dix ans de séjour, on estime à plus de 36% les répondants ayant accédé à la propriété. On note cependant aucune différence entre les sexes, l'âge ou la catégorie d'immigration. Seule la scolarité semble influencer la vitesse à laquelle on accède à la propriété, l'accès augmentant à mesure que le niveau de scolarité s'élève. Sur le plan de la mobilité, on remarque des mouvements de dispersion à partir de la troisième année d'établissement et ce jusqu'à la dixième. Cette dispersion n'a pas lieu seulement sur l'île de Montréal, mais se produit également en Montérégie, à Laval et dans les Basses-Laurentides» (Renaud et al., 2001, p. 31-32).

Finalement, outre l'emploi, la Ville de Montréal considère l'habitation comme le deuxième levier d'importance pour lutter contre la discrimination. Dans un mémoire portant sur la lutte contre le racisme et la discrimination, elle précise:

«Le choix limité de logements affecte négativement la trajectoire d'intégration résidentielle des ménages, notamment ceux composés de membres de minorités visibles et de nouveaux arrivants aux prises avec des difficultés d'intégration économique. La problématique est particulièrement aiguë pour les familles avec enfants, nombreuses dans les communautés d'immigration récente.

Ces ménages se retrouvent en grand nombre dans les HLM ou inscrits sur les listes d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal. La situation du marché favorise aussi le confinement de nouveaux arrivants et de membres de minorités visibles dans certains secteurs de la Ville, souvent à revitaliser, et dans certains types d'immeubles multi-locatifs, une réalité qui ne peut être imputée aux seuls facteurs culturels ou au désir de cohésion des communautés.

L'ignorance des règles du marché et des droits et responsabilités des propriétaires et locataires peut également rendre les nouveaux arrivants plus vulnérables à la discrimination et à l'abus, une situation qui menace plus particulièrement les femmes. En outre, nombre de nouveaux arrivants ne connaissent pas les réalités pratiques de l'habitation à Montréal. Cette méconnaissance, amplifiée lorsque leur langue d'usage n'est pas celle des gestionnaires ou des propriétaires, peut entraîner des problèmes d'usages résidentiels inadéquats.

Le secteur de l'habitation sociale HLM, géré par l'OMHM, est le lieu de tensions interethniques. L'arrivée de nouveaux locataires immigrés, en particulier les membres de minorités visibles, alimentent la méfiance et sont propices à l'expression de préjugés envers «l'autre», «l'étranger», ainsi qu'au développement de tensions raciales ou interethniques. D'ailleurs, les locataires et voisins auront souvent tendance à «ethniser» les problèmes. [...] on estime que plus de 50% des locataires dans les habitations familles sont des personnes immigrantes ou appartenant à des minorités visibles.

Rappelons brièvement que :

- ce secteur compte 20 391 unités de logement HLM, divisées entre logements pour personnes âgées et logements pour familles;
- ce secteur accueille près de 37 000 locataires;
- on estime que plus de 50 % des locataires dans les habitations familles sont des personnes immigrantes ou appartenant à des minorités visibles;
- la liste d'attente pour les HLM compte 24 000 ménages dont 95 % de la tête de liste, pour des unités de 3 et 4 chambres à coucher, sont issus de l'immigration.

Dans les HLM pour personnes âgées, on assiste à l'émergence de tensions dans la plupart des quartiers, à l'exception des quartiers depuis longtemps multiethniques comme Parc-Extension et Côte-des-Neiges, avec l'arrivée récente d'un nombre significatif de personnes immigrantes ou membres de minorités visibles, stigmatisées et isolées.

On observe des tensions plus importantes dans les HLM pour familles. Une étude menée en 1995 dans 13 HLM du Québec démontre que, la plupart du temps, les relations entre les différents groupes ethniques sont inexistantes ou superficielles. Des tensions se manifestent cependant par un silence hostile, une opposition manifeste, des altercations, de l'intimidation, du harcèlement ou la formulation répétée de plaintes auprès des autorités.

Aussi, les locataires en HLM manifestent beaucoup d'inquiétude relativement à leur sécurité. En effet, le rassemblement de jeunes désoeuvrés et, plus encore, l'occurrence de comportements d'incivilité et d'actes criminels, tels la vente de drogues et la prostitution, inquiètent les résidents et contribuent à leur sentiment d'insécurité. De même, la présence de gangs de rue, de plus en plus évidente dans certains des HLM pour familles, est souvent identifiée à certains groupes ethnoculturels et augmente la stigmatisation des familles immigrantes» (Ville de Montréal, 2006, p. 11-13).

5.4. La violence et les crimes haineux

La violence est une autre manifestation du racisme. Sans commune mesure avec les atrocités du passé, elle se traduit aujourd'hui, au Canada, par la présence de crimes motivés par la haine et d'autres manifestations violentes de racisme (Labelle, 2006b, p. 97).

Peu de données existent sur les crimes haineux (Roberts, 1995; Jahnevich, 2002). Au Canada, seulement un petit nombre de services policiers collectent des données sur les crimes motivés par la haine (ex. Ottawa, Toronto). De plus, il n'est pas possible à ce jour de faire des comparaisons entre diverses villes, puisque les définitions des crimes haineux et des catégories des groupes cibles ne sont pas uniformes d'un service à l'autre. Des organismes communautaires se sont aussi donné la tâche de colliger des informations. C'est le cas du B'nai Brith, depuis déjà

plusieurs années, et du *Council on American-Islamic Relations* (CAIR-CAN) dans la foulée des événements du 11 septembre 2001. Plus spécifiquement pour le Québec, il n'y a pas à ce jour d'étude qui dresse le portrait de la situation.

Dans l'*Enquête sur la diversité ethnique* (Statistique Canada, 2003), une courte section du questionnaire abordait le sujet des crimes motivés par la haine. On apprend qu'un petit nombre d'individus ont été la cible de crime à caractère raciste. Les données révèlent aussi que les personnes immigrantes sont davantage préoccupées par la question des crimes haineux que les personnes nées au Canada. De plus, l'inquiétude face aux des crimes haineux s'accroît dans les grandes villes. Finalement, ce sont les minorités racisées qui semblent le plus préoccupées par la problématique des crimes haineux, et ce, particulièrement à Toronto.

How Worried Are You About Hate Crimes (1-5 scale with 5 indicating very worried) Responses below based on respondents giving 4 and 5 as answer

	Chinese	South Asian	Black	Filipino	Arab
Canada	6.2	9.9	8.6	16.2	7.2
Toronto	6.0	11.7	14.0	14.7	11.4
Montreal	6.2	5.9	11.1	-	6.2
Vancouver	6.0	8.4	10.0	20.5	-

Source: Données de l'*Enquête sur la diversité ethnique* (Statistique Canada, 2003) dans Jedwab, 2005b.

5.5. Constat analytique

Sans pouvoir mesurer l'ampleur de ces phénomènes, les sondages et les études qualitatives permettent de confirmer la présence de préjugés, de discrimination, de profilage à caractère raciste, d'incidents racistes et de crimes motivés par la haine. Les données recueillies, particulièrement celles issues de différents bilans (ex. CDPDJ), indiquent qu'il y a eu au cours des dernières années un accroissement des manifestations du racisme.

Pour des raisons de concentration géographique, plusieurs études offrent des comparaisons entre diverses grandes villes. Il est possible de constater la similarité des données pour Montréal, Toronto et Vancouver autant pour les cibles du racisme que les perceptions envers les crimes haineux.

Dans l'ensemble, la majorité des études qui portent sur le logement et la localisation des immigrants et des minorités racisées se prononcent sur la discrimination à caractère raciste. Parmi les études retenues ici, seule l'étude de Apparicio, Leloup, et Rivet examine la ségrégation résidentielle. Selon ces études la discrimination à caractère raciste existe bel et bien, tandis qu'on

ne pourrait conclure à une situation de ségrégation résidentielle à Montréal. Ceci demeure matière à discussion.

Bien que le thème des actes motivés par la haine et les manifestations de violence à caractère raciste soient des préoccupations centrales à la lutte contre le racisme, la littérature sur ce sujet demeure limitée dans le contexte canadien et plus particulièrement dans le contexte québécois. Les données de l'*Enquête sur la diversité ethnique* nous rappellent que les minorités racisées sont confrontées à la problématique des crimes haineux. Il serait souhaitable que des recherches se poursuivent pour mesurer plus précisément la nature et l'ampleur du problème. Les données recueillies par ces études offriraient aux décideurs et aux intervenants (incluant les services policiers) des informations nécessaires pour mieux cibler leurs actions.

Enfin il faut rappeler les conclusions déposées aux Nations Unies. À la suite des 13^e et 14^e rapports périodiques du Canada soumis au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies en août 2001 le Comité s'est montré préoccupé par l'utilisation du mot «minorités visibles», de même que par le processus de mise en œuvre des recommandations adoptées en 1996 par la Commission royale sur les peuples autochtones, etc. (CERD, 2002).

Selon le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, à l'Organisation des Nations Unies (Rodolfo Stavenhagen), les indicateurs économiques, sociaux et humains du bien-être, de la qualité de vie et du développement des Canadiens sont systématiquement inférieurs chez les Autochtones, en ce qui concerne la pauvreté, la détention criminelle, le suicide, le chômage, la mortalité infantile, l'assistance sociale, la violence contre les femmes, alors que l'accès aux services sociaux, les normes sanitaires, le revenu, les perspectives économiques, les conditions de logement, le degré d'instruction sont moins bons. De même, les accords sur les revendications territoriales restent l'objet d'enjeux juridiques et d'affrontements violents (Stavenhagen, 2004). Les hommes ont un salaire de 21% inférieur à celui des non-autochtones, les femmes, de 14%. En dépit du fait que les autochtones représentent 3,3% de la population canadienne, ils constituent 50% de la population incarcérée dans certaines institutions provinciales (18% au fédéral) (Diène, 2004, p. 18; voir également Salée, 1995)¹⁸.

¹⁸ Au recensement de 2001, les personnes affirmant une identité autochtone représentaient 3,3% de la population totale du Canada, par rapport à 2,8 % cinq ans plus tôt. La proportion des personnes nées à l'étranger s'élevait à 18,4% de la population canadienne. Le nombre de personnes identifiées comme membres de «minorités visibles»

De son côté, le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, à la Commission des droits de l'homme aux Nations Unies, recommande que le racisme soit reconnu comme tel au Canada. Après avoir rencontré en 2003 des représentants de divers ordres de gouvernement (fédéral, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Saskatchewan), reçu 200 mémoires soumis au nom de nations autochtones, de minorités ethniques et racisées, le Rapporteur souligne la condition des nations autochtones vivant dans les réserves et en milieu urbain, le racisme qui affecte les communautés d'origine africaine et des Caraïbes, la situation des musulmans après la tragédie du 11 septembre, le phénomène du profilage racial, l'antisémitisme, l'islamophobie, les crimes motivés par la haine, etc. Le Rapporteur identifie deux facteurs pour expliquer cette situation : 1) la proximité avec les États-Unis que la discrimination à caractère raciste a structurés en profondeur et en durée; 2) l'atmosphère générale de discrimination générée par les dérives de la lutte contre le terrorisme, à la suite du 11 septembre 2001 (Diène, 2004).

ANNEXE A. LA CATÉGORISATION IDENTITAIRE

Micheline Labelle, professeure
Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté.
23 août 2007

Nous présentons ici les résultats de trois grandes recherches qualitatives effectuées entre 1996 et 2006. Il s'agit d'extraits d'articles et de rapports de recherche publiés.

1. Les identités de jeunes d'origine haïtienne et jamaïcaine, de deuxième génération

Sources des extraits:

Micheline Labelle (2001). «Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois », dans Jocelyn McLure et Alain G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal Québec Amérique, Collection Débats, 2001.

Labelle M., Salée., Frenette Y. (2001). *Incorporation citoyenne et/ou exclusion? La deuxième génération issues de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*. Toronto, Fondation canadienne des relations raciales. Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté. Rapport de recherche.

L'échantillon :

Vingt-quatre entrevues ont été réalisées auprès de jeunes adultes (18-34 ans), dont la moitié sont nés au Canada. Les autres ont émigré d'Haïti ou de la Jamaïque, à l'âge de 6 ans en moyenne. Tous les jeunes d'origine haïtienne ont fréquenté l'école française au primaire et au secondaire. La moitié des jeunes d'origine jamaïcaine ont fréquenté l'école anglaise au primaire, 90 % au niveau secondaire. Nous avons choisi à dessein de rencontrer des jeunes gens armés d'une formation technique et professionnelle de bon niveau qui les rend théoriquement compétitifs sur le marché de l'emploi.

L'enquête a été réalisée en 1998, dans le climat post-référendaire de 1995. Dans la mesure où ces jeunes adultes ont été marqués de manière soutenue, voire exclusive, par l'environnement sociétal canadien et québécois, les chercheurs voulaient savoir si ces jeunes se sentaient appartenir à la communauté politique québécoise, s'ils participaient d'une forme quelconque de l'identité civique québécoise, et, en dépit de l'expérience du racisme, quelle signification accorder au bricolage identitaire, le cas échéant.

Les chercheurs ont demandé aux interviewés de réagir à l'énoncé suivant: «Les gens peuvent se décrire de diverses façons, par exemple comme Haïtien (*Jamaïcain*), Haïtien

Canadien, Canadien, Québécois d'origine haïtienne, Québécois, Noir ou autrement. Comment vous identifiez-vous personnellement?».

Quatre types d'options identitaires ressortent: une identité nationale d'origine, haïtienne ou jamaïcaine, unique (29% des cas); une identité à trait d'union, par exemple Canadien-Haïtien ou *Jamaïcan-Canadian*, ou, dans un cas, Québécois d'origine haïtienne (42% des cas); une identité civique canadienne unique (17%); une identité racisée: *Black* (8%). Une personne s'identifie comme «citoyenne du monde». Ce choix provient du sentiment d'un double rejet : par le groupe d'origine, qui ne la reconnaît pas comme membre à part entière en raison de l'influence québécoise qu'elle a subie, et par la société québécoise qui ne la considère pas non plus comme Québécoise à part entière, en raison de son origine.

L'identité haïtienne et jamaïcaine

Les personnes qui retiennent l'identité nationale d'origine en s'identifiant comme Haïtiens ou Jamaïcains insistent sur les différences de culture, d'éducation, de valeurs, de modes de vie, de réseaux qui les motivent à se démarquer des Québécois et des Canadiens. On pourrait discuter sur le statut théorique de cette identité: est-elle ethnique, immigrée, nationale et/ou citoyenne? Tout dépend du cadre de référence adopté, celui du pays d'origine ou celui de la société d'établissement, suite à la migration, et de leurs pratiques de catégorisation. Quoiqu'il en soit, elle est en transformation. De plus, ces jeunes, dont certains sont nés au Canada, disent ne ressentir aucun sentiment d'appartenance particulier envers le Canada ou le Québec, et se définissent principalement par opposition au terme «Québécois»: «Je me sens Haïtien...Pour moi un Québécois, c'est un blanc francophone. Je ne colle pas à cette image»; «*I'm Jamaican...I don't feel like I am a Canadian or a Quebecer. I feel like they want me out of here....and Quebecer to me is really French Quebec...*».

L'identité à trait d'union

Ceux qui ont choisi une identité à trait d'union affirment la prépondérance du référent national d'origine. L'identité canadienne vient en second. Là encore, l'attachement à la culture et au pays d'origine des parents est évoqué, en congruence avec la vision qu'ils ont de l'identité québécoise. Les Québécois sont considérés comme un groupe ethnique, sinon racial, ce sont des «Blancs» et des francophones: «*a Quebecer is to be White and French*». Ces interviewés témoignent alors, inévitablement, de leur non-appartenance. De toutes façons, on a toujours insisté

pour savoir d'où ils venaient, on n'a eu de cesse de les renvoyer à leur altérité: «*Since elementary school, people ask: where are you from? And you realise you are not a Quebecer, you are whatever your parents are*».

Les personnes interviewées se montrent fort sensibles aux connotations politiques des identités nationales/citoyennes concurrentes dans l'espace canadien, à l'instar des immigrants de première génération. On sait tenir compte du contexte pour choisir une identité adaptée à la situation: «Si je suis dans un milieu québécois, je dirai Québécois d'origine haïtienne, peut-être parce que ça fait plaisir aux gens. Si je suis avec des allophones, je suis Canadien. Je ne dis pas simplement Canadien ou Québécois, parce que ce n'est pas ce que les gens veulent entendre».

Un seul répondant s'affirme comme Québécois d'origine haïtienne: «Je ne dirais pas simplement Québécois, parce qu'on verrait par ma couleur de peau que je ne suis pas vraiment Québécois. Car dans notre tête, quand on voit un Québécois, on voit un Blanc».

L'identité canadienne

Ceux qui s'identifient uniquement comme Canadiens soulignent la distance prise face au pays d'origine des parents, leur incorporation dans la société de proximité (la société québécoise) ou la connotation politique de leur choix: «*Because when I go to Jamaica they all look at me like a foreigner. I am a second-generation...I have more in common with the Québecois child. I have done the cabane à sucre. I have done all that. I come from here*». Ou encore: «*I would probably call myself Canadian. I would probably call myself Quebecer. I think it's all I really know. I was raised here. I was raised in a fairly French-speaking community here...*». Et enfin, «Je me décris comme Canadien. C'est politique».

L'identité racisée

Deux jeunes d'origine jamaïcaine ont opté pour la catégorie de *Black*: «*Black is a powerful word and it's right to the point*», souligne l'un d'entre eux.

Trois observations ressortent: 1) la tendance dominante à adopter une identité à trait d'union qui reflète dans la plupart des cas une résistance à accepter une identité civique canadienne ou québécoise unique; 2) la faiblesse de l'identité québécoise et sa politisation; 3) la faiblesse de l'identité racisée. Examinons les raisons susceptibles d'en rendre compte.

La faiblesse de l'identité racisée. Interrogés sur le lexique ethnoracial utilisé dans les appareils gouvernementaux et les institutions publiques, quelques interviewés se montrent favorables à une politique de reconnaissance de la «race» (*race-recognition*) dans la sphère publique. La «race» correspond alors à une réalité biologique, sociale et culturelle. Abandonner le terme «Noir» signifierait le reniement de son histoire et de sa communauté.

La majorité se dressent toutefois contre la catégorisation discriminatrice des personnes en «Noirs» et «Blancs», qu'ils jugent réductrice, voire offensante. Ils soulignent la très grande variabilité nationale des populations agrégées comme «noires» et leurs clivages. Un interviewé souligne qu'on désigne en général les gens selon leur origine nationale, lorsqu'il s'agit des «Blancs» et qu'on ne le fait pas dans le cas des personnes de couleur. Or être Haïtien ou Jamaïcain renvoie à une histoire nationale particulière, extrêmement valorisée. Ces opinions confirment les résultats de plusieurs études qui ont démontré la résistance qu'opposent les immigrants de la Caraïbe (et leurs descendants) à être subsumés sous une identité «noire»: celle de l'hôte de proximité, soit les Afro-Américains, en fonction desquels ils sont forcés de se définir, de façon positive ou négative. Les jeunes ont d'ailleurs une évaluation très partagée de la solidarité «noire» en Amérique du Nord. De même, les communautés jamaïcaines ou haïtiennes de Montréal, de Toronto, de New York ou de Miami ont leurs spécificités.

Les interviewés se distancient donc de la catégorie essentialiste de «race», produit de l'idéologie raciste de la période coloniale dans les Amériques. Il faut dire que les deux tiers des jeunes ont été traités de: *chocolate, nigger, hostie de nègre, négresse, Bougalou, patinoire (pa-ti-noir)*, au cours de leurs études. Pour faire face au racisme, bien réel dans ses diverses manifestations (préjugés, pratiques de discrimination, violence), ils ont été socialisés dans une éthique de la performance: travailler plus fort que les «Blancs», ne pas leur faire confiance. Michèle Lamont a montré comment les racistes blancs américains mettent en évidence une représentation raciale d'eux-mêmes, basée sur une éthique du travail, de la performance, de l'individualisme (*disciplined self*), alors que les racistes noirs américains se représentent, à titre de race distincte, comme porteurs de l'éthique de la solidarité communautaire et de l'humanisme (*caring self*). La même dialectique est à l'œuvre ici, mais inversée.

Paradoxalement, ils ont été exposés à la théorie du panier de crabe: à l'inverse, ne pas confiance aux «Noirs». Même si beaucoup d'entre eux cherchent à sortir de l'esprit racialisé qui contamine leur appréhension des rapports sociaux, ils en demeurent imprégnés.

La prédominance de l'identité à trait d'union. Nous avons analysé ailleurs les raisons qui expliquent la persistance d'identités multiples chez des immigrants de première génération. Les liens transnationaux, les effets pervers de la catégorisation étatique, le rôle de la discrimination et un sentiment d'exclusion dans l'ordre culturel et symbolique expliquent la réticence à se départir des identités ancestrales.

Dans la présente étude de cas, le rôle de la discrimination et du racisme direct et une certaine précarité socioprofessionnelle prédominent. La majorité ont fait l'expérience du harcèlement et des confrontations raciaux, au cours de leurs études, lors de la recherche d'un emploi ou dans leur milieu de travail. En dépit de leurs diplômes de techniciens et de professionnels, ils occupent des postes précaires, pas toujours à la hauteur de leurs qualifications. Leur évaluation de la situation des «Noirs» en général est nettement négative. Pour plusieurs jeunes d'origine jamaïcaine, la discrimination raciale se double de la discrimination linguistique. En conséquence, ils rêvent de partir, la mobilité continentale apparaissant une stratégie pour de meilleures opportunités de carrière.

Les réseaux personnels et les liens professionnels se sont d'ailleurs tissés au sein des communautés «noires». Le choix des amis et des conjoints obéit à une certaine logique de repli sur soi. Les relations entre «Noirs» et «Blancs» sont perçues comme largement problématiques dans la société québécoise.

La faiblesse et la politisation de l'identité québécoise. Les tensions historiques autour de la question nationale, et les particularités discursives, ethnicisantes et racisantes, qui prévalent encore dans le domaine public, contribuent dans certains cas à freiner l'adoption d'une identité civique québécoise chez certains catégories ou segments sociaux, au sein des minorités. Dans d'autres cas au contraire, les mêmes facteurs suscitent une forte adhésion à une identité civique et nationale québécoise, clé pour l'accès à une citoyenneté partagée. Divers argumentaires sous-tendent ces prises de position divergentes (voir Labelle et Lévy, 1995).

Dans le cas à l'étude, les jeunes interviewés partagent une vision ethnicisante de la québécoïté. Un Québécois est un ethnique, un blanc francophone (ce dont témoigne l'image récurrente des *pures laines québécois*). Comment adhérer à une telle représentation?

Comme d'autres segments de population, la majorité ignorent les notions de culture publique commune et de cadre civique commun défendues par l'État du Québec (*Énoncé de politique en*

matière d'immigration et d'intégration, 1990; orientations sur la citoyenneté québécoise, autour de 1996).

Ils ignorent également les débats de société autour de la nation civique québécoise. S'il s'en trouve pour affirmer que l'intégration des minorités racisées n'a rien à voir avec la situation politique, la majorité se situe d'emblée sur ce terrain. Ils estiment que le traitement des minorités serait pire dans un Québec souverain. Les minorités vivent, selon eux, un sentiment d'insécurité, de crainte et de réticence face au nationalisme québécois.

Le mouvement souverainiste inspire frustration et incertitude. Dans un premier cas de figure, on se sent exclu de la québécutude. On ne se considère pas comme Québécois parce qu'on n'est pas considérés comme Québécois à part entière : « Il y a beaucoup d'immigrants qui sont en faveur l'indépendance du Québec. [Pour moi], le véhicule de l'indépendance du Québec est trop blanc et trop québécois pour qu'il y ait de la place pour les immigrants ». Ou encore: « Certains Québécois sont fiers du Québec et veulent la séparation, peu importe les ethnies qui s'y trouvent. Beaucoup d'autres ne veulent pas des Anglais, des Noirs. Ils veulent être entre Québécois blancs *de souche* ». Dans un second cas de figure, on se démarque en prêtant à l'Autre, une propension à l'intolérance. Sous un « régime séparatiste », commente l'un d'eux, on n'accepterait plus les immigrants, on ghettoïserait les minorités, on n'accorderait pas les mêmes libertés qu'aux *French Canadian* : « *It would be worse. Minorities would be ghettoïsed* ».

La politique linguistique sert de vecteur important dans l'analyse de la situation. Perçue non comme langue civique mais comme langue ethnique, la langue française est vue comme un élément stratégique de domination et d'exclusion: « *Les pure laine Québécois, the real Quebecers, those that have been here forever, that's what they really want, Quebec for themselves* ».

L'Affaire Parizeau alimente l'argumentaire de certains interviewés. Les leaders souverainistes incarnent le rejet présumé des minorités et des immigrants ciblés comme responsables de l'échec du Référendum de 1995: « *Drastically worse. When you have leaders like Parizeau and the kinds of comments that he made... He was not as chaste as he should have been and there are factions of people in that party that support his view. Then it does not leave much hope nor optimism for those who are not in that closed French milieu* »; « *I don't think we have a place... We are not really identified as part of the Québec society. I remember Bouchard saying something about the immigrants and the jobs, and that is why Quebecers don't have jobs. First*

whoever is going to be running the Québec government, I can see us getting low paying jobs and living in places where are not so hospitable... We are lucky now that we are even able to live and function in the society ».

Le discours consolide et reproduit des stéréotypes négatifs et antagonistes quant aux valeurs non libérales dont seraient porteurs les Québécois ainsi collectivement définis. Il est donc normal que les jeunes interviewés ne s'identifient pas comme Québécois. Les positions observées sont d'ailleurs marquées par l'ambivalence. Elles oscillent entre le sentiment d'exclusion, le rejet à rebours, dynamique que sous-tend le désir d'appartenir.

Certes, la présente étude n'est aucunement représentative, ni des jeunes des minorités racisées, ni des minorités dans l'ensemble. Mais l'analyse des représentations à laquelle nous nous sommes livrés lève un coin du voile sur une réalité infiniment plus complexe que celle révélée par les sondages d'opinions sur les identités ou les préjugés, indices de distance sociale. On peut en déduire que la précarité sur le plan professionnel, le racisme vécu, la catégorisation sociétale non inclusive, les stéréotypes développés à rebours et le repli sur soi, renforcent le sentiment d'extranéité que ressentent ces jeunes dans le pays qui les a vus naître ou grandir. Dans ce sens, ces attitudes et ces préjugés sont un sérieux indicateur de l'immensité des efforts à accomplir pour l'avènement d'une citoyenneté commune et partagée dans la société québécoise.

2. Les identités de jeunes Arabes de première et deuxième génération

Source des extraits:

Oueslati, B., Labelle, M., Antonius, R. (2006). *Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe: conceptions, pratiques et défis*. Montréal, Université du Québec à Montréal, Les Cahiers du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Rapport de recherche, no. 30.

L'échantillon :

La stratégie de recherche est qualitative et elle repose sur des entrevues en profondeur menées auprès de 28 jeunes adultes, âgés de 18 à 35 ans. Les témoignages sont recueillis à même une grille thématique utilisée dans le cadre d'une recherche précédente portant sur de jeunes Québécois d'origine haïtienne et jamaïcaine, et adaptée à la population étudiée dans cette recherche (Labelle, Salée et Frenette, 2001). Quatre critères principaux ont été utilisés dans la sélection des candidats : ils devaient être Arabes, de première ou de deuxième génération,

musulmans ou chrétiens et des deux sexes. Les entrevues se sont déroulées entre juillet et décembre 2005.

Afin de cerner les choix identitaires des participants, nous les avons invités à décrire leur premier choix de la manière suivante : «Les gens peuvent se décrire de nombreuses façons. Par exemple: Libanais, Marocain, Algérien, Tunisien, Libanais-canadiens, Canadiens, Canadiens d'origine libanaise ou marocaine, Libanais-québécois, Québécois, Québécois d'origine libanaise, marocaine, Arabe, musulman, chrétien, etc. Si vous aviez à en choisir une, comment vous identifiez-vous personnellement?».

Identité à trait d'union ou multiple

Des répondantes de première et de seconde génération soulignent la fluidité et la multiplicité des identités dans lesquelles elles peuvent se reconnaître. Différentes postures identitaires sont disponibles :

«... je suis Algérienne mais profondément, je me sens Montréalaise. Oui, je me sens montréalaise parce que Montréal c'est multicolore et à l'intérieur de moi, je me sens multicolore. C'est ça, je suis Québécoise, mais aussi, un peu Haïtienne, un peu Espagnole, un peu Italienne. Avoir connu autant de gens de différentes cultures et m'être attachée à ces gens-là, m'a forcée à réaliser que j'ai plusieurs identités». (Femme, née en Algérie, musulmane, 23 ans).

«Ça ne se mesure pas l'identité. Je suis Marocaine quand j'en ai envie, je suis Africainequand j'en ai envie.Sahraoui quand j'en ai envie aussi.... Et je suis Québécoise juste quand je suis à l'extérieur du Québec». (Femme, d'origine marocaine, née au Canada, musulmane, 21 ans)

Un répondant d'origine marocaine joue avec les options disponibles pour aboutir à se considérer citoyen du monde :

«Franco-marocain, maintenant, il faut que je rajoute Québécois aussi. Je ne me suis pas encore considéré comme canadien même si je le suis de plus en plus. Déjà d'en avoir trois, ça commence à être compliqué. Et j'ai tendance à dire maintenant que je suis citoyen du monde. Arrivé à trois, je pense qu'on peut se définir comme citoyen du monde». (Homme, né au Maroc, musulman, 27 ans)

L'attachement à l'identité du pays d'origine se révèle dans l'identité à trait d'union comme dans le cas de ce jeune d'origine marocaine pourtant très impliqué et intégré dans des mouvements étudiants et politiques :

«Marocain-Québécois parce que je serai toujours et avant tout un Marocain, après 100 ans ici, d'abord et avant tout, je suis marocain. Je n'oublie jamais d'où je viens, qui je suis...». (Homme, né au Maroc, musulman, 24 ans)

Le choix d'une identité québécoise plutôt que canadienne est fait au nom d'un sentiment de proximité avec le Québec et de valeurs distinctes :

«Le plus difficile dans votre question serait de choisir entre Canadien d'origine X ou Québécois d'origine X. C'est plutôt Québécois parce que je n'ai pas vraiment été dans le reste du Canada. Mon idée à moi, c'est que j'ai déjà été en Ontario mais j'ai plus l'impression d'être aux États-Unis en Ontario que d'être au Canada. Alors je dirais plus Québécois d'origine égyptienne. Si je marque l'origine égyptienne, c'est que c'est vraiment mes origines mais je ne pourrais pas me qualifier d'Égyptien parce que j'ai grandi ici». (Homme, d'origine égyptienne, né au Canada, chrétien, 21 ans)

Bien que plusieurs répondants ne voient pas de contradiction entre être à la fois musulman et Canadien, la primauté de l'identité religieuse est soulignée par un musulman pratiquant :

«I tell them I'm Muslim. So for me, my Islam is a priority and then I'm Canadian and then I'm Syrian». (Homme, d'origine syrienne, né au Canada, musulman, 29 ans)

D'autres interviewées musulmanes intègrent l'appartenance à l'islam dans la construction d'une identité à trait d'union :

«...Si j'avais à me décrire, je dirais que je suis une musulmane. Mais normalement lorsqu'on pose la question je dirais Québécoise musulmane marocaine». (Femme, d'origine marocaine, née au Canada, musulmane, 29 ans)

«Je suis Québécoise d'origine marocaine. Je suis Québécoise de confession musulmane». (Femme, née au Maroc, musulmane, 31 ans)

«Canadienne-musulmane, parce que je crois que ce qui a le plus d'importance dans ma vie et dans mon identité c'est le fait que je sois musulmane». (Femme, d'origine marocaine, née au Canada, musulmane, 21 ans)

Toutefois, assumer une identité à trait d'union est parfois problématique. Le sentiment divisé d'appartenance peut causer certaines difficultés à assumer une double identité, comme en témoigne cette répondante chrétienne:

«Canadienne d'origine libanaise... je suis vraiment moitié-moitié. Même si j'ai moins de manières libanaises, je parle arabe, on mange arabe chez nous... Pour

moi c'est mon pays aussi bien que le Canada l'est... je me dis que je suis deux, je suis vraiment deux. J'ai une double identité. C'est une souffrance, je n'appartiens pas tout à fait à ici, je n'appartiens pas tout à fait à là-bas... Ça fait que tu es un peu sans terre». (Femme, d'origine libanaise, née au Canada, chrétienne, 25 ans)

Identité nationale d'origine

D'autres répondants des deux sexes tant de première que de deuxième génération et ayant des affiliations religieuses différentes revendiquent uniquement l'identité du pays d'origine :

«Quand on me pose la question : origine algérienne !». (Femme, d'origine algérienne, née au Canada, musulmane, 26 ans)

«Tunisien, c'est simple!». (Homme, né en Tunisie, musulman, 33 ans)

«Je dirais tout simplement je suis Libanaise. Je trouve que je le suis, mes parents sont libanais donc ils m'ont appris la langue libanaise, j'ai la culture, la mentalité, le pays je le connais très bien. Je me sens plus libanaise que québécoise par exemple bien que je sois née ici. Je ne sais pas comment expliquer le fait que je me sens libanaise, comment dans ma tête et dans mon cœur je me sens libanaise». (Femme, d'origine libanaise, née au Canada, chrétienne, 23 ans)

Même s'il n'a jamais mis les pieds au Liban, un répondant chrétien de deuxième génération s'attache à son identité libanaise, mais se trouve parfois contraint de préciser son affiliation chrétienne en cas de suspicion ou de curiosité de la part de ses interlocuteurs :

«Libanais. Libanais, et s'il y a de l'investigation ou de la suspicion, je vais dire chrétien. Mais la première chose que je vais dire, c'est Libanais». (Homme, d'origine libanaise, né au Canada, chrétien, 25 ans)

Une autre interviewée abonde dans le même sens afin d'éviter le rejet:

«Libanaise. Mais parfois j'ai été obligée de dire libanaise chrétienne ou bien libanaise catholique. Parce que je connais le regard des gens quand je dis libanaise. Donc parfois pour être mieux acceptée je dis chrétienne ou bien catholique». (Femme, née au Liban, chrétienne, 31 ans)

Identité québécoise ou canadienne

Quelques interviewés ont revendiqué l'identité québécoise pour souligner leur appartenance au Québec en dépit de questions intrusives qui insistent sur l'origine étrangère des personnes :

«Moi, je leur réponds que je suis Québécoise. Mais normalement on me demande «Vous venez d'où?». Bien je réponds que je viens du Québec, je suis née au Québec. Donc le message est passé au moins». (Femme, d'origine marocaine, née au Canada, musulmane, 29 ans)

Toutefois, bien que certains répondants se réclament d'une identité québécoise, l'assimilation comme option identitaire est très majoritairement rejetée. Le désir d'assimilation comme unique voie d'acceptation est évident chez une seule répondante d'origine chrétienne à cause d'un sentiment de double victimisation en Égypte, son pays d'origine, et au Québec :

«En tout cas, moi, ce que j'aimerais faire, ce serait perdre mon origine parce que je veux être vraiment acceptée comme 100 % Québécoise... Puis, que j'arrive ici et que je sois discriminée... quand je déteste malheureusement les musulmans... et d'être considérée musulmane... c'est comme une souffrance, une punition affreuse... une insulte... Mais je n'aimerais jamais qu'on fasse la même chose à mes enfants. Parce que mes enfants, ce sont de vrais québécois et puis qu'on leur dise «ah, vous êtes arabes!» eux autres, ils ne savent rien de tout ça. Alors là, ça me fâche...» (Femme, née en Égypte, chrétienne, 35 ans)

Les entrevues ont également révélé une certaine instrumentalisation de l'identité canadienne face aux Québécois d'origine canadienne-française à cause d'un sentiment d'exclusion et de citoyenneté de seconde classe. Dans ce cas, la construction identitaire est faite, dans une grande mesure, en relation avec les représentations de l'identité québécoise et, plus précisément, du sentiment de non-appartenance à cette identité. Le fait que des personnes nées au Canada soulèvent cette question est très important dans la mesure où ces répondants ont été socialisés au Québec et n'arrivent pourtant pas à s'y reconnaître. La revendication de l'identité canadienne est, par conséquent, déployée comme posture défensive contre les «Québécois» conçus comme un groupe homogène et peu ouvert de Canadiens d'origine française. Elle révèle également une compréhension de la dynamique de confrontation identitaire entre le Québec et le Canada. La revendication d'une égalité de statut que les personnes d'origine arabe se voient nier est exprimée comme suit par une répondante musulmane :

«Les Québécois, moi je vais leur dire, «Moi, je suis canadienne». Si c'est des gens d'autres cultures, je vais leur dire que je suis Libanaise. Mais, pourquoi je leur dis que je suis Canadienne, c'est pour leur montrer que je suis au même niveau qu'eux». (Femme, née au Liban, arrivée au Canada avant l'âge de 6 ans, musulmane, 20 ans)

Il est fort révélateur à cet égard que presque la totalité des interviewés se sont exclus, à plusieurs reprises durant les entretiens, de manière probablement inconsciente, de l'identité québécoise. En effet, l'examen approfondi de l'usage des termes «Québécois» et «Québécoise» démontre que les participants ne se reconnaissent pas dans la communauté politique québécoise. Parfois les termes «de souche», de «pure laine» ou «d'origine canadienne française» sont associés à titre de précision. Les Québécois sont souvent décrits comme un groupe homogène, monolithique et peu ouvert à la diversité culturelle, ethnique et religieuse qui caractérise de plus en plus le Québec. Cette vision consolide l'ethnisation de la notion de «Québécois», observée dans d'autres milieux minoritaires, plutôt qu'une conception sociale et politique de la nation québécoise, caractérisée par un ensemble d'institutions et de valeurs citoyennes partagées... L'auto-exclusion par les participants montre à quel point ils ont intériorisé les frontières ethniques marquant des niveaux de citoyenneté.

Les quelques extraits suivants aideront à bien illustrer cette représentation étriquée de la notion de Québécois chez des répondants musulmans et non-musulmans de première et de deuxième génération :

«La ville de Montréal, même si elle est métropolitaine, les communautés vivent chacune de son côté, les juifs avec les juifs, les Arabes avec les Arabes, les Maghrébins essaient d'être ensemble... et il y a les Québécois». (Homme, né en Tunisie, musulman, 33 ans)

«J'ai mon oncle qui est arrivé depuis 4 ans et il s'est ouvert un café à Saint-Bruno. C'est juste des Québécois là-bas». (Homme, d'origine libanaise, né au Canada, chrétien, 29 ans)

«... si on commence chacun à se tenir par exemple les Arabes avec les Arabes, les Québécois avec les Québécois, c'est sûr que les Québécois ne vont jamais vouloir comprendre les Arabes ou se rapprocher des Arabes ou vouloir les accepter». (Femme, d'origine libanaise, née au Canada, chrétienne, 23 ans)

«... je trouve que les Québécois sont les gens les plus ouverts aux étrangers...» (Homme, né au Liban, chrétien, 35 ans)

«Il y a des profs mêmes, si tu vas à la Polytechnique, au Département de mécanique, il y a des profs qui n'ont jusqu'à maintenant que des étudiants québécois. Tu ne vas jamais trouver un étranger dans leur groupe. Ils essaient toujours d'avoir des groupes de Québécois». (Homme, né en Algérie, musulman 32 ans)

«... je comprends les Québécois, s'ils veulent vraiment se séparer... Les Québécois ou les Canadiens ont peur de l'islam». (Homme, né au Liban, chrétien, 31 ans)

À l'inverse, un répondant musulman de première génération, fort attaché à son pays d'origine, revendique l'identité québécoise pour l'opposer à l'identité canadienne à cause de ses convictions politiques souverainistes :

«... je suis un Québécois, ma société d'accueil et même mon pays d'accueil, il y a aussi des allégeances très partisans là-dedans dans le choix du Québécois et pas du Canadien». (Homme, né au Maroc, musulman, 24 ans)

«J'ai hâte au jour où on dira Québécois tout court. Et que tout le monde se sentira inclus dans ce terme là. Parce que moi-même j'ai fait cette erreur-là dans le cours de l'entrevue, de dire les Québécois et nous autres, ça, ça illustre à quel point en tant qu'immigrant, malgré le fait que je sois citoyen canadien depuis cinq ans, quand je vois à la télé quelqu'un parler de Québécois, je ne me sens pas concerné». (Homme, né au Maroc, musulman, 27 ans)

L'identité situationnelle, instrumentale, apparaît dans certains cas. Dans ce cas on joue sur plusieurs tableaux, selon l'interlocuteur et la réponse attendue, aux fins de désirabilité sociale :

«Si je parle à un francophone, ça va être Québécoise d'origine égyptienne, si je parle à un Canadien, je vais dire Canadienne d'origine égyptienne... si c'est un Américain : Canadien». (Femme, née en Égypte, chrétienne, 35 ans)

3. Les identités de citoyens adultes engagés de première génération et de seconde génération

Sources :

Frenette Y., Labelle, M., Salée, D. (1999). *Citoyenneté et diversité culturelle à Montréal*, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Rapport de recherche non publié.

Labelle, M. et Salée, D. (2001). «Immigrant and Minority Representations of Citizenship in Quebec», dans T. A. Aleinikoff et D. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today. Global Perspectives and Practices*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, p. 278-315.

L'échantillon :

Le choix de 40 interviewés (des citoyens engagés issus de groupes ethnoculturels minoritaires) s'est fondé sur leur expérience sociale et sur leur capacité d'intervention en ce qui concerne les relations interethniques et les relations civiques au sein des quartiers. Ces personnes

sont des acteurs centraux dans le processus de concertation entre les instances gouvernementales, municipales et les organismes ethnoculturels au sein des quartiers retenus, par exemple membre du Conseil d'administration du CLSC, représentant associatif au sein de la Table de concertation multisectorielle, membre influent d'un parti politique. Elles proviennent de deux types de quartiers montréalais: des quartiers à dominante francophone comme Rivière-des-Prairies et Montréal-Nord et des quartiers à dominante anglophone comme Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. Neuf personnes sont de deuxième génération.

Le terrain s'est déroulé entre décembre 1996 et mars 1997.

Dans un premier temps, les interviewés ont été interrogés sur la réponse spontanée qu'ils donnaient quand les gens les interrogeaient sur leur origine. Ensuite, une liste leur était proposée, leur offrant le choix entre divers types d'identification possibles. Les catégories de la liste se présentaient comme suit, avec le terme approprié en fonction de l'origine de l'interviewé :

«Les gens peuvent se décrire de nombreuses façons, par exemple Italien, Italien-Canadien, Canadien, Canadien d'origine italienne, Italien-Québécois, Québécois, Québécois d'origine italienne, membre d'une minorité visible (Noir, Arabe...) membre d'une province ou autre. Si vous aviez à en choisir une, comment vous identifieriez-vous personnellement ?»

Nous leur avons demandé de justifier leur choix et d'expliquer pourquoi ils ne se définissaient pas uniquement comme Canadiens ou Québécois.

Cette question peut être analysée sous plusieurs angles. D'abord, les options identitaires choisies par les répondants sont-elles uniques ou multiples (à trait d'union, etc.) ? Deuxièmement, dans le cas des identités multiples, quelle est l'importance respective des options nationales d'origine et citoyennes ? Troisièmement, dans le cas des identités citoyennes, peu importe leur ordre d'apparition, combien s'identifient au Québec et au Canada ? Enfin, quels sont les facteurs qui influencent l'identité des répondants ?

Les options uniques et multiples

Les réponses uniques sont les moins fréquentes puisque à peine 6 personnes ont opté pour ce type d'identification. Deux de ceux-ci s'identifient à leur pays d'origine. Trois s'identifient en tant que Canadiens et une seule s'identifie comme Québécoise :

«*I wouldn't even say Black because that's sort of obvious. I would see myself as being Canadian*» (Femme, Notre-Dame-de-Grâce)

«Tout simplement Québécoise» (Femme, Rivière-des-Prairies)

Près des trois cinquièmes des interviewés ont choisi une identité à trait d'union, qui combine une identité citoyenne, canadienne ou québécoise, et une identité nationale liée au pays d'origine :

«Je suis citoyen canadien d'origine haïtienne. D'après la loi, je suis citoyen canadien. Par contre, je ne renie pas mes origines haïtiennes. Quand on parle de citoyens canadiens qui sont *de souche*, il y a toujours une distinction à faire» (Homme, Rivière-des-Prairies)

«Je suis Québécoise d'origine italienne. Quand je vais en Italie, je ne me sens pas Italienne. Au Québec, je me sens Québécoise, mais souvent, je pourrais me sentir à part. (...) Il faut le dire [d'origine italienne] parce qu'on me dira que mon nom n'est pas Tremblay» (Femme, Rivière-des-Prairies)

Plusieurs conjuguent trois ou quatre identités :

«Dans tout cela, je me sens très Montréalaise! Mais je dirais que je suis méditerranéenne. Peut-être je me sens beaucoup plus égyptienne malgré que je n'aie jamais eu vraiment d'appartenance. Je dirais que je suis Montréalaise d'abord, avant n'importe quelle citoyenneté, du Québec ou du Canada, très Montréalaise et très méditerranéenne. (...) Je ne me suis jamais sentie Québécoise. Pourtant, je suis très bien intégrée (...) Je me sens Canadienne peut-être quand je suis à l'extérieur du Canada» (Femme, Notre-Dame-de-Grâce)

«Sino-Québécois et Canadien. Je dis *sino* parce que c'est l'aspect le plus évident de mon identité, parce que je suis membre d'une minorité visible, Je suis *sino* dans mes mœurs et dans la manière dont j'ai grandi. Québécois parce que je sens une appartenance au Québec, surtout parce que j'ai grandi ici. Quand je voyage à l'extérieur, je me sens Québécois parce que c'est une société différente en comparaison du reste du Canada. Et je suis Canadien» (Homme, Ville-Marie)

«Je suis Québécois, Juif, Séfarade. Mais Québécois principalement» (Homme, Notre-Dame-de-Grâce)

Importance respective des identités nationales d'origine et des identités citoyennes

On peut classer les options multiples en quatre grandes catégories selon que l'identité première réfère d'abord au pays d'origine, d'abord au Canada, d'abord au Québec ou réfère à un marqueur religieux, continental, de couleur, etc.

Les options identitaires peuvent varier selon le contexte et selon la perception que les répondants ont de la position politique de leurs interlocuteurs. L'identification est donc fortement

influencée par la traduction dans l'espace politique des relations interethniques et de la question nationale au Québec. Les identifications citoyennes ou nationales d'origine sont alors mises en évidence ou en veilleuse selon le contexte :

«Cela dépend des circonstances. Des fois je peux dire Québécois tout court, Québécois- Péruvien ou Canadien-Péruvien, ou des fois Latino-américain, même pas Péruvien. Ça dépend du contexte dans lequel on parle. Si on parle, par exemple, de la situation nationale, je dis que je suis Québécois. Par contre, si je suis avec des personnes qui ne rentrent pas dans la question politique, je peux dire que je suis Péruvien-Canadien d'une façon beaucoup plus large. Profondément, je suis Latino-américain, Péruvien, Canadien et puis Québécois.» (Homme, Rosemont)

Les oppositions politiques entre groupes d'origines diverses qui endossent l'un ou l'autre des nationalismes, canadien ou québécois, qui sont en compétition à l'échelle canadienne, se traduisent parfois dans la construction identitaire par des identifications de type antagoniste. L'identité *montréalaise* peut dans certains cas être de ce type, permettant de se réclamer de la communauté politique québécoise sans s'identifier à la majorité francophone :

«In my experience, the minorities who are francophone say that they feel Quebecois, but those that are anglophone will feel Canadian first, then Québécois. Even now they have changed it because they will say Montrealer now, they won't say Québécois, because they feel that Montreal has a distinct character vis-à-vis the rest of Québec. And it also has a bit of partisan colour of connotation. It's a way to demarcate themselves from the rest of the province. Since the referendum, the Montrealer [identification] has come very strong. It's an Anglo Montrealer [identity] because francophones don't speak of themselves in those terms. It's always a linguistic cleavage» (Homme, Rivière-des-Prairies)

Toujours en relation avec l'influence politique sur le bricolage identitaire, il apparaît que, malgré les efforts des gouvernements canadien et québécois pour développer une identité unique ou nettement prédominante (canadienne vs québécoise), efforts perceptibles notamment dans les moments de grande tension, ces identités multiples n'apparaissent pas comme incompatibles pour plusieurs répondants :

«Je dis que je suis Québécois Canadien d'origine égyptienne parce que je considère que j'ai vécu plus d'années ici qu'en Égypte. L'Égypte reste des souvenirs. Je suis né en Égypte. J'y ai passé toute mon enfance. Ce sont mes racines. On a toujours un certain attachement. Mais j'ai terminé mes études ici, j'ai commencé à travailler ici, je me suis marié ici, j'ai eu des enfants ici. Ma vie je l'ai faite ici. Je suis venu vivre au Québec parce qu'il répondait à mes convictions au

point de vue culturel, religieux et au point de vue de la mentalité. C'est la province qui me convient le plus au Canada par rapport à sa culture, à sa langue, à ses coutumes. Je me sens à l'aise à l'intérieur de cette province. Ce qui n'empêche pas qu'ayant visité les autres provinces, je me sens attaché au grand pays qu'est le Canada. [Je ne me dirais pas Canadien tout court] à cause de nos différences culturelles avec les autres provinces. J'ai fait un tour en Ontario et je ne me suis pas senti à l'aise par rapport à leur culture, à leur langue. Je ne renie pas mes origines mais le terme Québécois-Canadien d'origine égyptienne me convient parfaitement.» (Homme, Rivière-des-Prairies)

Dans l'ensemble, les identités citoyennes occupent une place importante et le désir d'appartenance à la communauté politique est manifeste. La moitié des personnes interrogées mentionnent d'ailleurs les identités citoyennes en première place. Cette importance est confirmée par la réticence de plusieurs répondants à s'identifier uniquement en référence à leur origine nationale :

«Quand ils me demandent ma nationalité, je réponds *Canadienne*. Quand ils insistent, je dis *Marocaine*.» (Femme, Côte-des-Neiges)

À l'inverse, une tendance minoritaire témoigne des difficultés d'identification à la communauté politique canadienne et québécoise, qui se manifestent par une réticence à adopter une identité citoyenne. Lorsque les interviewés ont déjà pris une certaine distance face à leur identité d'origine, ils éprouvent de la difficulté à s'identifier :

«I identify more with Guyana. And it's weird but it depends where I am at the moment and who I'm talking to. (...) I don't consider myself Québécoise. To a certain degree I don't even consider myself Canadian and it's funny, because it's the kind of feeling that I don't belong in any one. I don't feel Canadian. Maybe in part there has to be some kind of resentment. I've been here twenty years and I should know how to speak French by now. I've been through the system. When I came I think the whole group was for English, from what I remember. So, somewhere there, there is some resentment towards Canada. I don't like the whole notion of being forced to speak a language that I may not want to speak. I remember, in high school, difficulties I had with that. I went to English school where we had the French class, like an hour a day or something» (Femme, Notre-Dame-de-Grâce)

Un peu plus du quart des répondants associent une autre identité, par exemple Montréalais, à une identité citoyenne :

«Ma première réponse est Montréalais. Montréal me convient comme un lieu avec lequel je m'identifie beaucoup. Quand les gens me demandent si je me sens Russe

ou Hollandais, [je réponds :] "Pas vraiment". Peut-être un peu européen. Avec l'Europe, j'ai beaucoup de liens puisque j'ai étudié là-bas. Moi je me sens beaucoup plus Montréalais puisque c'est à Montréal que je connais tout le monde, que je vis depuis très longtemps et que je me sens vraiment chez moi. Quand les gens me parlent du Québec ou du Canada ou de l'Amérique du Nord, ce n'est pas vraiment quelque chose qui me tient à cœur. Alors c'est plutôt Montréal : Québécois-Montréalais.» (Homme, Notre-Dame-de-Grâce)

La difficulté à adopter une identification citoyenne canadienne ou québécoise n'est pas le propre de ceux qui ont immigré ici à l'âge adulte mais se retrouve également chez les Québécois de deuxième génération. Parmi les neuf répondants nés au Québec ou arrivés au Québec avant l'âge de six ans, quatre continuent de se référer explicitement au pays d'origine des parents ou des grands-parents ou au groupe d'origine défini en termes de religion (Juif) ou de couleur (Noir Haïtien).

Dans le cas des identités citoyennes, peu importe leur ordre d'apparition, en premier lieu, en second lieu ou même en troisième, on se rend compte que le Canada et le Québec se classent à peu près à égalité. En effet, 18 interviewés mentionnent le Québec, dont 15 sans la mention Canada. Par ailleurs, 19 autres ont mentionné le Canada. Parmi ceux-ci, 16 ont mentionné le Canada sans le Québec.

Les facteurs qui influencent l'identité

La plupart des répondants ont mentionné deux ou trois facteurs justifier leur choix. Dans un ordre hiérarchique, voici les facteurs explicites qui accompagnent les réponses qu'ils ont données.

1) Le facteur qui influencerait le plus la construction de l'identité est lié à la vie au Québec. Il est élaboré par 25 interviewés. Une intégration satisfaisante dans la société québécoise, selon les critères subjectifs des répondants, favorise une identification positive avec le Québec. Ce facteur en soi ne suffit pas cependant à la garantir. La visibilité phénotypique est vue comme un obstacle à une identité québécoise canadienne. Le fait que certains Québécois *de souche* ne reconnaissent pas les membres des minorités ethnoculturelles comme d'authentiques Québécois favorise la rétention d'une identité nationale autre ou l'identification au Canada.

La dynamique identitaire qui a prévalu au Québec depuis 30 ans et qui a évolué vers un nationalisme civique est de plus en plus intégrée par les Québécois de diverses origines, comme en témoignent les personnes interviewées. Le terme *Québécois* relève cependant de conceptions

concurrentes: une conception civique ou citoyenne, basée sur la résidence et le territoire du Québec, et une conception ethnique, associée au groupe francophone exclusivement.

Cette conception ethnique du terme *Québécois* irrite et favorise l'identification au Canada. En effet, le terme *Canadien* n'est plus associé à un groupe ethnique spécifique pour des raisons démographiques et mais également à cause de l'impact de la politique canadienne de multiculturalisme. Il suffit donc d'avoir la citoyenneté canadienne pour être considéré comme Canadien :

«I would say I'm Canadian. I used to [say Québécois], but I wouldn't say that now because I've gotten the message that Québécois do not perceive me as Québécois. In the past, I have said Québécois, but now I see the parameters of being Québécois as quite differently, not because I say so, but Québécois, the way they were talking, it was clear to me that they meant «Québécois de souche». And from their definition, I am not Québécois «de souche», even though I was born here. I know that it's really roots deep in the ground, so, that's all right, if they don't want me to be part of that, I'm not part of that» (Femme, Notre-Dame-de-Grâce)

2) L'importance des racines (origine, enfance, culture) est mentionnée par 19 répondants, qu'il s'agisse d'attachement authentique ou construit par le regard des autres :

«Par ma naissance, je suis Haïtienne. De par ma couleur, de par la langue et ma culture. Ça, je ne pourrai jamais me l'enlever. Dans 50 ans, je serai toujours Haïtienne. Sur le plan culturel, je me sens Haïtienne. Mais en même temps, par rapport à la culture ou au pays où je vis, j'ai une appartenance au Québec, je me sens Québécoise. C'est sûr que je ne me sens pas aussi Québécoise que la première Québécoise qui est arrivée au Québec, mais je vis au Québec, je fais partie de la société québécoise. J'ai ma place et si j'ai à investir, j'investis ici au Québec.» (Femme, Rivière-des-Prairies)

«Je suis Québécoise d'origine italienne. Je ne peux pas dire que je suis carrément Québécoise. Je suis Québécoise parce que je suis née au Québec mais j'ai toujours un lien avec l'Italie que je suis forcée de mentionner. Les gens me demandent d'où je viens à cause de mon accent, bien que je n'en aie pas vraiment.» (Femme, Rivière-des-Prairies)

3) Le choix volontaire du Canada est un facteur explicite chez dix interviewés : «J'ai choisi le Canada» ou «C'est le pays qui m'a accepté». Le déchirement que vivent certains répondants dans un contexte politique traversé par les débats constitutionnels est palpable :

«Les aspirations des Québécois sont très importantes pour moi. Je suis fédéraliste parce que le séparatisme est un suicide collectif. Il y a des aspirations légitimes.

Mais, de prime abord, je suis Canadien. Je préfère être Canadien. Je ne veux pas de tracas. C'est la réponse qu'on retrouve dans plusieurs autres communautés. Face à l'indépendance, que ce soit au Maroc de la France, au Maroc de l'Espagne ou un Latino par rapport aux différents troubles, [je dis] "Why rock the boat?" Je préfère un système politique stable. Le changement, c'est instable. Donc je me sens plus à l'aise en tant que Canadien. Ceci étant dit, si demain le Québec devient indépendant je deviens Québécois national, ok! so what?» (Homme, Notre-Dame-de-Grâce)

4. L'impact de la catégorisation étatique sur les personnes

Sources :

Labelle M., Lévy, J.J. (1995). *Ethnicité et enjeux sociaux. Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Liber, 377p.

Frenette Y., Labelle, M., Salée, D. (1999). *Citoyenneté et diversité culturelle à Montréal*, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, Rapport de recherche non publié.

Labelle, M. et Salée, D. (2001). «Immigrant and Minority Representations of Citizenship in Quebec», dans T. A. Aleinikoff et D. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today. Global Perspectives and Practices*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, p. 278-315.

Différentes études effectuées au cours des années 1990 et 2000 ont comporté des sections approfondies portant sur les opinions relatives à la catégorisation et au lexique identitaire de l'État fédéral et de l'État québécois. L'étude effectuée auprès de 84 leaders d'origine haïtienne, italienne, juive, libanaise au début des années 1990 (Labelle et Lévy, 1995) montre l'étendue, la variation et les divergences d'opinions des dirigeants du mouvement associatif interrogés sur ce sujet.

L'étude réalisée en 1996 et 1997 auprès de 40 citoyens engagés et acteurs communautaires issus des minorités ethniques de la région de Montréal et conduite dans des secteurs francophones et anglophones (les quartiers Rivière-des-Prairies et Montréal-Nord, Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges confirme une grande variabilité dans les opinions des personnes interrogées quant à leur évaluation de la catégorisation étatique (Frenette, Labelle et Salée, 1999; Labelle et Salée, 2001).

L'analyse des opinions démontre que le vocabulaire utilisé pour désigner les minorités ethnoculturelles et racisées, tant par l'État qu'au sein de la société civile, ne faisait pas consensus chez les interviewés. Les témoignages suivants permettront de mettre en relief cette variabilité d'opinions.

Certains répondants considèrent les termes «communautés culturelles» et «minorités visibles» nécessaires pour analyser les problèmes propres à certaines minorités, formuler des politiques et gérer des programmes :

«Les statistiques, c'est pour le gouvernement; pour pouvoir connaître combien de personnes de telle ou telle race existent. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que le gouvernement continue. C'est mieux de connaître combien les Asiatiques représentent dans la population, combien les Arabes, les Juifs et tout ça» (Homme, Montréal-Nord).

«It is a label, a very crude way of putting a person in a box. It does not disturb me because you need that information. With that information you could do a lot of social programs. It gives you a general indication of what's happening within different communities, but it doesn't give you an accurate representation of the way that community feels and thinks and perceives. [...] People can be too sensitive about that. The benefits that you can get out of it is very important. There's a double standard in politics. It bothers me, but that's the way it is. The Québécois is not allowed to speak of themselves as the Québécois, like, you know, the white, catholic, French, group of people because you'll be called racist. But what identity does he have? I can identify myself by my ethnicity and nobody can say nothing, but a francophone Quebecer can't. In public discourse, I don't think Quebecers will ever be allowed to speak of themselves as themselves because it's a civic identity. Québécois has gone from an ethnic to a civic [identity]. But it's okay because on the other way political correctness has helped a lot of groups, you know, it has broken stereotypes, it has taken us from a pigeonhole a lot» (Homme, Rivière-des-Prairies).

D'autres considèrent que la catégorisation étatique de minorités visibles et de communautés culturelles n'en comporte pas moins, à leurs yeux, une dimension symbolique d'exclusion puisqu'il met les minorités ethnoculturelles dans des catégories particulières par rapport à l'ensemble des citoyens :

«Je n'aime pas ça. Je suis une citoyenne comme toutes les autres. C'est une valeur. Si je suis Noire, c'est ma couleur, il ne faut pas l'identifier par telle ou telle étiquette. Je trouve ça agressant. Ça alimente les préjugés. Quand on parle de communautés culturelles, on sait que ces communautés sont à part. C'est un rejet en quelque sorte. Il faut changer les appellations. Il faut respecter l'être humain. C'est un manque de respect qui crée cette hostilité, cette ignorance» (Femme, Montréal-Nord).

«Je ne comprends pas. On fait un recensement de la population canadienne, on ne veut pas savoir si vous êtes Noire ou Sud-Asiatique. Il n'y a pas de Sud-Asiatique Canadien. Je ne vois pas la justesse du propos. (...) Je n'ai pas de problème d'identité alors ça ne m'offusque pas vraiment. Mais, c'est un peu à cause de ça

qu'on a de la misère à se sentir Québécois à part entière. On vous ramène constamment à votre origine ethnique, à votre différence, etc.,. Quand on vous demande : «D'où venez-vous ?», ça veut dire qu'on considère que vous ne venez pas d'ici» (Femme, Rivière-des-Prairies).

Les auteurs concluaient sur l'importance des effets de la catégorisation étatique sur le sentiment d'appartenance à la société québécoise, sur le processus d'«immigrisation» perpétuelle (notion empruntée au politologue Marco Martiniello):

«The Canadian government's notion of “visible minorities” and Quebec's “cultural communities” may have their bureaucratic and statistical usefulness; they may even seem unavoidable in any politics of resistance against racism and discrimination. The fact is, they are not neutral, innocent notions. First, they create the illusory impression that minority groups are homogeneous; they essentialize, even freeze in a way their status and identity in the social imagination (Kobayashi, 1993). But more significant, it creates a boundary between “old stock” Canadians and “ethnics”. In this and other fieldwork a large proportion of the people interviewed have objected to the utilization of ethno-racial terminology to identify them. They note its exclusionary effect and insist it produces a differentialist ideology. When do we become Canadian? they would ask. When do we cease to be mere immigrants? To what extent will this state categorization affect the identity and the social mobility of the new generations born in Canada? Such questions express a genuine concern as immigrants and ethnocultural minorities seem faced with unabashed, though sometimes symbolic, marginalization and perpetual “immigrization” (Martiniello 1992). As a result, the emergence of a considerable amount of adversarial attitude toward a sentiment of belonging to Canada or Quebec, within certain groups is inevitable» (Labelle et Salée, 2001, p. 307).

D'autres observateurs de la scène politique ont noté la contestation de la terminologie étatique au cours de la dernière décennie, notamment du terme «minorités visibles» au fédéral, terme associé aux PAÉ, «communautés culturelles» dans le cas du Québec, ce dernier ayant étant remplacé dans le discours gouvernemental québécois de 1996 par «Québécois de toutes origines ou de diverses origines». Ces enjeux continuent à être débattus dans diverses instances politiques et diverses institutions publiques.

Il existe souvent des sentiments et des pressions contradictoires en provenance des groupes minoritaires eux-mêmes. On estime que les catégories ethnicisantes et racisantes constituent une nécessité politico-administrative reliée à la dynamique État-minorités. Dans la mesure où il n'existe pas d'intention malicieuse, cette catégorisation n'apparaît pas trop problématique. On craint toutefois le marquage possible des minorités et la non reconnaissance

de la pleine qualité de citoyen que peuvent véhiculer les catégories ethniques. La catégorisation ethnique et racialisante a des effets pervers indéniables et risque d'essentialiser la différence.

Les enquêtes réalisées auprès de citoyens d'origine jamaïcaine et haïtienne de la «seconde génération» (Labelle, Salée et Frenette, 2001), puis de citoyens d'origine arabe, de première et de deuxième génération (Oueslati, Labelle et Antonius, 2006), démontrent également l'impact de la catégorisation sur le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Plusieurs dénoncent le fait de ne pas être considéré à part entière comme Québécois et qu'on leur rappelle sans cesse leur altérité ou leurs origines. La discrimination à caractère raciste dont ils perçoivent être l'objet est un facteur crucial dans la non-identification et de non-appartenance à la société québécoise.

Il faut donc conclure sur le constat d'un paradoxe. La catégorisation de l'État a pour objectif l'égalité et la lutte contre les discriminations au nom de la citoyenneté commune ou partagée. En même temps, elle comporte un effet objectif de différenciation perpétuelle, voire de réification de la différence. Devant ce paradoxe, il faut user de discernement dans le discours employé, et tenir compte des contextes entourant le message. Autrement dit, le discours devra varier selon les publics auxquels on s'adresse.

BIBLIOGRAPHIE

Alba R. (1990). *Ethnic Identity. The Transformation of White America*, Yale University Press.

Anctil P. (1984). «Double majorité et multiplicité ethnoculturelle à Montréal», *Recherches sociographiques*, vol. 25, no. 3, p. 441-456.

Anderson J. (2005). «La racialisation de la pauvreté», Séminaire scientifique annuel de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, *La racialisation de la pauvreté*, Montréal, 29 avril.

Apparicio P., Leloup X., Rivet P. (2006). *La répartition spatiale des immigrants à Montréal : apport des indices de ségrégation résidentielle*, Montréal, INRS Urbanisation, Culture et Société, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, no. 28, février.

Assimopoulos N., Humblet J.E. (1987). «Les immigrants et la question nationale: étude comparative des sociétés québécoise et wallonne», *Studi Emigrazione - Etudes migrations*, no. 86, p. 155-185.

Audet B. (1987). *Les caractéristiques socio-économiques de la population immigrée au Québec au recensement de 1981*, Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration.

Aydemir A., Borjas G. (2007). *A Comparative Analysis of the Labour Market Impact of International Migration: Canada, Mexico and the United States*, Working Paper, National Bureau of Economic Research, Massachusetts, juin, site web, <http://www.nber.org/papers/w12327.pdf> (consulté le 27 août 2007).

Bash L., Glick Schiller N., Szanton Blanc C. (1994). *Nations Unbound. Transnational Projects, Postcolonial Predicaments and Deterritorialized Nation-States*, Amsterdam, Gordon and Breach Science Publishers.

Beaulieu I. (2003). «Le premier portrait des enfants de la loi 101, sondage auprès des jeunes Québécois issus de l'immigration récente», dans M. Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides.

Béland P. (2004). *Les langues du travail dans la région de Montréal en 2001*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, mai.

Bernier L. (1998). «Recherche sur l'américanité des Québécois: l'assurance identitaire se conjugue avec l'ouverture sur le monde. La conscience nationale des Québécois est fortement associée à l'espace géopolitique qu'ils occupent», *Le Devoir*, 15 juillet, A-7.

Bernier R., Lemieux V., Pinard M. (1997). *Un combat inachevé*, Ste-Foy, Presses de l'Université du Québec.

- Bissoondath N. (1994). *Selling Illusions. The Cult of Multiculturalism*, Toronto, Penguin Book.
- Blee K. M. (2005). «Racial Violence in the United States», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, no 4, p. 599-619.
- Boismenu G., Dufour P., Saint-Martin D. (2004). *Ambitions libérales et écueils politiques*, Montréal, Athéna.
- Boucher J. L., Thériault J. Y. (dir.) (2005). *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- Bourhis R. Y., Montreuil A., Helly D. (2005). *Portrait de la discrimination au Québec: Enquête sur la diversité ethnique au Canada*, Montréal, Chaire Concordia-UQAM en études ethniques.
- Bourque G., Duchastel J. (2000). « Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : Le Canada et le Québec », dans M. Elbaz et D. Helly (dir.). *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Montréal, Les Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, p.147-170.
- Bourque G., Duchastel J. (1996). «Les identités, la fragmentation de la société canadienne et la constitutionnalisation des enjeux politiques», *Revue internationale d'études canadiennes*, vol. 14, automne, p.77-94.
- Boyd M. (1993). «Mesurer l'origine ethnique dans les années à venir: populations, politiques et recherches en sciences sociales», *Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique: science, politique et réalité*, Rapport, Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique, Statistique Canada et Bureau of the Census, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office.
- Brédimas-Assimopoulos N. (1975). «Intégration civique sans acculturation, les Grecs de Montréal», *Sociologie et sociétés*, 1975, vol. 7, no. 2.
- Breton E. (2000). «Canadian Federalism, Multiculturalism and the Twenty-first Century», *Revue internationale d'études canadiennes*, no. 21, p. 155-175.
- Caldwell G., Fournier D. (1987). «The Quebec Question: a Matter of Population», *Canadian Journal of Sociology*, vol. 12, nos 1-2.
- Calhoun C.-J. (dir.) (2002). *Dictionary of the social sciences*, Oxford, Oxford University Press.
- Canada. (1995). *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, site Internet, <http://lois.justice.gc.ca/fr/ShowFullDoc/cs/E-5.401///fr?noCookie> (consulté le 27 août 2007).
- Canada. Citoyenneté et Immigration Canada (2007). Lancement, par le nouveau gouvernement du Canada, de la première phase de mise en œuvre du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers, communiqué, 24 mai, site web,

<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2007/2007-05-24.asp>, (consulté le 27 avril 2007).

Canada. Citoyenneté et Immigration Canada (2005a). *Les immigrants récents des régions métropolitaines: Québec - un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, site web, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/quebec/partiea.asp> (consulté le 26 juillet 2007).

Canada. Citoyenneté et Immigration Canada (2005b). *Les immigrants récents des régions métropolitaines: Montréal — un profil comparatif d'après le recensement de 2001*, site web, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/recherche/recensement2001/montreal/partiea.asp> (consulté le 26 juillet 2007).

Canada. Condition Féminine Canada (2007). *Rapport du Comité de suivi sur le programme d'accès à l'égalité en emploi de la ville de Montréal, dans le cadre du projet Emploi pour jeunes filles immigrantes à la Ville de Montréal*, Montréal, Centre d'encadrement pour jeunes filles immigrantes (CEJFI).

Canada. Conseil canadien de développement social (CCDS) (2006). *Créer des liens : engagement social et civique chez les immigrants canadiens*, Université d'Ottawa, CCDS.

Canada. Élection Canada (1997). *Trente-sixième élection générale 1997. Résultats officiels du scrutin: Synopsis*, site web, http://www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=res_table03&dir=rep/dec3097&lang=f&textonly=false (consulté le 6 août 2007).

Canada. Ministère de la sécurité du revenu (MSR) (1995). *Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Québec, Directeur général des politiques et de programmes.

Canada. Multiculturalisme et Citoyenneté (1991). *Le point sur le multiculturalisme*, Ottawa, ministère des Approvisionnements et Service.

Canada. Multiculturalisme et Citoyenneté (1989). *Les minorités visibles au Canada en 1986. Présentation graphique*, Ottawa, Multiculturalisme et Citoyenneté.

Canada. Patrimoine canadien (2005). *Plan d'action canadien contre le racisme. Un Canada pour tous – une vue d'ensemble*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 21 mars.

Canada. Statistique Canada (2007a). *Connaissances des langues officielles chez les nouveaux immigrants: à quel point est-ce important sur le marché du travail?*, Ottawa, Ministre de l'Industrie.

Canada. Statistique Canada (2007b). *Le Quotidien*, 30 avril.

Canada. Statistique Canada (2003). *Enquête sur la diversité ethnique: portrait d'une société multiculturelle*, Ottawa, Ministère de l'Industrie, septembre.

Canada. Statistique Canada (2001). *Recensement du Canada de 2001*, site web, <http://www12.statcan.ca/francais/census01/home/Index.cfm> (consulté le 27 avril 2007).

Canada. Statistique Canada (1986). *Profil des minorités visibles*, données inédites, étude commandée par Emploi et Immigration Canada.

Canadian Islamic Congress (2006). *Executive Summary of A Position Paper Regarding Bill 27, Family Statute Law Amendment Act, 2005 to the Standing Committee on General Assembly*, communiqué, 17 janvier.

Castells M. (1999). *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard.

Castonguay C., Dubuc P., Germain J.-C. (2002). *Larose n'est pas Larousse. Regards critiques : La Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Paroisse Notre-Dame-des-Neiges, Éditions Trois-Pistoles.

Castonguay C. (2005). *Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec: comparabilité et tendances 1971 – 2001*, Québec, Office québécois de langue française.

Centre culturel islamique de Québec (CCIQ) (2001). *Échos*, bulletin d'information du CCIQ, novembre.

Chalom M., Kousik J. (1993). *Violence et déviance à Montréal*, Montréal, Éditions Liber.

Chouakri Y. (2003). *Les obstacles spécifiques et les facteurs d'inclusion et d'exclusion des femmes immigrantes au plan de la participation civique*, Montréal, Fédération des femmes du Québec.

Cohen R., Kennedy P. (2000). *Global Sociology*, New York, New York University Press.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (2006). *Examen des rapports présentés par les États parties*, additif Canada, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 5 avril, CERD/C/CAN/18.

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) (2002). *Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale: Canada*, Genève, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (CERD/C/61/CO/3).

Commission ontarienne des droits de la personne (2003). *Un prix trop élevé: les coûts humains du profilage racial – rapport d'enquête*, Toronto, Commission ontarienne des droits de la personne, site web, <http://www.ohrc.on.ca/french/consultations/racial-profilingreport.pdf> (consulté le 27 août 2007).

Conseil interculturel de Montréal (2006). *Avis sur la problématique du profilage racial à Montréal*, Montréal, CIM, 5 octobre.

Conseil régional des élu(e)s (CRE) (2004). *Rapport sur la pauvreté à Montréal*, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, Montréal, septembre.

Diène D. (2004). *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination. Mission au Canada*, rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, (E/CN.4/2004/18/Add.2).

Directeur général des élections du Québec (DGEQ) (1998). *Élection générale de 1998*, site web, http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/resultats_gen.asp?even=1994&mode=n5§ion=resultats_gen#resul (consulté le 6 août 2007).

Directeur général des élections du Québec (DGEQ) (1994). *Élection générale de 1994*, site web, http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/resultats_gen.asp?even=1994&mode=n5§ion=resultats_gen#resul (consulté le 6 août 2007).

Douyon E., Normandeau A. (1995). *Justice et communautés culturelles*, Montréal, Éditions du Méridien.

Duchesne (2007). «Immigrants, citoyens, électeurs», *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec (ISQ), vol. 11, no. 3, juin, p. 6-8.

Eid P. (2004). «Être «Arabe» à Montréal : réceptions et ré-appropriations d'une identité socialement compromise», dans J. Renaud, A. Germain et X. Leloup (dir.), *Racisme et discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 149-171.

Faist T. (2000). «Transnationalization in International Migration: Implications for the Study of Citizenship and Culture», *Ethnic and Racial Studies*, vol.3, no. 2, p. 189-222.

Fédération canado-arabes/Canadian Arab Federation (CAF) (2006). *Arab and Muslim Voters: Growing Political Influence*, Toronto, CAF, février.

Fédération canado-arabes/Canadian Arab Federation (CAF) et Conseil national des relations canado-arabes (NCCAR) (2006). *Vote 2006: Guide to the Federal Election*, site web, <http://www.nccar.ca/Vote2006-CAF&NCCARElectionGuide.pdf> (consulté le 20 novembre 2006).

Frenette Y., Labelle M., Salée D. (1999). *Citoyenneté et diversité culturelle à Montréal*, rapport de recherche non-publié, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté.

Gagnon A-G., Iacovino R. (2003). «Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté», dans A-G. Gagnon (dir.), *Québec : État et société*, tome 2, Montréal, Éditions Québec/Amérique, p. 413-438.

Galabuzi G.-E. (2006). *Canada's Economic Apartheid: The Social Exclusion of Racialized Groups in the New Century*, Toronto, Canadian Scholars' Press.

Garon R., Lapointe M.-C. (2007). *La participation des communautés linguistiques et des personnes issues de l'immigration à la vie culturelle au Québec*, document inédit, Québec, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Girard-Lamoureux C. (2004). *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, novembre.

Gordon M. M. (1964). *Assimilation in American Life: The Role of Race, Religion and National Origin*, New York, Oxford University Press.

Grenier G. (2005). *L'apport économique de l'immigration : la situation dans le monde, au Canada et au Québec*, version révisée, rapport présenté au ministère des relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI), Université d'Ottawa, août, site web, http://aix1.uottawa.ca/~gxgcb/Que_imm2005.PDF (consulté le 27 avril 2007).

Helly D. (2004). «Are Muslims Discriminated Against Since September 2001?», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 36, no. 1, p. 24-47.

Heisz A. et McLeod L. (2004). « Groupes risquant fortement de toucher un faible revenu », *Faible revenu dans les régions métropolitaines de recensement, 1980-2000*, Statistique Canada, avril, no. 89-613.

Icart J.-C., Labelle M., Antonius R. (2005). *Indicateurs pour l'évaluation des politiques municipales visant à contrer le racisme et la discrimination*, rapport présenté à l'UNESCO, Université du Québec à Montréal (UQAM), Cahiers du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, no. 28.

IPSOS Reid et The Dominion Institute (2005). *March 21st, International Day of the Elimination of Racial Discrimination. One in Six Canadians Say They Have Been the Victim of Racism*, site web, www.ipsos-na.com/news/pressrelease.cfm?id=2602 (consulté le 22 mars 2006).

Janhevich D. E. (2002). *Étude sur les crimes motivés par la haine : sommaire des résultats des consultations*, Statistique Canada, Programme de l'intégration et de l'analyse, Centre canadien de la statistique juridique.

Jedwab J. (2007a). *Citizenship and Belonging to Canada: Dual Citizens do not have Weaker Sense of Belonging to Canada*, Association for Canadian Studies, site web, <http://acs-aec.ca/Polls/Citizenship%20and%20Belonging%20to%20Canada.pdf> (consulté le 15 août 2007).

Jedwab J. (2007b). *Advice to Prospective Immigrants Who Want to Live in Canada? Learn One of Our Official Languages Before You Get Here*, Association for Canadian Studies, site web, <http://acs-aec.ca/Polls/Immigration%20and%20Language%20Knowledge.pdf> (consulté le 15 août 2007).

Jedwab J. (2005a). «Others' Languages and Voting in Canada: Recent Findings on Political Participation and Perception of Non-Official Language Groups», *Canadian Issues/Thèmes Canadiens*, été, p. 64-68.

Jedwab J. (2005b). *Hate Crime Concerns and Victims of Discrimination*, Association for Canadian Studies, site web, <http://www.acs-aec.ca/Polls/Hate%20Crime%20and%20Discrimination.pdf> (consulté le 14 août 2007).

Jedwab J. (2004a). *Families and Low Income in Canada*, Association for Canadian Studies, site web, <http://www.acs-aec.ca/Polls/LowIncome.pdf> (consulté le 18 mai 2007).

Jedwab J. (2004b). *Melting Mosaic: Money and Ethnics in Canada and the United States at the Turn of the Century*, Association for Canadian Studies, site web, http://www.acs-aec.ca/Polls/08-2004_2.pdf (consulté le 18 mai 2007).

Jedwab J. (2004c). *Counting and Courting the Immigrant Vote: Will Canada's Foreign-Born Determine the Final Outcome of the 2004 Federal Election?*, Association for Canadian Studies, site web, <http://acs-aec.ca/Polls/15-06-2004.pdf> (consulté le 18 mai 2007).

Jedwab J. (2003). *Visible Minority Unemployment in Canada and the United States*, Association for Canadian Studies, site web, <http://www.acs-aec.ca/Polls/Poll31.pdf> (consulté le 21 août 2007).

Joppke C. (1996). «Multiculturalism and Immigration: a Comparison of the United States, Germany, and Great Britain», *Theory and Society*, vol. 25, p. 449-500.

Kendall D. (dir.) (1997). *Race, Class, and Gender in a Diverse Society*, Boston, Allyn and Bacon.

Kunz J. L. et al. (2000). *Inégalité d'accès: profil des différences entre groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation*, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales.

Kymlicka W. (1998). *Finding Our Way. Rethinking Ethnocultural Relations in Canada*, Ontario, Oxford University Press.

Labelle M. (2007). *Le multiculturalisme en question : regard critique sur les perspectives québécoises de la citoyenneté particulariste, de la diversité plurinationale et du pluralisme normatif*, Rapport soumis à Patrimoine Canada.

Labelle M. (2006a). *Un lexique du racisme. Étude sur les définitions opérationnelles relatives au racisme et aux phénomènes connexes*, rapport présenté à l'UNESCO, Montréal, Université du Québec à Montréal (UQAM), Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, juillet.

Labelle M. (2006b). «Racisme et multiculturalisme au Québec», dans M.-H. Parizeau et S. Kash (dir.), *Néoracisme et dérives génétiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 85-119.

Labelle M. (2005a). «Les enjeux de la reconnaissance de la diversité dans l'espace national québécois. Exclusion ou incorporation segmentée?», dans J.Y. Thériault et J.L. Boucher (dir.), *Petites sociétés et minorités nationales : enjeux politiques et perspectives comparées*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 27-47.

Labelle M. (2005b). «Le défi de la diversité au Canada et au Québec», *Options politiques*, vol. 26, no. 3, p. 76-81.

Labelle M. (2000a). «La politique de la citoyenneté et de l'interculturalisme au Québec: défis et enjeux», dans H. Greven et J. Tournon (dir.), *Les identités en débat: intégration ou multiculturalisme*, Paris, L'Harmattan, p. 269-293.

Labelle M. (2000b). «Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois», dans J. Maclure et A.-G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Éditions Québec Amérique, p. 295-320.

Labelle M. (1997). «Segmentation du marché du travail, discrimination et redressement des inégalités. Évaluations et perceptions de leaders d'associations à caractère ethnique et racisé de la région de Montréal», *Canadian Ethnic Studies*, vol. 29, no. 1, p. 22-58.

Labelle M., Lévy J.J. (1995). *Ethnicité et enjeux sociaux. Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Liber.

Labelle M., Marhraoui A. (2005). «Souveraineté et diversité: pour un nouveau modèle de reconnaissance», dans J. Couture (dir.), *Redonner sens à l'indépendance*, Montréal, vlb éditeur, p. 115-132.

Labelle M., Marhraoui A. (2001). «Intégration et multiculturalisme: perspectives et paradoxes», dans Y. Resch (dir.), *Définir l'intégration? Perspectives nationales et représentations symboliques*, Montréal, XYZ, p. 19-31.

Labelle M., Midy F. (1999). «Re-reading Citizenship and the Transnational Practices of Immigrants», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 25, no. 2, p. 213-232.

Labelle M., Rocher F. (2007). «De la política quebequesa d'immigració al debat sobre la ciutadania: mirades crítiques sobre una gestió competitiva de la diversitat», dans R. Zapatta-Barrero (dir.), *Immigració i autogovern*, Barcelone, Proa, p. 50-90.

Labelle M., Rocher F. (2004). «Debating Citizenship in Canada: The Collide of Two Nation-Building Projects», dans P. Boyer, L. Cardinal et D. Headon (dir.), *From Subjects to Citizens. A Hundred Years of Citizenship in Australia and Canada*, Ottawa, University of Ottawa Press, p. 263-286.

Labelle M., Rocher F. (2001). «People Who Live in a Glass House....Citizenship and National Identity in Canada and Québec», dans J. MacInnes et D. McCrone (dir.), *Stateless Nations in the 21st Century, Scottish Affairs*, Special Issue, p. 65-77.

Labelle M., Rocher F., Field A. M. (2004). «La politique de contestation des minorités ethniques et racisées. Vers l'émergence d'une identité post-nationale?», dans M. Labelle et F. Rocher avec la collaboration d'A-M. Field (dir.), *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 43-105.

Labelle M., Rocher F., Rocher G. (1995). «Pluriethnicité, citoyenneté et intégration: de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés», *Cahiers de recherche sociologique*, no. 25, p. 213-245.

Labelle M., Salée D. (2001). «Immigrant and Minority Representations of Citizenship in Quebec», dans T. A. Aleinikoff et D. Klusmeyer (dir.), *Citizenship Today. Global Perspectives and Practices*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace, p. 278-315.

Labelle M., Salée D., Frenette Y. (2001). *Incorporation citoyenne et/ou exclusion? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*, rapport de recherche, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales.

Labelle M., Salée D. (1999). «La citoyenneté canadienne en question: l'État canadien face à l'immigration et à la pluriethnicité», *Sociologie et Sociétés*, vol. 31, no. 2, automne 1999, p. 125-144.

Laguerre M. (2007a). *Global Neighborhoods: Jewish Quarters in Paris, London, and Berlin*, Albany, State University of New York Press, sous presse.

Laguerre M. (2007b). «Diasporic Globalization: Reframing the Global/Local Question», *Research in Urban Sociology*, vol. 8, p. 15-40.

Laguerre M. (2006). *Diaspora, Politics and Globalization*, New York, Palgrave Macmillan Press.

Laguerre M. (2005a). «Homeland Political Crisis, the Virtual Diasporic Public Sphere, and Diasporic Politics», *Journal of Latin American Anthropology*, vol. 10, no. 1, p. 206-225.

Laguerre M. (2005b). «The Muslim Chronopolis and Diasporic Temporality», *Research in Urban Sociology*, vol. 7, p. 57-81.

Laguerre M. (2005c). «The Globalization of a Panethnopolis: Richmond District as the New Chinatown in San Francisco», *GeoJournal*, vol. 10, p. 1-9.

Laguerre M. (2003). *Urban Multiculturalism and Globalization in New York City: An Analysis of Diasporic Temporalities*, New York, Palgrave Macmillan Press.

Laguerre M. (2000). *The Global Ethnopolis: Chinatown, Japantown and Manilatown in American Society*, Basingstoke, Macmillan Press.

Laguerre M. (1999). *Minoritized Space: An Inquiry Into the Spatial Order of Things*, Berkeley, Institute of Governmental Studies Press.

Laguerre M. (1998). *Diasporic Citizenship, Haitians American in Transnational America*, Houndmills, Macmillan Press.

Lamotte A. (1991). *L'adaptation socio-économique des femmes immigrantes*, Montréal, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Lapierre Vincent N. (2005). *Le français, langue normale et habituelle du travail dans une économie ouverte*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, août.

Ledent J. et al. (2002). *Profil statistique de la population immigrante RMR de Montréal, 1996*, Montréal, Observatoire statistique Immigration et Métropoles, décembre.

Ledoyen A. Avec la collaboration de F. Dansereau et A.-M. Séguin (2001). *Le regard des petits propriétaires sur les demandeurs de logement : étude exploratoire sur les perceptions et les attitudes des petits propriétaires envers les clientèles des minorités ethnoculturelles*, étude réalisée en partenariat avec Immigration et métropoles, Montréal, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, décembre.

Léger Marketing (2006). *Opinion et perception des Québécois à l'égard des groupes religieux*, rapport d'un sondage omnibus pour l'association d'études canadiennes par Léger Marketing.

Leloup X. Avec la collaboration de Ferreira V. (2005). *Conditions de logement des ménages immigrants au Québec. Une réalité contrastée*, Québec, Société d'habitation du Québec, mars.

Lisée J. F. (2000). *Sortie de secours. Comment échapper au déclin du Québec*, Montréal, Boréal.

Lochhead C. (2005). «Civic Participation, Social Capital and the Labour Market Integration of Newcomers», *Canadian Issues/Thèmes Canadiens*, été, p. 35-38.

Marhraoui A. (2007). «L'importance de la diversité ethnoculturelle au Québec n'est pas un phénomène tout à fait nouveau», Québec, Association Internationale des Études Québécoises, juin.

Martiniello M. (1997). *Sortir des ghettos culturels*, Paris, Presses sciences po.

McAndrew M. (2006). «La réussite scolaire des jeunes des communautés noires au secondaire», *L'éducation et la justice sociale sous différents angles*, Centre de ressource de la troisième avenue, Montréal, mai.

McAndrew M. (2003). «Immigration and Diversity : Some Policy Issues Confronting the Quebec School System», *Options politiques*, octobre, p. 59-62.

Metropolis. *La sélection des immigrants économiques en fonction des besoins du marché du travail*, site web, http://canada.metropolis.net/research-policy/conversation/Conversation_Report_22f.pdf (consulté le 29 juin 2007).

Mongeau J. avec la collaboration de R. Damaris (2007). *Portrait sociodémographique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001*, Montréal, rapport présenté au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, juin.

Muslim Council of Montreal (MCM) (2006). *Muslim Council of Montreal Issues Election Guidelines*, communiqué, 21 janvier, site web, http://www.muslimcouncil.org/en/2004/04/suggested_voting_guidelines.html#more (consulté le 8 mars 2006).

Omi M., Winant H. (1986). *Racial Formation in the United States*, New York, Routledge et Kegan Paul.

Oueslati B., Labelle M., Antonius R., (2006). *Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe: conceptions, pratiques et défis*, Université du Québec à Montréal (UQAM), Cahiers du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, no. 30.

Paillé M. (2007). «Se donner les moyens de franciser les immigrants», *Le Devoir*, Montréal, 23 mai, A7.

Picot G. et al. (2007). *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants*, Ottawa, Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, janvier.

Picot G., Sweetman A. (2005). *The Deteriorating Economic Welfare of Immigrants and Possible Causes: Update 2005*, Ottawa, Analytical Studies Branch Research Paper Series, Statistics Canada.

Picot G., Hou F. (2003). *The Rise of Low Income Rates Among Immigrants in Canada*, Ottawa, Analytical Studies Branch Research Paper Series, Statistics Canada.

Plenel E. (2002). *La découverte du monde*, Paris, Stock.

Portes A. (1997). «Immigration Theory for a New Century: Some Problems and Opportunities», *International Migration Review*, no. 31, p. 799-825.

Portes A. (1996). «Introduction: Immigration and its Aftermath», *The New Second Generation*, New York, Russel Sage Foundation, p. 1-7.

Portes A. (1995). *The Economic Sociology of Immigration*, New York, Russell Sage Foundation.

Portes A., Zhou M. (1993). «The New Second Generation: Segmented Assimilation and Its Variants», *Annals, AAAPSS*, no. 530, p. 74-96.

Potvin M. (2004). «Racisme et discrimination au Québec : réflexion critique et prospective sur la recherche», dans J. Renaud, A. Germain et X. Leloup (dir.), *Racisme et discrimination. Permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 172-195.

Presse Canadienne et Léger Marketing (2001). *Immigration et racisme après le 11 septembre 2001*, site web, <http://www.legermarketing.com/fr/TenCAN.asp?p=18> (consulté le 27 juin, 2007).

Québec (2006). *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination: document de consultation*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, juin.

Québec (1978). *La politique québécoise du développement culturel*, Québec, Éditeur officiel du Québec.

Québec. Centrale des syndicats du Québec (CSQ) (2006). *L'inclusion par l'éducation et la mobilisation*, mémoire présenté à la Commission de la culture dans le cadre d'une consultation sur le document «Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination», Québec, CSQ, septembre.

Québec. Comité d'implantation du Plan à l'intention des communautés culturelles (CIPAC) (1982). *Rapport annuel 1981-1982*.

Québec. Commissaire à la déontologie policière (CDP) (2006). *Prévenir, s'entendre, agir*, mémoire présenté à la Commission de la culture de l'assemblée nationale dans le cadre de la consultation *Vers une politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination*, Québec, CDP.

Québec. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2006). *Mémoire sur le document de consultation « Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination »*, Montréal, CDPDJ, août.

Québec. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2005-2006). *Rapport d'activités et de gestion 2005-2006*, Montréal, Direction des communications.

Québec. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) (2005). *L'accès à l'égalité en emploi – Rapport triennal 2001-2004*, CDPDJ, Montréal, décembre.

Québec. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001). *Le français, une langue pour tout le monde: une nouvelles approche stratégique et citoyenne*, Québec, Gouvernement du Québec.

Québec. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI) (1993). *L'immigration et le marché du travail. Un état de la question*, Montréal, CCCI, juillet.

Québec. Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI) (1988). *L'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille*, Montréal, CCCI, juin.

Québec. Conseil des relations interculturelles (CRI) (2006). *Pour une inclusion et une représentation réelle de la diversité ethnoculturelle à l'Assemblée nationale*, mémoire présenté à la Commission spéciale sur la Loi électorale, Montréal, CRI, mai.

Québec. Conseil des relations interculturelles (CRI) (2005). *L'approche intégrée pour l'égalité: Quelle place pour les femmes immigrantes?*, mémoire présenté à la Commission des affaires sociales, Montréal, CRI, janvier.

Québec. Conseil des relations interculturelles (CRI) (2002). *Pour une démocratie inclusive: Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, avis présenté au Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Montréal, CRI, mars.

Québec. Conseil des relations interculturelles (CRI) (2001a). *Intégration et langue française: une affaire de réciprocité*, mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Montréal, CRI, mars.

Québec. Conseil des relations interculturelles (CRI) (2001b). *Pour une fonction publique à l'image de la diversité québécoise*, avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Montréal, CRI, novembre.

Québec. Conseil des relations interculturelles (CRI) (1997). *Un Québec pour tous ses citoyens. Les défis actuels d'une société pluraliste*, Montréal, CRI.

Québec. Conseil du statut de la femme (CSF) (2005). *Des nouvelles d'elles: Les femmes immigrées au Québec*, Québec, CSF.

Québec. Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) (2004). *Remixer la cité: La participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse en collaboration avec le Conseil des relations interculturelles.

Québec. Conseil supérieur de la langue française (1999). *Un indice qui mesure l'usage public du français*, communiqué, CSLF, 24 septembre.

Québec. Groupe de travail sur l'accès aux professions et métiers réglementés (2005). *Les personnes immigrantes formées à l'étranger et l'accès aux professions et métiers réglementés*, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, site web, http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/pdf/AccesProfessionsMetiers_Rapport200502.pdf (consulté le 25 juillet 2005).

Québec. Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2006). *La situation démographique au Québec. Bilan 2006*, Québec.

Québec. Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2001). *Portrait social du Québec : données et analyses, édition 2001*, Québec, Collection les conditions de vie

Québec. Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration (MCCI) (1990a). *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Montréal, Direction des communications.

Québec. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) (1990b). *L'intégration des immigrants et des Québécois des communautés culturelles : document de réflexion et d'orientation*, Montréal, Direction des communications.

Québec. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI) (1981). *Autant de façons d'être Québécois. Plan d'action à l'intention des communautés culturelles*, Montréal.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2007a). *Caractéristiques de l'immigration au Québec. Statistiques*, consultation 2008-2010, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2007b). *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*, consultation 2008-2010, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2007c). *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications, juin.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) (2007d). *Présence au Québec en 2007 des immigrants admis de 1996-2005*, Montréal, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, avril.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2007e). *Tableaux sur l'immigration au Québec : 2002-2006*, Montréal, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, mars, site web, <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-2002-2006.pdf> (consulté le 1er août 2007).

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2006a). *Rapport du Groupe de travail sur la pleine participation à la société québécoise des communautés noires*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2006b). *Rapport annuel de gestion 2005-2006*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2006c). *Immigration et intégration des personnes immigrantes - Signature d'une entente entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville de Québec*, communiqué, 23 janvier, site web, <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2006/23/c4967.html> (consulté le 15 août 2007).

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2005a). *L'accès à l'égalité en emploi. Rapport triennal 2001-2004. La loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics*, Direction des programmes d'accès à l'égalité, Montréal, octobre.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) (2005b). *Portraits statistiques de la population immigrée recensée en 2001: ville de Montréal et ses arrondissements*, Montréal, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, novembre.

Québec. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2004). *Tableaux sur l'immigration au Québec : 1999-2003*, Montréal, Direction de la population et de la recherche, mars, en ligne, <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-Quebec-1999-2003.pdf> (consulté le 1er août 2007).

Québec. Ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI) (2004a). *Des valeurs partagées, des intérêts communs: pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Plan d'action 2004-2007*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) (2004b). *Population immigrée recensée au Québec et dans les régions en 2001 : caractéristiques générales. Recensement de 2001: données ethnoculturelles*, Direction de la population et de la recherche, mars.

Québec. Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) (2004c). *Portraits statistiques de la population immigrée recensée en 2001 : Québec, régions métropolitaines de recensement et régions administratives. Recensement de 2001: données ethnoculturelles*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI) (2000a). *Forum national sur la citoyenneté et l'intégration : recueil*, non publié.

Québec. Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI) (2000b). *Tableaux sur l'immigration au Québec : 1995-1999*, Montréal, Direction de la planification

stratégique, mars, site web, <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Immigration-QC-1995-1999.pdf> (consulté le 1er août 2007).

Québec. Office de la langue française (2005). *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, Québec, Gouvernement du Québec.

Québec. Secrétariat du Conseil du Trésor (2007). *L'effectif de la fonction publique du Québec 2005-2006. Analyse comparative des cinq dernières années*, Québec, Direction des communications.

Québec. Secrétariat du Conseil du Trésor (2003). *La diversité dans la fonction publique québécoise. Plan d'action*, Québec, Direction des communications.

Renaud J., Cayn T. (2006). *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec*, rapport présenté au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Montréal, MICC.

Renaud J. et al. (2001). *Ils sont maintenant d'ici! Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Sainte-Foy, Les Publications du Québec.

Roberts J. (1995). *Disproportionate Harm: Hate Crime in Canada*, Ottawa, Research and Statistics Division, Department of Justice Canada.

Rocher F., Labelle M., Antonius R. (2007). *Transformation des politiques publiques d'immigration, d'intégration et de citoyenneté et de la demande sociale des minorités racisées au Québec et au Canada* (titre provisoire), manuscrit en préparation.

Rumbault R.G. (1998). «Paradoxes and Orthodoxies of Assimilation», *Sociological Perspectives*, vol. 40, no. 3, p. 483-511.

Salée D. (2007). «The Quebec State and the Management of Ethnocultural Diversity: Perspectives on an Ambiguous Record», dans K. Banting et al. (dir.), *Belonging? Diversity, Recognition and Shared Citizenship in Canada*, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques, p. 105-142.

Salée D. (1995). «Identities in Conflict: The Aboriginal Question and the Politics of Recognition in Quebec», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 18, no. 2, p. 277-314.

Satzewich V. (1998). «Race, Racism and Racialization: Contested Concepts», dans V. Satzewich (dir.), *Racism and Social Inequality in Canada*, Toronto, Thompson Educational Publishing, p. 25-45.

Saunders R. (2005). *Does a Rising Tide Lift All Boats? Low-paid Workers in Canada*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, mai, site web, http://www.cprn.com/documents/36587_fr.pdf (consulté le 27 juin 2007).

Savoie J. et al. (2006). *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité sur l'île de Montréal*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, juin.

Schmitter Heisler B. (2000). «The Sociology of Immigration», dans C. Brettell et J. Hollifield (dir.) *Migration Theory*, New York, Routledge.

Schmitter Heisler B. (1992). «The Future of Immigrant Incorporation; Which Models? Which Concepts?», *International Migration Review*, vol. 26, no. 2, p. 623-645.

Schnapper D. (1998). *La relation à l'Autre. Au coeur de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard.

Schnapper D. (1991). *La France de l'intégration*, Paris, Gallimard

Scott K. et al. (2006). *Créer des liens : engagement social et civique chez les immigrants canadiens*, Ottawa, Conseil canadien de développement social.

Seymour M. (1999). *La nation en question*, Montréal, Éditions de l'Hexagone.

Simard C. (2004a). «Les élites municipales dans les villes fusionnées du Québec», *Nos Diverses Cités*, printemps, no. 1, p. 197-200.

Simard C. (2004b). «Qui nous gouverne au municipal: reproduction ou renouvellement?», *Politique et Sociétés*, vol. 23, no. 2-3, p. 135-158.

Simard C. (2003). «Les élus issus des groupes ethniques minoritaires à Montréal: perceptions et représentations politiques, une étude exploratoire», *Politique et Sociétés*, vol. 22, no. 1, p. 53-78.

Simard M. (2002). «L'intégration des immigrants en région», dans R. Côté (dir.), *Annuaire politique, social, économique et culturel*, Fides, Québec, p. 161-167.

Simard C. (2001). *La représentation des groupes ethniques et des minorités visibles au niveau municipal; candidats et élus*, Québec, Conseil des relations interculturelles.

Stavenhagen, R (2004). *Questions autochtones. Droits de l'homme et questions autochtones. Mission au Canada*, Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, E/CN.4/2005/88/Add.3.

Stavenhagen R. (2002). «Reflections on Racism and Public Policy», *The United Nations Research Institute for Social Development Bulletin*, vol. 25, no. 2, p. 43-44.

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) (2005). *Cap sur l'intégration*, Montréal, TCRI, site web,

<http://www.tcric.gc.ca/Pdf/plateforme%20TCRI.pdf#search=%22TCRI%20cap%20sur%20l'int%C3%A9gration%22> (consulté le 12 septembre 2006).

Termote, M. (1999). *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI^e siècle. Implications pour le français langue d'usage public*, Montréal, Conseil de la langue française, septembre.

Termotte M. (1988). «Ce que pourrait être une politique de migration», *L'Action nationale*, vol.78, no.5, p. 153-167.

Torczyner J. et al. (2001) *L'évolution de la communauté noire montréalaise: mutations et défis*, Consortium de McGill pour l'ethnicité et la planification, Montréal.

Turenne M. (2005). *Le profilage racial: mise en contexte et définition*, Montréal, Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

Vatz Laaroussi M. (2005). «L'immigration en en dehors des métropoles: Vers une relecture des concepts interculturels», *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, vol. 37, no. 3, p. 97-113.

Ville de Montréal (2006). *Mémoire de la Ville de Montréal présenté dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur le projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, Montréal, septembre.

Warburton R. (2007). «Canada's Multicultural Policy», dans S.P. Hier et B. S. Bolaria (dir.), *Race and Racism in 21st Century Canada*, Toronto, Broadview Press. p. 275-290.

Waters M. (1999). *Black Identities. West Indian Immigrant Dreams and American Realities*, New York, The Russell Sage Foundation.

Waters M. (1998). «Multiple Identity Choices», W. F. Katkin, N. Landsman et A. Tyree (dirs), *Beyond Pluralism. The Conception of Group and Group Identities in America*, Urbana and Chicago, University of Illinois Press, p.28-46.

Waters M. (1990). *Ethnic Options: Choosing Identities in America*, Berkeley, University of California.

Wieviorka M. (1996). *Une société fragmentée*, Paris, Éditions La Découverte.

Wieviorka M. (1991). *L'espace du racisme*, Paris, Seuil.

Yinger M. (1981). «Toward a Theory of Assimilation and Dissimilation», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 4, no. 3.

